

Direction de la gestion intégrée des documents et des relations avec les citoyens

#### **PAR COURRIEL**

Québec, le 31 mai 2023

N/Réf.: 2023-10087 N/Réf. CAI: 1031486-J

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents

des organismes publics et sur la protection des

renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 12 janvier 2023, visant à obtenir les documents suivants :

- « All communication between the ministry and every Quebec police force, including the Service de police de la Ville de Montreal (SPVM), the Service de police de l'agglomeration de Longueuil (SPAL), the Surete du Quebec (SQ), and the RCMP, regarding the collect and publication of statistical data concerning the perceived or presumed race of persons subject to police stops since 2019;
- 2. Any and all such data that has been collected so far. »

Pour le point 1, nous vous transmettons les documents repérés par le Sousministériat adjoint des affaires policières (SMAAP) qui répondent à votre demande et qui vous sont accessibles. Vous remarquerez, sur certaines des pages transmises, que nous avons élagué des passages. Ces derniers contiennent des renseignements personnels appartenant à des tiers, des avis et recommandations, un renseignement commercial fourni par un tiers, des renseignements de nature sécuritaire et des analyses dont la divulgation pourrait avoir un effet sur une procédure judiciaire et ce, en application des articles 23, 29, 32, 37, 53, 54, 57 al.2 et 59 de la Loi sur l'accès. Aussi, parmi les documents transmis, plusieurs extraits ont été masqués puisqu'il s'agit de réponses provenant des différents corps de police de la province. Aussi, des documents complets ont également dû être extraits pour les mêmes raisons. Par conséquent, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à communiquer avec les responsables de l'accès de ces corps de police. Vous trouverez les coordonnées en consultant le lien suivant : https://www.cai.gouv.gc.ca/documents/registres/CAI liste resp acces.pdf

Concernant les documents extraits qui relèvent de la Sûreté du Québec (SQ), ces derniers relèvent davantage de la compétence de ce corps policier, lequel, croyons-nous, sera plus habileté à se prononcer sur l'accessibilité des documents. Nous vous invitons à communiquer avec la personne responsable de l'accès de la SQ, aux coordonnées suivantes :

Madame Dana Cadeschi Service de l'accès et de la protection de l'information (UO 3210) 600, rue Fullum, Suite 1.100

Montréal (Québec) H2K 3L6 Téléphone : 514 596-7716 Télécopieur : 514 596-7717

Courriel: accesdocuments@surete.qc.ca

Pour le point 2, le SMAAP n'a repéré aucun document. Prendre note qu'à ce jour, les corps de police ne sont pas tenus de collecter les données. En application de l'article 1 de la Loi sur l'accès, nous sommes dans l'impossibilité de donner suite à cette portion de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

#### Original signé

Nadine Léveillé

- p. j. Articles de la loi et avis de recours en révision
- c. c. Me Jean-Sébastien Desmeules, Commission d'accès à l'information Me Marcio Gutierrez, Direction du Contentieux, ministère de la Justice

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

#### **CHAPITRE I**

APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

#### **CHAPITRE II**

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

#### **SECTION II**

RESTRICTIONS AU DROIT D'ACCÈS

- § 3. Renseignements ayant des incidences sur l'économie
- 23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

- § 4. Renseignements ayant des incidences sur l'administration de la justice et la sécurité publique
- 29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi. Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

1982, c. 30, a. 29; 2006, c. 22, a. 16.

- § 5. Renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques
- **32.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'avoir un effet sur une procédure judiciaire.

1982, c. 30, a. 32.

- 37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandationfaits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, unmembre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions. Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont étéfaits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur unematière de sa compétence.1982, c. 30, a. 37.
- § 6. Renseignements ayant des incidences sur la vérification
- **48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas. Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

#### CHAPITRE III

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

#### **SECTION I**

CARACTÈRE CONFIDENTIEL DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

- **53.** Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants: 1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
- 2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

**54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110

- **57.** Les renseignements personnels suivants ont un caractère public:
- 1° le nom, le titre, la fonction, la classification, le traitement, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail d'un membre d'un organisme public, de son conseil d'administration ou de son personnel de direction et, dans le cas d'un ministère, d'un sous-ministre, de ses adjoints et de son personnel d'encadrement;
- 2° le nom, le titre, la fonction, l'adresse et le numéro de téléphone du lieu de travail et la classification, y compris l'échelle de traitement rattachée à cette classification, d'un membre du personnel d'un organisme public;

- 3° un renseignement concernant une personne en sa qualité de partie à un contrat de services conclu avec un organisme public, ainsi que les conditions de ce contrat;
- 4° le nom et l'adresse d'une personne qui bénéficie d'un avantage économique conféré par un organisme public en vertu d'un pouvoir discrétionnaire et tout renseignement sur la nature de cet avantage;
- 5° le nom et l'adresse de l'établissement du titulaire d'un permis délivré par un organisme public et dont la détention est requise en vertu de la loi pour exercer une activité ou une profession ou pour exploiter un commerce.

Toutefois, les renseignements personnels prévus au premier alinéa n'ont pas un caractère public si leur divulgation est de nature à nuire ou à entraver le travail d'un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime. De même, les renseignements personnels visés aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa n'ont pas un caractère public dans la mesure où la communication de cette information révélerait un renseignement dont la communication doit ou peut être refusée en vertu de la section II du chapitre II.

En outre, les renseignements personnels prévus au paragraphe 2° ne peuvent avoir pour effet de révéler le traitement d'un membre du personnel d'un organisme public.

```
1982, c. 30, a. 57; 1985, c. 30, a. 4; 1990, c. 57, a. 12; 1999, c. 40, a. 3; 2006, c. 22, a. 31.
```

**59.** Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

- 1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
- 3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- 4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
- 5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

```
6° (paragraphe abrogé);
```

7° (paragraphe abrogé);

- 8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;
- 9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37

#### **AVIS DE RECOURS EN RÉVISION**

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

#### Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir: l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

# Québec Montréal Bureau 2.36 Bureau 900 525, boul. René-Lévesque Est 2045, rue Stanley Québec (Québec) G1R 5S9 Montréal (Québec) H3A 2V4 Téléphone : 418 528-7741 Téléphone : 418 528-7741 Télécopieur : 418 529-3102 Télécopieur : 418 529-3102

- **b) Motifs:** les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).
- c) Délais: les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

#### JOANNIE LAMBERT-ROY

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

**Envoyé:** <u>16 juin 2022 1</u>6:08

A: @ville.saguenay.qc.ca

Objet: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_SAGUENAY-Entente subvention\_interpellation pol.docx



#### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Saguenay pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Saguenay afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : , et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

#### Catherine Beaudry

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

#### **AMELIE GRENIER**

De:AMELIE GRENIEREnvoyé:3 août 2022 09:12

À:

**Objet:** RE: \*\*\* EXTERNE \*\*\* TR: Suivi - entente - modification du système de gestion des

données policières - interpellation policière

Bonjour

Merci de ce retour. Nous allons vous renvoyer le courriel du 16 juin avec le projet d'entente. Nous pouvons nous parler cet après-midi.

Mon numéro de téléphone est dans ma signature.

Bonne journée,



### Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

**De:** ville.saguenay.qc.ca>

Envoyé: 3 août 2022 07:48

À : AMELIE GRENIER

Objet : RE: \*\*\* EXTERNE \*\*\* TR: Suivi - entente - modification du système de gestion des données policières -

interpellation policière

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 29 juillet 2022 18:13

Objet: \*\*\* EXTERNE \*\*\* TR: Suivi - entente - modification du système de gestion des données policières -

interpellation policière

**ATTENTION:** Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation "Ville de Saguenay". Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonsoir,

N'ayant pas eu de retour de vos organisations concernant le projet d'entente, je voulais m'assurer que vous l'aviez bel et bien reçu.

Merci de me confirmer la réception du projet d'entente envoyé le 16 juin 2022 et la date du conseil de Ville où vous pensez le présenter.

Bonne fin de semaine,



### Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 12 juillet 2022 18:50

Objet : Suivi - entente - modification du système de gestion des données policières - interpellation policière

Bonsoir,

Je souhaite assurer un suivi du courriel envoyé par la sous-ministre associée, Mme Catherine Beaudry, le 16 juin dernier. Vous étiez invité à prendre connaissance de l'entente de subvention concernant la modification de votre système de gestion des données policières afin de permettre la collecte de données sur l'interpellation policière et à la signer suivant la résolution de votre conseil de ville.

Si votre service de police n'a pas de modification à apporter aux ententes, merci de me préciser quand vous anticipez obtenir le numéro de résolution du Conseil de Ville entérinant la présente entente.

Merci également de transférer mon courriel au bon répondant dans votre service, le cas échéant.

Je vous souhaite de passer une merveilleuse période estivale,

Cordialement,



### Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De: MICHELE MACKAY pour le compte de CATHERINE BEAUDRY

A: r@ville.lassomption.qc.ca
Cc: @ville.lassomption.qc.ca
Cci: JOANNIE LAMBERT-ROY

Objet: Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

Date: 15 septembre 2022 17:35:21

Pièces jointes: 2021-12631-4 DGPPR ASSOMPTION-Entente interpellation COMPL.pdf



#### Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de L'Assomption pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de L'Assomption/Saint-Sulpice afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, signée par toutes les parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

#### JOANNIE LAMBERT-ROY

MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY De: 16 juin 2022 16:08 Envoyé: A: Objet: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3) Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_RPLDM-Entente subvention\_interpellation pol.docx Ministère de la Sécurité publique Ouébec 🛘 🗗 Monsieur le Directeur, Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Deux-Montagnes pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police des Deux-Montagnes afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature. Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, , et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777 Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite. Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs Michele MacKay, pour: Catherine Beaudry Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

#### Avertissement

Téléphone: 418 646-6777

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

#### **JOANNIE LAMBERT-ROY**

De: AMELIE GRENIER Envoyé: 28 juin 2022 10:14

À:

Cc: MELISSA PLAMONDON; JOANNIE LAMBERT-ROY; SOPHIE NANTEL; CATHERINE BELLEY

Objet: RE: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

**Pièces jointes:** 2021-12631-3\_RPLDM-Entente subvention\_interpellation pol-(REGIE)V5.docx

Bonjour

Je vous retourne l'entente avec les modifications acceptées aux points 3, 3.1 et 3.2.

Cordialement,



### Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières

Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques

2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

**De:** 

Envoyé: 27 juin 2022 13:18

À : AMELIE GRENIER

Cc : CLEMENT ROBITAILLE ; MELISSA PLAMONDON

; CATHERINE BEAUDRY <

**Objet :** RE: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)





#### RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

615, 20ème avenue, Deux-Montagnes QC J7R 6B2

Téléphone: (450) 473-4686 (450) 473-3189

Télécopieur :

Avis légal : Ce courriel contient des renseignements qui peuvent être confidentiels ou protégés par le secret professionnel. Si vous n'êtes pas le véritable destinataire la diffusion ou l'usage de ce courriel ainsi que des renseignements qu'il contient et/ou des documents qui lui sont joints pourrait être illégal. Il est donc strictement interdit de les diffuser ou de les utiliser. Si vous avez reçu ce courriel par erreur veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et le supprimer sans le lire l'imprimer le sauvegarder ou le diffuser. Merci de votre aimable collaboration.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 22 juin 2022 16:54

rpldm.ca>

Cc: CLEMENT ROBITAILLE < MELISSA PLAMONDON

; CATHERINE BEAUDRY

Objet: RE: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations

policières (2021-12631-3)

Bonjour

Nous avons modifié l'entente en fonction des particularités des Régies. Pouvez-vous me confirmer que cela convient ? Dans la négative, je prendrais volontiers une version modifiée pour les régies.

Cordialement,



### Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

De: CATHERINE BEAUDRY

Envoyé: 20 juin 2022 15:27 À: AMELIE GRENIER

**Cc**: CLEMENT ROBITAILLE >; MELISSA PLAMONDON

Objet: TR: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

Bonjour,

Voici une demande du directeur de la régie de police du Lac des deux Montagnes. Serait-il possible de lui répondre

Merci.

#### Avec mes salutations,

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des affaires policières Ministère de la sécurité publique

Téléphone : 418-646-6777

De:

Envoyé: 20 juin 2022 10:45

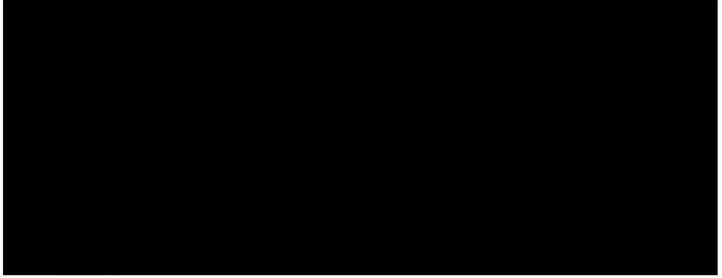
À : CATHERINE BEAUDRY

Objet: RE: Consultation et signature - Entente de subvention - Cadre de collecte de données interpellations

policières (2021-12631-3)

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





#### RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES

615, 20ème avenue, Deux-Montagnes QC J7R 6B2

Téléphone : (450) 473-4686 Télécopieur : (450) 473-3189

@rpldm.ca

Avis légal: Ce courriel contient des renseignements qui peuvent être confidentiels ou protégés par le secret professionnel. Si vous n'êtes pas le véritable destinataire la diffusion ou l'usage de ce courriel ainsi que des renseignements qu'il contient et/ou des documents qui lui sont joints pourrait être illégal. Il est donc strictement interdit de les diffuser ou de les utiliser. Si vous avez reçu ce courriel par erreur veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et le supprimer sans le lire l'imprimer le sauvegarder ou le diffuser. Merci de votre aimable collaboration.

De: MICHELE MACKAY

De la part de CATHERINE BEAUDRY

Envoyé: 16 juin 2022 16:08

À: rpldm.ca>

Objet : Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)



#### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Deux-Montagnes pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police des Deux-Montagnes afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à
madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques,
à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans
l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet
d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone
au 418 646-6777,
Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre

, et ce, au plus tard le 23 juin

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs

2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Michele MacKay, pour:

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

l'entente portant votre signature à l'adresse suivante :

Téléphone: 418 646-6777

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De :** <u>MICHELE MACKAY</u> pour le compte de <u>CATHERINE BEAUDRY</u>

A: <a href="mailto:@police.sjsr.ca">@police.sjsr.ca</a>
Cci: <a href="mailto:JOANNIE LAMBERT-ROY">JOANNIE LAMBERT-ROY</a>

Objet : Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

**Date:** 15 septembre 2022 18:05:47

Pièces jointes : 2021-12631-4 DGPPR SJSR-Entente interpellation COMPL.pdf



#### Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, signée par toutes les parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique De:

MICHELE MACKAY pour le compte de CATHERINE BEAUDRY

A:

@police.sisr.ca; @granby.ca; @vsi.ca; goville.saquenay.qc.ca; @ville.saquenay.qc.ca; @ville.saquenay.qc.ca; @ville.saquenay.qc.ca; @ville.saquenay.qc.ca; @ville.saquenay.qc.ca; goville.saquenay.qc.ca; goville.

Date: 2 février 2022 09:14:45



#### Bonjour,

À la suite de la présentation du cadre de collecte de données sur l'interpellation policière ayant eu lieu à la fin de l'an 2021, et tenant compte des commentaires reçus, je vous informe que le déploiement du projet s'effectuera progressivement au rythme et selon les besoins de chacune des organisations.

Pour accompagner les corps de police, nous mettrons sur pied, au cours des prochaines semaines, un groupe de travail permettant d'échanger sur les enjeux technologiques et opérationnels de ce nouveau cadre de collecte de données, mais aussi et surtout, d'identifier les besoins inhérents à la gestion du changement et d'y associer des outils pour s'assurer d'une implantation harmonieuse. Nous souhaitons par ailleurs que le groupe de travail puisse être accompagné par un expert externe.

De plus, tel que suggéré lors de notre dernière rencontre, ce déploiement sera appuyé par une démarche de recherche afin d'évaluer les bénéfices et les conséquences du projet, et ce, tant pour la population que pour les corps de police et leurs membres. Votre intérêt à participer aux travaux du comité de mise en œuvre du projet de recherche peut être signifié à M<sup>me</sup> Anne-Marie-Bolduc à l'adresse suivante

Enfin, le Ministère entrevoit actuellement la possibilité de verser une subvention d'un maximum de 20 000 \$ aux corps de police qui souhaitent entreprendre des démarches pour la collecte de données d'ici l'été. Certaines conditions doivent être remplies :

- Des modifications au système de mission sont requises;
- Une entente officielle doit être conclue avec le Ministère d'ici le 31 mars 2022.

Certaines organisations nous ont déjà manifesté leur intérêt. Pour les autres qui désirent le faire, un

avis d'intérêt par courriel, ainsi que les coordonnées d'une personne-ressource, doivent être transmis <u>au plus tard le 4 février prochain</u> à M<sup>me</sup> Anne-Marie-Bolduc à l'adresse suivante :

Je tiens à vous remercier à l'avance pour votre collaboration,

Salutations,

Michele MacKay, pour:

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée

Direction générale adjointe principale des affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone: 418 646-6777

Cellulaire:

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

#### JOANNIE LAMBERT-ROY

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

**Envoyé:** <u>16 juin 2</u>022 16:09

À: @police-rsl.qc.ca

Objet: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_RSL-Entente subvention\_interpellation pol.docx



#### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Sainte-Julie pour la modification du système de gestion des données policières à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

Catherine Beaudry Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone: 418 646-6777

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

#### JOANNIE LAMBERT-ROY

De: AMELIE GRENIER Envoyé: 28 juin 2022 16:22

**À:** @police-rsl.qc.ca

Cc: JOANNIE LAMBERT-ROY; CATHERINE BELLEY; MELISSA PLAMONDON; SOPHIE NANTEL

Objet: Consultation et signature - modèle entente de subvention pour régies - Cadre de collecte de

données interpellations policières (2021-12631-3)

**Pièces jointes:** 2021-12631-3\_RSL-Entente subvention\_interpellation pol-(REGIE)V4.docx

#### Monsieur le directeur,

Nous vous transmettions le 17 juin dernier un modèle d'entente de subvention pour consultation et signature en lien avec la modification du système de gestion des données policières afin de permettre la collecte de données sur l'interpellation policière. À cet effet, la Régie des Deux-Montagnes nous soulignait que ce modèle n'était pas adapté aux régies. Au cas, je vous renvoie donc l'entente adaptée aux régies.

En espérant que le tout soit conforme,

Cordialement,



### Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De :** <u>MICHELE MACKAY</u> pour le compte de <u>CATHERINE BEAUDRY</u>

**A**: <u>@v3r.net</u>

Objet : Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

**Date:** 21 octobre 2022 15:50:24

Pièces jointes: 2021-12631-4 Entente Trois-Rivieres.pdf



Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Trois-Rivières pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Trois-Rivières afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, signée par toutes les parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De:
A: CATHERINE BEAUDRY

Cc :

Objet : Re: Collecte de données sur les interpellations

**Date :** 9 février 2022 16:10:45

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



<jimmy.potvin< th=""><th>JOANNIE LAMBERT-ROY</th><th></th></jimmy.potvin<>	JOANNIE LAMBERT-ROY	
CLEMENT ROBITAILLE <c< td=""><td>&gt;; ANNE-MARIE BOLDUC</td><td></td></c<>	>; ANNE-MARIE BOLDUC	
	LUCIE GAGNON	

Objet : Collecte de données sur les interpellations



#### Bonjour,

À la suite de la présentation du cadre de collecte de données sur l'interpellation policière ayant eu lieu à la fin de l'an 2021, et tenant compte des commentaires reçus, je vous informe que le déploiement du projet s'effectuera progressivement au rythme et selon les besoins de chacune des organisations.

Pour accompagner les corps de police, nous mettrons sur pied, au cours des prochaines semaines, un groupe de travail permettant d'échanger sur les enjeux technologiques et opérationnels de ce nouveau cadre de collecte de données, mais aussi et surtout, d'identifier les besoins inhérents à la gestion du changement et d'y associer des outils pour s'assurer d'une implantation harmonieuse. Nous souhaitons par ailleurs que le groupe de travail puisse être accompagné par un expert externe.

De plus, tel que suggéré lors de notre dernière rencontre, ce déploiement sera appuyé par une démarche de recherche afin d'évaluer les bénéfices et les conséquences du projet, et ce, tant pour la population que pour les corps de police et leurs membres. Votre intérêt à participer aux travaux du comité de mise en œuvre du projet de recherche peut être signifié à M<sup>me</sup> Anne-Marie-Bolduc à l'adresse suivante

Enfin, le Ministère entrevoit actuellement la possibilité de verser une subvention d'un maximum de 20 000 \$ aux corps de police qui souhaitent entreprendre des démarches pour la collecte de données d'ici l'été. Certaines conditions doivent être remplies :

- Des modifications au système de mission sont requises;
- Une entente officielle doit être conclue avec le Ministère d'ici le 31 mars 2022.

Certaines organisations nous ont déjà manifesté leur intérêt. Pour les autres qui désirent le faire, un avis d'intérêt par courriel, ainsi que les coordonnées d'une personne-ressource, doivent être transmis <u>au plus tard le 4 février prochain</u> à M<sup>me</sup> Anne-Marie-Bolduc à l'adresse suivante

Je tiens à vous remercier à l'avance pour votre collaboration,

Salutations,

Michele MacKay, pour:

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée

Direction générale adjointe principale des affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone : 418 646-6777 poste

Cellulaire

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

#### JOANNIE LAMBERT-ROY

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

**Envoyé:** <u>16 juin 2022 1</u>6:09

À: @police.chateauguay.ca

Objet: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_CHATEAUGUAY-Entente subvention\_interpellation pol.docx



#### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Châteauguay pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Châteauguay afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour :

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone: 418 646-6777

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De :** <u>MICHELE MACKAY</u> pour le compte de <u>CATHERINE BEAUDRY</u>

A: <a href="mailto:@ville.saint-eustache.qc.ca">@ville.saint-eustache.qc.ca</a>

Cci : JOANNIE LAMBERT-ROY

Objet : Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

**Date:** 15 septembre 2022 18:03:58

Pièces jointes: 2021-12631-4 DGPPR ST-EUSTACHE-Entente interpellation COMPL.pdf



#### Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Saint-Eustache pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Saint-Eustache afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, signée par toutes les parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

#### **ANNE-MARIE BOLDUC**

**De:** CLEMENT ROBITAILLE **Envoyé:** 17 mars 2022 08:28

À:

Cc:

surete.qc.ca
(POL-SS); @gatineau.ca;

@ville.lassomption.qc.ca;

@ville.saguenay.ca; r @police.sjsr.ca; @vsj.ca;
granby.ca;

t@ville.saguenay.qc.ca;
ANNE-MARIE BOLDUC;

SAMUEL LOUBIER DEMERS; AMELIE GRENIER; CATHERINE BELLEY

Objet: Suivi - Comité de mise en œuvre - Cadre de collecte Interpellation policière Pièces jointes: Présentation MSP - interpellations.pdf; Présentation MSP - recherche.pdf;

Présentation\_Fiche\_intervention\_CRPQ\_20211125.pptx; Présentation au comité de

mise en oeuvre MSP 2022-03-09.pptx

Indicateur de suivi: Assurer un suivi État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour à tous,

Nous vous remercions de nouveau pour votre participation à la première rencontre du Comité de mise en œuvre du cadre de collecte de données sur l'interpellation policière. Votre attention et votre intérêt pour ces travaux ont été très appréciés. En suivi de cette rencontre trouverez les documents présentés ainsi que quelques rappels.

Les documents de présentations joints à ce courriel :

- Présentation ministère de la Sécurité publique
- Présentation CRPQ
- Présentation Projet de recherche évaluative
- Présentation SQ / travaux de gestion du changement

Concernant les suites de cette rencontre, nous vous rappelons les éléments suivants :

#### Comité de mise en œuvre

Dans l'éventualité où le représentant ayant participé à la première rencontre devait être modifié, svp nous en aviser afin que nous puissions ajuster nos listes en conséquence.

La personne responsable d'assurer la liaison au sein du MSP pour ce volet est Mme Anne-Marie Bolduc,



#### Versement de la subvention/ cadre de collecte de données

Pour les 15 organisations policières ayant déjà manifesté leur besoin quant à la modification de leur système de mission, une lettre d'engagement du MSP leur sera transmise d'ici le 31 mars 2022.

Si, toutefois, à la suite de la rencontre du 9 mars, cette orientation de votre organisation devait changer, nous vous demandons de nous en faire part dans les meilleurs délais, <u>d'ici le 21 mars au plus tard</u>.

La personne responsable au sein pour ce volet est Mme Catherine Belley,

Pour tout soutien ou spécifications techniques la plateforme de collecte au CRPQ ou l'interopérabilité avec votre		
système, nous vous invitons à communiquer avec		
@surete.qc.ca.		
Comité sur le projet de recherche évaluative		
En vue des travaux de ce comité, si vous avez un intérêt à participer plus étroitement à ces travaux, nous vous		
invitons comme mentionné à invitons à vous manifester auprès de l'ADPQ. Je vous rappelle		
que la personne responsable au sein du MSP pour ce volet est Mme Eugénie Chouinard, Politiques-		
publiques recherche@msp.gouv.qc.ca		
Comité sur la gestion du changement		
Je vous rappelle qu'un groupe de travail est également constitué pour élaborer les outils nécessaires aux corps de		
police pour favoriser la gestion du changement. Les personnes qui voudraient s'impliquer. En vue des travaux de ce		
comité, si vous avez un intérêt à participer, nous vous invitons également à vous manifester auprès de		
, de l'ADPQ. Une rencontre est prévue le 22 mars 2022, à 13h30.		
, de l'Abl Q. One l'encontre est prevue le 22 mars 2022, à 151150.		
Nous sommes évidemment disponibles pour toute autre considération relativement à ces travaux. N'hésitez pas à		
communiquer avec nous au besoin. Bonne journée.		
,		
Clément Robitaille		
Directeur des politiques publiques, de la recherche et des statistiques		
Ministère de la Sécurité publique		
2525 boul Laurier, 6e étage		
Tour du Saint-Laurent		
Québec, (Québec) G1V 2L2		
418-646-6777 poste		
AVIC DE CONFIDENTIALITÉ		
AVIS DE CONFIDENTIALITÉ		
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a		
été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.		
Avertissement		

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

#### JOANNIE LAMBERT-ROY

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

**Envoyé:** <u>16 juin 20</u>22 16:10

A: @ville.laval.qc.ca

Objet: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_LAVAL-Entente subvention\_interpellation pol.docx



#### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Laval pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Laval afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : , et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

#### Catherine Beaudry

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone : 418 646-6777

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.



Ministère de la Sécurité publique



# Mesurer l'interpellation policière

Présentation du cadre de collecte de données

Le 9 mars 2022





# Plan de la présentation



- 1 Mise en contexte
  - ✓ Point de départ;
  - ✓ L'objectifs et but poursuivis.
- 2 Le cadre de collecte de donnée
  - ✓ L'interpellation;
  - ✓ Les variables;
  - ✓ Leur récupération par le MSP.









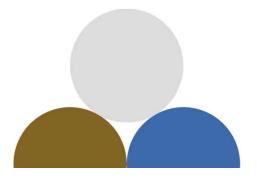




1

# Mise en contexte





Québec \*\*



# Portrait général



# Point de départ

- ✓ Pratique utile à la mission policière;
   (prévenir réprimer le crime, appliquer les lois et rechercher les auteurs d'infractions)
- ✓ Fait l'objet de controverse au sein du public; (légitimité remise en cause, motifs discriminatoires allégués, etc.)
- ✓ Nécessité d'en rendre compte. (qui, combien, où, pourquoi...)









# Portrait général



## **Objectifs**

Mettre en place un cadre de collecte systématique de données sur l'interpellation policière.

- ✓ Mesurer la même chose;
- ✓ En rendre compte de la même manière.

### **But ultime**

Rassurer le public sur la légitimité de cette pratique pour en préserver les bénéfices pour la sécurité publique.









## Portrait général

### Travaux en comité

- ✓ Sûreté du Québec
- ✓ Service de police de la Ville de Montréal
- ✓ Service de police de la Ville de Québec
- ✓ Service de police de la Ville de Sherbrooke
- ✓ Service de police de la Ville de Mont-Tremblant



- ✓ Service de police de Mirabel
- ✓ Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville
- ✓ Service de police de la Ville de Gatineau
- ✓ Service de police de Repentigny
- ✓ Service de police de la ville de Granby
- ✓ Service de police de la Ville de St-Jérôme









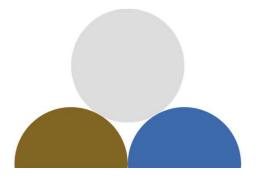






2 Les données collectées





Québec \*\*



## Les données collectées

## AUX POLICE

## Interpellation policière (A.3)

 Tentative d'un policier auprès, d'une personne, <u>de l'identifier</u> et de collecter d'autres informations.

[...] n'est pas une <u>interaction policière</u> ni une forme de <u>détention</u>.









## Les données collectées



## Interpellation policière (A.3)



### 1 Initiation

- ✓ Activités suspectes;
- ✓ Comportement particulier;
- ✓ Besoin en matière de renseignement.



#### 2 Contrôle d'identité

✓ Contrôler l'identité de la personne ou de tenter de le faire.



#### 3 Conclusion

- ✓ Aucune action;
- ✓ Renseignements criminels;
- ✓ Détection d'une infraction.

... même si la personne a refusé de s'identifier









## Les variables de base (heure et lieu)

- Date de l'intervention
- Heure de l'intervention
- Zone géographique
  - ✓ Code géographique;
  - ✓ Numéro de PQ;
  - ✓ Secteur, îlot, atome (si applicable)
- Endroit.
- La personne a-t-elle refusé de s'identifier ?







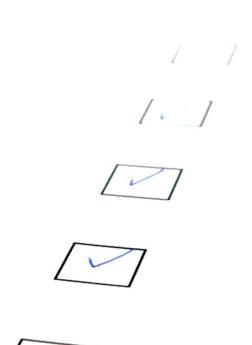


## POLICE POLICE

### Le motif (justification)

- Assister une personne dans le besoin;
- Prévenir le crime ou les infractions aux lois et aux règlements;
- Prévenir le désordre et les incivilités;
- Collecter des informations d'intérêt au regard de la mission policière;
- Identifier une personne présumément recherchée (mandat, disparition);
- Toute autre situation.









## POLICE POLICE

### Le contexte

- À l'initiative du policier aux fins d'accomplir sa mission;
- À la suite d'un appel de service ou du signalement d'un citoyen;
- Dans le cadre d'une demande de recueillir des informations aux fins du renseignement;
- Autre.





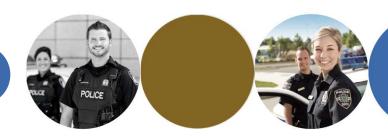




## Le variables socio-démographiques

- Sexe et expression de genre présumés
  - ✓ Homme;
  - ✓ Femme;
  - ✓ Diverses identités de genre.
- Âge (présumé si inconnu).













## L'origine ethnique (affinité biologique)

- Inconnu
- Blanc
- Asiatique (Asie du Sud) : Inde, Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka, Népal
- Noir
- Asie de l'Est (Orientale) : Japon, Chine, Vietnam, Corée, Philippines, Malaisie
- Autochtone (Amérique du Nord) : Amérindiens, Inuit, Métis
- Latino-Américain (Amérique du Sud) : Mexique, Guatemala, Brésil, Venezuela, Colombie, etc.
- Arabe (Asie de l'Ouest): Afghanistan, Egypte, Iran, Irak, Liban, Arabie Saoudite.
- Autre.







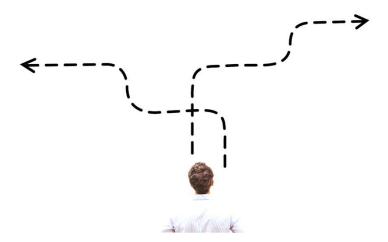




## Issue de l'interpellation (conclusion)

- Aucune action / pas d'intérêt pour la mission policière
- Collecte de renseignements d'intérêt pour la mission policière
- Infraction détectée / constatée à la suite de l'interpellation
  - ✓ Infraction criminelle
  - ✓ Infraction pénale
  - ✓ Infraction à un règlement municipal
  - ✓ Exécution de mandat
- Autres.











## La récupération de l'information















## POLICE POLICE

## Soutien à l'implantation

- Modifier les systèmes;
- Donner de l'information;
- Soutenir le changement;
- Évaluer les impacts.







## Trois chantiers



#### **Chantier 1** Interconnexion des systèmes

Chantier 2 : Évaluation implantation & impacts

Chantier 3: Gestion du changement & formation







Ministère de la Sécurité publique



## Mesurer l'interpellation policière

Présentation du cadre de collecte de données

Le 9 mars 2022







Ministère de la Sécurité publique



## Collecte de données sur l'interpellation policière

Recherche évaluative





## Recherche évaluative





- 1. Évaluer la mise en œuvre de la collecte de données afin de finaliser l'implantation de l'outil de façon efficiente dans l'ensemble des corps de police
- 2. Mesurer les **effets de la mesure** (impact)



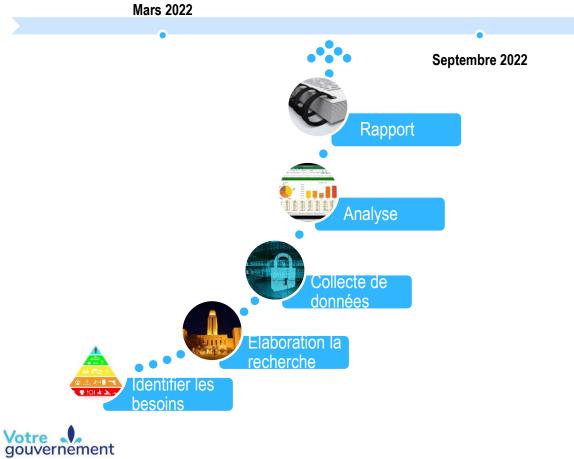


## Étapes à réaliser





Mars 2023



## Sous-Comité Recherche

- Préciser le devis et la portée de l'évaluation
- Assurer une évaluation impartiale et rigoureuse



## Sous-comité – Recherche Attentes/rôles





## Répondants des Corps de police\*

- Collaborer à l'identification des besoins/enjeux d'évaluation
- Agir comme facilitateur dans la collecte de données complémentaire à l'évaluation



\*À confirmer

## Équipe recherche du MSP

- Coordonner la recherche évaluative en assurant :
  - la cohérence entre les besoins de l'étude et le devis;
  - la réalisation d'une entente avec une équipe de chercheurs externes;
  - le respect des délais.

Québec



Ministère de la Sécurité publique



## **Questions et commentaires**

## Merci





#### JOANNIE LAMBERT-ROY

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

**Envoyé:** 16 juin 2022 16:10

A: @ville.gatineau.qc.ca

Objet: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_GATINEAU-Entente subvention\_interpellation pol.docx



#### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Gatineau pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Gatineau afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : , et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

#### Catherine Beaudry

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone: 418 646-6777

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

www.securitepublique.gouv.qc.ca

#### JOANNIE LAMBERT-ROY

**De:** AMELIE GRENIER **Envoyé:** 20 juillet 2022 12:07

À:

Cc: JOANNIE LAMBERT-ROY; Beauregard, Julie; Fournier, Simon; Vézina, Éric

**Objet:** RE: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Bonjour ,

Je suis désolée de cet imbroglio dans l'adresse courriel. J'aimerais vous rassurer que vous n'avez pas à tenir compte du délai du 23 juin. Cette date était inscrite si vous aviez des modifications devaient être apportées au projet d'entente en lui-même. Si tel est le cas, vous pouvez me les adresser directement et j'apporterai les changements nécessaires.

Toutefois, si le projet d'entente vous convient dans sa forme actuelle, il suffit de le faire approuver lors de votre prochain conseil de ville et de nous renvoyer l'entente signée par vous avec le numéro de résolution du conseil pour que nous puissions procéder à la signature de l'entente par les deux partis afin de verser les fonds.

Nous sommes conscients qu'avec la période estivale, plusieurs conseils de Ville ne se réuniront pas avant le mois d'août. Il n'y a pas de souci de notre côté.

N'hésitez pas à communiquer avec moi si vous rencontrez des enjeux liés au projet d'entente.

Je reste disponible au besoin,

Bon après-midi,



### Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

De: gatineau.ca>
Envoyé: 20 juillet 2022 11:54
À: AMELIE GRENIER ; gatineau.ca>
Cc: JOANNIE LAMBERT-ROY < joannie.lambert-roy@
@gatineau.ca>; gatineau.ca>;
@gatineau.ca>;

**Objet :** RE: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



Directeur
Service de police de la Ville de Gatineau
819-243-2345

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 20 juillet 2022 10:46

Cc: JOANNIE LAMBERT-ROY

À: gatineau.ca>

gatineau.ca>;

gatineau.ca>

**Objet :** TR: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

Bonjour

Ci-bas le courriel envoyé le 16 juin ainsi que le projet d'entente.

Je reste disponible pour toutes questions,

Bonne journée,

Sécurité publique Québec

#### Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

**De**: JOANNIE LAMBERT-ROY **Envoyé**: 20 juillet 2022 10:09

À: AMELIE GRENIER

**Objet :** TR: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations

policières (2021-12631-3)

Bonjour Amélie,

Tu peux faire suivre à ton interlocuteur le courriel ci-dessous, envoyé le 16 juin dernier au directeur de police de Gatineau.

Bonne journée,

#### Joannie Lambert-Roy

Adjointe exécutive Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique 2525, boulevard Laurier, 5<sup>e</sup> étage Québec (Québec) G1V 2L2



De: MICHELE MACKAY < >De la part de CATHERINE BEAUDRY

Envoyé: 16 juin 2022 16:10

@ville.gatineau.qc.ca

Objet : Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)



#### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Gatineau pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Gatineau afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente,

je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

Catherine Beaudry
Sous-ministre associée
Sous-ministériat adjoint des Affaires policières
Ministère de la Sécurité publique

Téléphone : 418 646-6777

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

www.securitepublique.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ – La présente communication est confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou son mandataire chargé de lui transmettre cette communication, vous êtes par la présente informé qu'il est expressément interdit d'en dévoiler la teneur, de la copier, de la distribuer ou de prendre quelque mesure fondée sur l'information qui y est contenue. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en informer immédiatement par téléphone ou par courriel et détruire l'original, sans tirer ni conserver de copie.

**De :** <u>MICHELE MACKAY</u> pour le compte de <u>CATHERINE BEAUDRY</u>

A: .repentigny.qc.ca

Objet : Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

**Date:** 21 octobre 2022 15:50:03

Pièces jointes : 2021-12631-4 Entente Repentigny.PDF



Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Repentigny pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Repentigny afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, signée par toutes les parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

www.securitepublique.gouv.qc.ca

De: MICHELE MACKAY pour le compte de CATHERINE BEAUDRY **A**: police.sjsr.ca; @ville.saguenay.gc.ca; @spva.aueb e@ville.levis.gc.ca; ville.mascouche.qc.ca; @villethetford.ca; ille.terrebonne.c @police-rsl.qc.ca; @ville.lassomption.gc.ca n@spvm.gc.ca: @rcmp-grc.gc.ca; ; 1 enpq.qc.<mark>ca</mark>; l@surete @dpcp.gouv.gc.ca; r@dpcp.gouv.gc.ca mon.ca; CATHERINE BEAUDRY; LOUIS MORNEAU; MICHEL GUILLAUME LAVOIE; AUDRAY TONDREAU; JOHANNE PELLETIER; JIMMY POTVIN; ETIENNE BOISVERT; ZOE BOIVIN; LUCIE GAGNON; JEAN-SEBASTIEN DION; VALERIE GINGRAS-PRECOURT; SAMUEL LOUBIER DEMERS; MAXIME LAMARRE; MYRIAM POIRIER; ANNIE DUFOUR; DANNY RENAUD; ROXANNE JOBIN; JACINTHE ST-PIERRE; ALEXANDRE BEAUDOIN; KARELL MAGUIRE; MARTIN MARANDA; DAVE CASTEGAN; PHILIPPE-ANDRE COUTU; SYLVIE FERLAND; MELISSA PLAMONDON; CLEMENT ROBITAILLE; NATACHA DIONNE; VALERIE GINGRAS-PRECOURT Cc: **LOUIS MORNEAU** 

Objet: 2022-23 Communiqué — Lancement du Cadre de collecte de données sur l'interpellation policière

Date: 30 mai 2022 16:34:05 Pièces jointes : 2022-23 Communiqué.pdf

1-Annexe 2022-23 Communiqué.pdf

2-Annexe 2022-23 Pratique2 1 7 Interpellation policiere.pdf

3-Annexe 2022-23 Guide-collecte de données.pdf 4-Annexe 2022-23 Guide gestion changementpdf.pdf 5-Annnexe 2022-23 Cadre collecte donnees.pdf



Bonjour,

S.v.p. prendre connaissance du communiqué ci-joint concernant l'objet mentionné en titre.

Merci de votre collaboration et bonne journée!

Michele MacKay, pour:

#### Catherine Beaudry

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone: 418 646-6777 poste

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire.

	Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.	
	www.securitepublique.gouv.qc.ca	
1		- 1
- (		- 1
- 1		- 1
١.		!

#### JOANNIE LAMBERT-ROY

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

Envoyé: <u>16 juin 2022 16:</u>11

À: @sherbrooke.ca

Objet: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_SHERBROOKE-Entente subvention\_interpellation pol.docx



#### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Sherbrooke pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Sherbrooke afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : , et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

#### Catherine Beaudry

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone: 418 646-6777

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

www.securitepublique.gouv.qc.ca

**De:** <u>MICHELE MACKAY</u> pour le compte de <u>CATHERINE BEAUDRY</u>

A: r@blainville.ca

Objet : Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

**Date:** 21 octobre 2022 15:49:45

Pièces jointes : 2021-12631-4 Entente Blainville.PDF



Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Blainville pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Blainville afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, signée par toutes les parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

www.securitepublique.gouv.qc.ca

#### **ANNEXE**

#### EXPLICATIONS DES DOCUMENTS PRODUITS

#### 1. Pratique policière 2.1.7 Interpellation policière

- Le 20 août 2020, le ministère de la Sécurité publique (MSP) publiait la *pratique policière* 2.1.7 Interpellation policière. Cette dernière vise à établir des balises claires quant au recours par un policier à la pratique de l'interpellation policière.
- L'interpellation policière est une activité essentielle en matière de sécurité publique; elle permet aux policiers de bien accomplir leur travail. Ainsi, les principes directeurs de la pratique policière visent à prévenir les interpellations policières sans fondement dans une perspective de maintenir un haut niveau de confiance entre les policiers et les citoyens et conséquemment, de préserver la légitimité de cette activité.

#### 2. Guide de référence complémentaire à la pratique policière 2.1.7 - Interpellation policière;

➤ Ce guide se veut un outil complémentaire à la fiche d'interpellation policière (FIN) accessible par le CRPQ¹ afin d'orienter les corps de police sur les attentes du MSP en regard de la collecte des données et favoriser la compréhension des différentes variables qui seront utilisées, notamment pour produire des portraits statistiques.

#### 3. Guide de gestion du changement

Ce guide vise à accompagner et à mieux outiller le gestionnaire en tant que personne responsable de la gestion du changement au sein de son organisation policière.

#### 4. Cadre de collecte de données

Le document intitulé Cadre de collecte de données permet de vous présenter les différentes variables qui seront collectées permettant ainsi de rendre compte annuellement des données sur les interpellations policières afin de documenter cette pratique et d'en suivre l'évolution au Québec.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou une fiche équivalente pour les organisations qui utilisent leur système de gestion de l'information policière.

Section:	2.0	Opérations	En vigueur le: 20 août 2020
Sous-section:	2.1	Opérations générales	Révisée le :
Sujet:	2.1.7	Interpellation policière	

#### A. DÉFINITIONS

- A.1 **Détention psychologique** : situation au cours de laquelle, une personne raisonnable, placée dans les mêmes circonstances conclurait que, compte tenu de la conduite du policier, elle n'est pas libre de quitter les lieux ou de refuser de s'identifier ou de répondre à ses questions.
- A.2 **Interaction policière** : échange entre un policier et une personne dans le but notamment de dialoguer et d'informer ou dans le cadre d'activités communautaires ou sociales.
- A.3 **Interpellation policière**: tentative d'un policier auprès d'une personne de l'identifier et de collecter d'autres informations. L'interpellation policière n'est pas une interaction policière ni une forme de détention. Elle doit reposer sur un ensemble de faits observables ou des informations qui fournissent au policier une raison pour intervenir auprès de la personne dans le cadre de la mission policière.

Ne constitue pas une interpellation policière au sens de la pratique policière :

- la mise en état d'arrestation;
- la détention aux fins d'enquête;
- la situation où la personne est légalement tenue de fournir son identité et des informations à un policier;
- la situation où le policier participe à une opération d'infiltration;
- l'enquête auprès d'une personne, à titre de suspect ou témoin, pour une infraction criminelle ou pénale dont le policier soupçonne raisonnablement qu'elle a été, est en train de l'être ou sera commise:
- l'exécution d'un mandat, d'une ordonnance ou d'une autorisation judiciaire.
- A.4 **Mission policière**: obligations et devoirs des corps de police de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique, de prévenir et réprimer le crime, d'appliquer les lois et règlements et de rechercher les auteurs d'infractions. Cette mission relève, entre autres, de la *Loi sur la police* et de la *Common Law*.
- A.5 **Motif oblique** : recours à un pouvoir, prévu dans une loi ou découlant de la *Common Law*, comme prétexte, dans le seul but d'identifier une personne et d'obtenir des informations la concernant.

Section:	2.0	Opérations	En vigueur le: 20 août 2020
Sous-section:	2.1	Opérations générales	Révisée le :
Sujet :	2.1.7	Interpellation policière	

#### **B. PRINCIPES D'ORIENTATION**

- B.1 Toute intervention policière est effectuée dans le respect des droits et libertés individuelles des personnes en cause.
- B.2 Une interpellation policière est effectuée en fonction de la mission policière et respecte les principes de droits établis.

En tenant compte des informations à sa disposition et de ses observations, le policier initiera une interpellation policière notamment dans le cadre de :

- l'assistance d'une personne dans le besoin;
- la prévention du crime ou des infractions aux lois et aux règlements;
- la prévention des incivilités;
- la collecte des informations lorsqu'elles sont d'intérêt au regard de la mission policière;
- l'identification d'une personne recherchée (mandat, disparition).
- B.3 Une interpellation policière s'effectue dans le respect de la personne et ne peut reposer sur un motif discriminatoire fondé sur :
  - l'appartenance raciale;
  - l'origine ethnique, culturelle ou nationale;
  - la religion;
  - les opinions politiques;
  - l'appartenance ou l'affiliation à un groupe non criminalisé;
  - l'âge;
  - le genre;
  - l'identité ou l'expression de genre;
  - l'orientation sexuelle;
  - un handicap physique ou intellectuel;
  - la condition socio-économique.
- B.4 Lors d'une interpellation policière, la personne interpellée n'a pas l'obligation de répondre aux questions posées, ni de s'identifier et elle est libre de quitter.
- B.5 Le policier demeure conscient des limites de son interpellation policière, respecte le choix de la personne de collaborer ou non à son intervention et n'utilise pas un motif oblique pour

Section:	2.0	Opérations	En vigueur le: 20 août 2020
Sous-section:	2.1	Opérations générales	Révisée le :
Sujet :	2.1.7	Interpellation policière	

arriver à ses fins. Le policier demeure en outre conscient que les circonstances de l'interpellation, y compris son comportement, peuvent conduire la personne interpellée à se sentir détenue (détention psychologique).

B.6 Si l'interpellation policière devient une détention aux fins d'enquête ou une arrestation, le policier se conforme à la pratique policière 2.3.4 Droits en cas d'arrestation ou de détention.

#### C. PRATIQUES D'APPLICATION

- C.1 Au moment d'interpeller une personne, le policier l'informe de la raison de l'interpellation policière de façon sommaire, en évitant de divulguer des informations confidentielles ou privilégiées ou qui pourraient nuire à d'autres opérations en cours.
- C.2 En conformité avec les directives de son organisation, le policier collige les informations relatives à l'interpellation policière lorsqu'elles sont d'intérêt au regard de la mission policière et qu'elles ne font pas l'objet d'une autre forme de rapport policier. Il inscrit alors :
  - la raison de l'interpellation policière et le cadre dans lequel elle s'inscrit;
  - la date, l'heure et l'endroit de l'interpellation policière;
  - les informations nominatives de la ou des personnes visées par l'interpellation policière;
  - le contexte, les faits observés ainsi que les informations recueillies à la suite de l'interpellation policière;
  - les mesures prises à la suite de l'interpellation policière.

#### D. CONSIDÉRATIONS

- D.1 Le policier maintient un comportement professionnel et respectueux lorsqu'il interagit avec une ou plusieurs personnes.
- D.2 Le policier maintient ses interactions policières avec les citoyens afin de favoriser une relation de proximité et de respect mutuel.
- D.3 En tant que propriétaire de l'information, le corps de police est responsable du calendrier de conservation de ses données et doit transmettre au ministère de la Sécurité publique celles qui ont été convenues selon les modalités établies.

Section:	2.0	Opérations	En vigueur le: 20 août 2020
Sous-section:	2.1	Opérations générales	Révisée le :
Sujet:	2.1.7	Interpellation policière	

#### E. SOURCES

E.1 <u>Brown v. Regional Municipality of Durham Police Service Board</u>, 1998 CanLII 7198 (ON CA);

R. c. Le, 2019 CSC 34;

R. c. Suberu, 2009 CSC 33;

R. c. Grant, 2009 CSC 32;

R. c. Mann, 2004 CSC 52.

- E.2 Charte des droits et libertés de la personne, chapitre C-12.
- E.3 Charte canadienne des droits et libertés, partie 1 de la Loi constitutionnelle de 1982.
- E.4 Loi sur la police (RLRQ, chapitre P-13.1), article 48 (mission).
- E.5 Collecte de renseignements identificatoires dans certaines circonstances Interdiction et obligations, Règl. de l'Ont. 58/16.
- E.6 Rapport de l'examen indépendant des contrôles de routine, L'Honorable juge Michael Tulloch, 2018.

#### F. ANNEXE

Aucune



# Guide de référence complémentaire

Cadre de collecte de données sur l'interpellation policière



### ÉDITION

Ce document été rédigé par la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques.

Pour plus de renseignements concernant les données statistiques présentées dans ce document :

Ministère de la Sécurité publique Tour du Saint-Laurent, 7e étage 2525, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777 Sans frais : 1 866 644-6826 Télécopieur : 418 643-0275

# TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE 4					
2. LES DONNÉ	ES COLLECTÉES	5			
2.1 Les	interventions visées	5			
2.1.1 Les	s situations couvertes	5			
2.1.2 Les	s situations exclues	6			
2.1.3 Les	s points de repère	6			
2.1.4 Exe	remples typiques	7			
2.2 Les	données collectées1	0			
2.2.1 La	date et l'heure de l'interpellation policière	0			
2.2.2 Le	territoire où s'est déroulée l'interpellation policière	0			
2.2.3 Le	lieu de l'interpellation policière1	1			
2.2.4 Est	et-ce que la personne a refusé de s'identifier ?1	2			
2.2.5 Le	cadre de l'interpellation policière1	2			
2.2.6 Le	contexte ayant mené à l'interpellation policière1	2			
2.2.7 Le	sexe et l'expression de genre présumés1	2			
2.2.8 Âge	ge	3			
2.2.9 L'o	origine ethnique (affinité biologique) présumée de la personne	3			
2.2.10 L'is	ssue de l'interpellation policière1	4			
ANNEXE 1		6			
ANNEXE 2	1	7			
ANNEXE 3		8			

# 1. MISE EN CONTEXTE

Le 20 août 2020, le ministère de la Sécurité publique (MSP) publiait la *pratique policière 2.1.7 sur l'interpellation policière* afin de baliser cette intervention. Cette initiative s'inscrivait dans la responsabilité du MSP de déterminer les grandes orientations en matière d'organisation policière et de prévention de la criminalité. Ainsi, tel qu'il avait été mentionné dans le communiqué 2020-36 transmis à cette même date, une collecte systématique des données sur l'interpellation policière sera mise en œuvre.

Un cadre de collecte de collecte systématique des données a donc été établi par le MSP en collaboration avec la Sûreté du Québec et plusieurs autres corps de police.

Les objectifs poursuivis par cette démarche sont de :

- Collecter de manière uniforme les données anonymisées sur l'interpellation policière telle que définie dans la pratique policière 2.1.7 sur l'interpellation policière.
- Élaborer un cadre de collecte de données conviviale, efficace et adapté à la réalité policière du travail sur le terrain.
- Compiler, analyser et rendre compte annuellement des données sur les interpellations policières afin de documenter cette pratique et d'en suivre l'évolution au Québec.

Ce guide se veut un outil complémentaire à la fiche d'interpellation policière (FIN) accessible par le CRPQ¹ afin d'orienter les corps de police sur les attentes du MSP en regard de la collecte des données et favoriser la compréhension des différentes variables qui seront utilisées, notamment pour produire des portraits statistiques.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ou une fiche équivalente pour les organisations qui utilisent leur système de gestion de l'information policière.

# 2. LES DONNÉES COLLECTÉES

### 2.1 Les interventions visées

Les événements qui doivent faire l'objet d'une collecte systématique d'information sont ceux visés par la définition du paragraphe A3 de la pratique policière 2.1.7 Interpellation policière. L'interpellation policière y est définie de la façon suivante :

Tentative d'un policier auprès d'une personne de l'identifier et de collecter d'autres informations. L'interpellation policière n'est pas une interaction policière ni une forme de détention. Elle doit reposer sur un ensemble de faits observables ou des informations qui fournissent au policier une raison pour intervenir auprès de la personne dans le cadre de la mission policière.

### 2.1.1 Les situations couvertes

Il importe avant toute chose de bien circonscrire ce en quoi consiste une interpellation policière. Plus qu'une simple interaction entre un policier et un citoyen, l'interpellation policière est un <u>contrôle d'identité discrétionnaire</u> effectué par un policier qui, en raison de motifs objectifs et crédibles, juge que l'identification de la personne est une mesure utile et pertinente à l'accomplissement de la mission policière.

Même si l'interpellation policière est généralement effectuée lorsqu'un policier soupçonne la possibilité d'une infraction, observe une activité suspecte ou considère que la personne détient des renseignements utiles à l'accomplissement de sa mission, elles sont effectuées sans qu'un lien direct avec une infraction spécifique ait été encore déterminé. Dans ce contexte, la personne interpellée n'a pas l'obligation de s'identifier ou de collaborer et demeure libre de quitter les lieux.

Selon la définition utilisée, la tentative d'un policier de contrôler l'identité d'une personne qui n'est pas tenue de s'identifier, ni de lui fournir des renseignements personnels, donne naissance à une interpellation policière. Le policier doit alors collecter des données à l'aide d'une fiche d'interpellation policière (FIN) disponible au CRPQ², même si la personne refuse de s'identifier ou si, au terme de l'intervention effectuée par le policier, le résultat ne s'avère pas d'intérêt pour la mission policière.

Est donc visée par la collecte de données toute tentative d'un policier de contrôler l'identité d'une personne en l'absence d'un pouvoir spécifique prévu dans une loi, et ce, indépendamment du résultat.



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ou une fiche équivalente pour les organisations qui utilisent leur système de gestion de l'information policière.

### 2.1.2 Les situations exclues

La pratique sur l'interpellation policière précise que les interventions suivantes ne constituent pas une interpellation policière :

- la mise en état d'arrestation;
- la détention aux fins d'enquête;
- la situation où la personne est légalement tenue de fournir son identité et des informations à un policier;
- la situation où le policier participe à une opération d'infiltration;
- l'enquête auprès d'une personne, à titre de suspect ou témoin, pour une infraction criminelle ou pénale dont le policier soupçonne raisonnablement qu'elle a été, est en train ou sera commise;
- l'exécution d'un mandat, d'une ordonnance ou d'une autorisation judiciaire.

En conséquence, les interventions policières dont l'objet prédominant est de mener l'une de ces opérations sont exclues de la collecte de données, sauf si l'opération <u>est la conséquence ou le résultat directs d'une</u> interpellation policière.

### 2.1.3 Les points de repère

Il s'agit d'une interpellation policière et celle-ci doit faire l'objet de la collecte de données si :

- Le policier <u>demande à une personne de s'identifier</u> pour des motifs pertinents à l'accomplissement de la mission policière, même si la personne a refusé de le faire.
- Le contrôle d'identité <u>n'est pas effectué</u> à la suite de la commission d'une infraction spécifique ou dans le cadre de l'exercice d'un pouvoir de vérification.

En bref, l'interpellation policière doit être l'objet prédominant de l'intervention.

Ainsi, si l'interpellation policière donne lieu à une intervention en vertu d'une loi, vous devez rédiger une fiche FIN ou son équivalent<sup>3</sup>, car c'est une interpellation policière qui a mené à l'intervention.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Ou une fiche équivalente pour les organisations qui utilisent leur système de gestion de l'information policière.

### 2.1.4 Exemples typiques

### Situations incluses dans la collecte de données :

<u>Mise en situation 1</u>: Un patrouilleur aperçoit un individu en pleurs sur le trottoir à 3h30 du matin et s'inquiète pour sa sécurité. Le patrouilleur interpelle pour identification l'individu dans le but de lui porter assistance. À la suite des validations, le patrouilleur remarque qu'il n'y a pas de danger pour l'individu, mais celui-ci refuse de s'identifier. Le patrouilleur le laisse partir sans l'identifier.

- Les informations qui devront être collectées dans le cadre de la collecte de données du MSP sont :
  - Heure: 3h30 AM
  - Zone géographique : la plus petite entité géographique (code géographique, S.I.A.)
  - Endroit : voie publique
  - Cadre: assister une personne dans le besoin
  - **Contexte**: à l'initiative du policier aux fins d'accomplir sa mission
  - Est-ce que la personne a refusé de s'identifier ? OUI
  - Sexe et expression de genre présumé : homme
  - Âge : présumé (s'il y a un refus de s'identifier)
  - Origine ethnique (affinité biologique) présumée : selon l'interprétation du policier
  - Issue : aucune action/pas d'intérêt pour la mission policière

<u>Mise en situation 2</u>: Une vague de vols a lieu sur un territoire. Dans un objectif de collecter des renseignements d'intérêt pour la mission policière, un patrouilleur interpelle un individu au comportement suspect qui se promène à pied dans une ruelle à 1h du matin. Le patrouilleur ne peut pas le relier directement aux vols, mais lui demande tout de même de fournir son identité. Après avoir contrôlé son identité, le patrouilleur croit que cette personne est d'intérêt pour la mission policière.

- Les informations qui devront être collectées dans le cadre de la collecte de données du MSP sont :
  - Heure: 1h AM
  - Zone géographique : la plus petite entité géographique (code géographique S.I.A.)
  - Endroit : voie publique
  - Cadre : collecter des informations d'intérêt au regard de la mission policière
  - Contexte: dans le cadre d'une demande de recueillir des informations aux fins du renseignement
  - Est-ce que la personne a refusé de s'identifier ? NON
  - Sexe et expression de genre présumé : homme
  - Âge : inscrit sur sa carte d'identité
  - Origine ethnique (affinité biologique) présumée : selon l'interprétation du policier
  - **Issue** : collecte de renseignements d'intérêt pour la mission policière
- S'il le désire, le patrouilleur peut compiler des données avec d'autres formulaires (comme une fiche d'information pour le code IG-MIP X100 – Personne interpellée) puisque ce dernier est d'intérêt pour la mission policière.

<u>Mise en situation 3 :</u> Un citoyen circule sur le trottoir à pied à 2h45 le matin en faisant rouler son vélo à côté de lui. Trouvant la situation particulière et considérant la possibilité que le vélo puisse ne pas appartenir à la personne, un policier décide d'initier une interpellation policière. Il demande à l'individu de s'identifier, ce qu'il accepte. À la suite de ses vérifications, le patrouilleur découvre qu'il existe un mandat d'arrestation pour l'homme. Le patrouilleur entame donc la pratique policière sur l'arrestation en plus de remplir la fiche d'interpellation policière (FIN)<sup>4</sup> en précisant que cette interpellation policière s'est terminée par une arrestation.

Les informations qui devront être collectées dans le cadre de la collecte de données du MSP sont :

Heure: 2h45 AM

Zone géographique : la plus petite entité géographique (code géographique, S.I.A.)

Endroit : voie publiqueCadre : Autre situation

- Contexte : À l'initiative du policier aux fins d'accomplir sa mission

Est-ce que la personne a refusé de s'identifier ? NON

Sexe et expression de genre présumé : homme

Âge : inscrit sur sa carte d'identité

Origine ethnique (affinité biologique) présumée : selon l'interprétation du policier

Issue : Exécution de mandat.

<u>Mise en situation 4</u>: À 22h le soir, une équipe duo intercepte un véhicule pour validation des documents selon l'article 636 du Code de la sécurité routière (RLRQ c. C-24.2). Un passager se trouve à l'avant du véhicule. Ce dernier présente certaines caractéristiques d'une personne présumément recherchée. Alors, le policier à droite du véhicule lui demande de s'identifier, mais celui-ci refuse, ce qui est dans son droit.

Les informations qui devront être collectées, uniquement sur le passager avant, dans le cadre de la collecte de données du MSP sont :

- **Heure**: 22h00

Zone géographique : la plus petite entité géographique (code géographique, S.I.A.)

Endroit : voie publique

Cadre: Identifier une personne présumément recherchée (mandat, disparition)

Contexte : À l'initiative du policier aux fins d'accomplir sa mission

Est-ce que la personne a refusé de s'identifier ? Oui

Sexe et expression de genre présumé : homme

Âge : présumé (s'il y a un refus de s'identifier)

Origine ethnique (affinité biologique) présumée : selon l'interprétation du policier

Issue : autres (si un autre document est complété comme une fiche d'observation)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ou une fiche équivalente pour les organisations qui utilisent leur système de gestion de l'information policière.

### Situation exclue de la collecte de données :

- Le patrouilleur veut vérifier les facultés d'un conducteur automobile et décide de l'intercepter. Les facultés du conducteur ne sont pas altérées et n'ayant commis aucune infraction au Code de la sécurité routière (RLRQ c. C-24.2), le conducteur peut retourner à ses obligations. Le patrouilleur ne remplit pas la fiche d'interpellation policière puisque le conducteur était légalement tenu de lui fournir son identité.
- Des individus sont rassemblés dans un parc la nuit. Un patrouilleur les avise qu'ils enfreignent un règlement municipal et leur demande de s'identifier. Les individus ont l'obligation légale de s'identifier, mais refusent. Le patrouilleur procède à leur arrestation. Ce dernier ne remplit pas la fiche d'interpellation policière puisque les individus étaient légalement tenus de fournir leur identité au patrouilleur.
- Un patrouilleur s'est rendu dans un parc. Il s'est présenté aux jeunes qui jouaient au soccer afin de poser les bases d'une relation de confiance. Afin de personnaliser son intervention, il a appris leur prénom alors qu'ils s'échangeaient quelques passes. Il ne recherche pas ces individus dans les bases de renseignements policiers. Cette interaction sociale ne fait pas l'objet de la collecte de données. Ainsi le patrouilleur ne remplit pas la fiche d'interpellation policière, puisque son intention n'est pas d'identifier ces individus pour des fins de renseignement policiers, mais dans une perspective de police communautaire.

### 2.2 Les données collectées

Pour recueillir des données qui puissent être compilées à l'échelle du Québec et qui permettent la comparaison, les corps de police doivent utiliser les mêmes règles pour comptabiliser les événements et coder les données. Cette section fournit plus de détails sur les éléments de données recueillies lors d'une interpellation policière et leur codification.

### 2.2.1 La date et l'heure de l'interpellation policière

- La date et l'heure de l'interpellation policière peuvent être collectées selon les formats habituels utilisés par le corps de police.
- On doit inscrire la date et l'heure à laquelle l'interpellation policière a eu lieu, et non le moment où ces renseignements sont saisis. On doit également employer le système des 24h pour inscrire l'heure.

### **Précision**

Le MSP collectera les données sous forme agrégée selon les plages horaires suivantes :

Avant-midi : 6 h à 11 h 59Après-midi : 12 h à 17 h 59

Soirée : 18 h à 23 h 59

Nuit: 00 h à 5 h 59

### 2.2.2 Le territoire où s'est déroulée l'interpellation policière

- Le code géographique du lieu où s'est déroulée l'interpellation policière.
- Le numéro de PQ
- Secteur, ilot, atome (déterminé par chacune des organisations policières et si applicables)

### **Précision**

Le MSP collectera le nombre total d'interpellations policières sous forme agrégée pour chacun des corps de police.

### 2.2.3 Le lieu de l'interpellation policière

Cette variable réfère aux principaux lieux où une interpellation policière est susceptible de se dérouler. Si l'interpellation policière se déroule à plus d'un endroit, il faut déclarer le lieu initial.

Les catégories de lieux sont les suivantes :

- Zone ouverte (parcs, cours d'eau, etc.);
- Voie publique;
- Transport public;
- Établissement d'enseignement;
- Établissement public;
- Établissement commercial;
- Autre.

Pour plus de précision, on peut se référer aux descriptions suivantes associées aux différentes catégories d'endroit utilisées<sup>5</sup>. L'annexe 1 présente plus en détail les endroits utilisés.

### Zone ouverte (parcs, cours d'eau)

Comprends les zones de plein air.

### Voie publique

 Comprends les terrains aménagés où circulent les véhicules et autres modes de transports à l'usage du grand public.

### Transport public

Comprends les transports en commun.

### Établissement d'enseignement

Comprends les établissements d'enseignement public ou privé pour enfants et adultes.

### <u>Établissement public</u>

- Comprends les établissements d'utilités publiques.

### Établissement commercial

Comprends les établissements bancaires et commerciaux.

### Autres lieux

 Comprends les résidences d'habitation, les stationnements, les moyens de transport et les lieux inconnus.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ces catégories se fondent sur la nomenclature du lieu de l'affaire utilisée dans l'Index général et le Module d'information policière (IG-MIP).

### 2.2.4 Est-ce que la personne a refusé de s'identifier ?

- OUI : la personne a refusé de s'identifier

- NON : la personne n'a pas refusé de s'identifier

### 2.2.5 Le cadre de l'interpellation policière

La pratique policière identifie les principales situations où une interpellation policière peut-être initiée par un policier, ceci, en fonction des renseignements dont il dispose et de ses observations.

Les différentes possibilités sont :

- Assister une personne dans le besoin;
- Prévenir le crime ou les infractions aux lois et aux règlements;
- Prévenir le désordre et les incivilités;
- Collecter des informations d'intérêt au regard de la mission policière;
- Identifier une personne présumément recherchée (mandat, disparition);
- Toute autre situation.

### 2.2.6 Le contexte ayant mené à l'interpellation policière

Cette variable vise à fournir plus de précisions sur l'élément déclencheur de l'intervention policière ayant mené à une interpellation policière.

- À l'initiative du policier aux fins d'accomplir sa mission;
- À la suite d'un appel de service ou du signalement d'un citoyen;
- Dans le cadre d'une demande de recueillir des informations aux fins du renseignement;
- Autre.

### 2.2.7 Le sexe et l'expression de genre présumés

Cette variable permet d'indiquer le sexe de la personne qui a fait l'objet de l'interpellation policière. L'information peut être codée selon les catégories suivantes.

- Homme:
- Femme;
- Diverses identités de genre.

Notons que cette variable fait référence à deux concepts différents : le sexe assigné à la naissance et l'identité de genre. Pour les fins de la collecte de données sur l'interpellation policière, les règles de codifications suivantes sont utilisées :

### Les catégories homme ou femme

- Ces catégories réfèrent au sexe assigné à la naissance, habituellement en fonction du système reproducteur et d'autres caractéristiques physiques.
- Cette catégorie est utilisée lorsque, du point de vue du policier, l'identité de genre exprimé par la personne apparaît correspondre à son sexe assigné à la naissance.

### Diverses identités de genre

- L'expression de genre renvoie à la façon dont la personne extériorise son genre, que ce soit par son apparence (ex., ses vêtements) ou encore son comportement (ex. ses intérêts et ses manières). L'identité de genre peut être masculine, féminine ou androgyne/non-binaire. Elle peut également changer avec le temps.
- Cette catégorie peut être utilisée lorsque la manière par laquelle la personne s'identifie ou extériorise son genre ne correspond pas, du point de vue du policier, à son sexe biologique assigné à la naissance.

### 2.2.8 Âge

Inscrire la date de naissance indiquée sur la carte d'identité

OU

l'âge présumé selon le policier, si la personne refuse de s'identifier.

### 2.2.9 L'origine ethnique (affinité biologique) présumée de la personne

Cette variable réfère à la perception du policier que la personne interpellée appartient ou n'appartient pas à l'une des minorités visibles définies dans les catégories suivantes.

Les catégories utilisées sont celles inscrites à l'Index général et du module d'information policière (IG-MIP) sur les affinités biologiques et sont les suivantes :

- Inconnu
- Blanc;
- Asiatique (Asie du Sud) : Inde, Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka, Népal;
- Noir;
- Asie de l'Est (Orientale) : Japon, Chine, Vietnam, Philippines, Malaisie;
- Autochtone (Amérique du Nord) : Amérindien, Inuit, Métis;
- Latino-Américain (Amérique du Sud): Mexique, Guatemala, Brésil, Venezuela, Colombie, etc.
- Arabe (Asie de l'Ouest): Afghanistan, Égypte, Iran, Irak, Liban, Arabie Saoudite, etc.
- Autre.

Au Canada, les minorités visibles réfèrent habituellement aux membres de communautés autochtones et autres groupes de la population qui n'ont pas la peau blanche.

La variable sur l'origine ethnique présumée utilisée dans le cadre de la collecte de données sur l'interpellation policière regroupe des catégories dérivées des enquêtes de Statistique Canada qui recueille des renseignements sur la population des minorités visibles. Les regroupements proposés permettent ainsi la comparaison des données recueillies avec les principales sources de données sur les minorités visibles au pays.

L'annexe 2 présente plus en détail la nomenclature des origines ethniques utilisées.

### 2.2.10 L'issue de l'interpellation policière

Lorsqu'elle est effectuée dans le respect des droits et libertés de la personne, l'interpellation policière est une pratique utile afin d'aider la police à accomplir sa mission. Cette variable sert ainsi à mesurer le résultat de l'interpellation policière. Plusieurs dénouements sont possibles. L'issue d'une interpellation policière peut être codée selon les variables suivantes :

- Aucune action/pas d'intérêt pour la mission policière;
- Collecte de renseignements d'intérêt pour la mission policière;
- Infraction détectée/constatée à la suite de l'interpellation policière
  - √ i) Infraction criminelle;
  - √ ii) Infraction pénale;
  - √ iii) Infraction à un règlement municipal;
- Exécution de mandat.
- Autres.

Pour plus de précision, on peut se référer aux descriptions suivantes.

### Aucune action/pas d'intérêt pour la mission policière

Deux cas de figure :

- La personne interpellée refuse de s'identifier à la suite d'une tentative du policier de l'identifier et d'en contrôler l'identité.
- Une fiche d'interpellation policière (FIN)<sup>6</sup> est remplie avec la mention « inconnu » dans les champs NOM et PRÉNOM.
- L'identité de la personne interpellée est contrôlée par le policier, mais cette dernière n'est pas d'intérêt pour la mission policière.
- Une fiche d'interpellation policière (FIN)<sup>7</sup> est saisie avec son nom et son prénom.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Ou une fiche équivalente pour les organisations qui utilisent leur système de gestion de l'information policière.

<sup>7</sup> Ibid.

### Collecte de renseignements d'intérêt pour la mission policière

- L'identité de la personne interpellée est contrôlée par le policier et celle-ci est d'intérêt pour la mission policière. Une fiche d'interpellation policière (FIN)<sup>8</sup> est remplie.
- Des renseignements sur la personne interpellée sont inscrits dans les banques de données policières (par exemple comme une fiche d'information pour le code IG-MIP X100 – Personne interpellée) puisque cette dernière est d'intérêt pour la mission policière.

### Infraction détectée/constatée à la suite de l'interpellation policière

- La personne n'avait pas d'obligation légale de s'identifier, mais l'interpellation policière mène le policier à la détection d'une infraction, soit à la suite du contrôle de l'identité de la personne, soit en raison d'un comportement suspect durant l'intervention.
- Selon le cas, la nature de l'infraction est précisée :
  - a) une infraction au Code criminel est constatée au cours ou à la suite de l'interpellation policière;
  - b) une infraction pénale prévue dans une loi québécoise est constatée au cours ou à la suite de l'interpellation policière;
  - c) une infraction à un règlement municipal est constatée au cours ou à la suite de l'interpellation policière;
  - d) exécution de mandat, la personne est recherchée.
- Si plusieurs infractions sont constatées, seule l'infraction la plus grave est considérée.

### <u>Autre</u>

- Toute autre issue de l'interpellation policière qui n'entre pas dans l'une ou l'autre des catégories susmentionnées.
- La nature de l'issue doit être inscrite dans le champ REMARQUES de la fiche d'interpellation policière (FIN)<sup>9</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Ou une fiche équivalente pour les organisations qui utilisent leur système de gestion de l'information policière.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Ibid.

# ANNEXE 1

### Types d'endroits

Nomenclature des regroupements selon l'Index général et le Module d'information policière (IG-MIP)

#### Zone ouverte

- 10 Parc, plan d'eau, zone libre
- 11 Marina
- 63 Centre de ski
- 66 Foire

### Voie publique

- 09 Voie publique, rue, route et autoroute
- 17 Autoroute
- **21** Rue
- 22 Ruelle
- 23 Piste cyclable
- 24 Tunnel piéton, passage

### **Transport public**

- 08 Installation de transport public
- 28 Aéroport
- 82 Métro et station de métro
- 84 Autobus urbain et abribus
- 85 Abribus STCUM

### Établissement d'enseignement

- 12 Écoles activités surveillées
- 13 Écoles activités non surveillées
- **14** Université/Cégep/centre d'éducation aux adultes, collège

### Établissement public

- 07 Établissement public
- 15 Refuge pour itinérants
- 16 Prison
- 18 Cour de justice
- 19 Poste de police
- 25 Maison de retraite
- 27 Maison de repos
- 29 Foyer collectif communautaire
- 30 Centre de loisirs, aréna
- 31 Lieu de culte (Église, presbytère)
- 32 Hôpital, clinique (CLSC)
- 34 Garderie

### Établissement commercial

- 03 Hôtel, motel, maison de chambre
- 04 Immeuble commercial ou abritant une société
- 26 Cabane à sucre
- 39 Concessionnaire
- 41 Guichet automatique
- 51 Club, boîte de nuit, bar, brasserie
- 55 Restaurant
- 56 Édifice à bureaux
- 58 Entrepôt
- 61 Centre commercial
- 63 Centre de ski
- 66 Foire
- 70 Dépanneur
- 72 Station-service
- 73 Banque, caisse populaire
- 75 Établissement financier
- 77 Chantier de construction
- 80 Industrie
- 81 Bâtiment de ferme
- 95 Pharmacie

#### Autre

- 01 Maison unifamiliale
- 02 Unité d'habitation
- 05 Stationnement extérieur
- 20 Stationnement intérieur
- 38 Construction sur propriété
- 40 Camp, chalet, roulotte
- 00 Inconnu
- 99 Autres(s)

# ANNEXE 2

### Origine ethnique (affinité biologique) présumée

Nomenclature des regroupements selon l'Index général du Module d'information policière (IG-MIP)

Les codes permis sont :		
Α	Inconnu	
В	Blanc	
С	Asiatique (Asie du Sud) : Inde, Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka, Népal.	
D	Noir	
Е	Orientale (Asie de l'Est) : Japon, Chine, Vietnam, Corée, Philippines, Malaisie.	
F	Autochtone (Amérique du Nord) : Amérindiens, Inuit, Métis.	
G	Latino-Américain (Amérique du Sud) : Mexique, Guatemala, Brésil, Venezuela, Colombie, etc.	
Н	Arabe (Asie de l'Ouest) : Afghanistan, Égypte, Iran, Irak, Israël, Liban, Arabie Saoudite, etc.	
Z	Autres	

Source : Sûreté du Québec, manuel de référence : Index général et du Module d'information policière, chapitre 2, p.2-91.

### **Définitions**

Les catégories utilisées pour établir si la personne appartient à une minorité visible ou non visible reprennent celles inscrites à l'Index général et du Module d'information policière (IG-MIP) et sont les suivantes :

- A) Inconnu : ascendance inconnue
- B) Blanc: personne à la peau blanche
- **C)** <u>Asiatique (Asie du Sud)</u>: ascendances indiennes, bengalies, pakistanaises, sri-lankaises, népalaises, etc.
- D) Noir: personne à la peau noire
- **E)** <u>Asie de l'Est (Orientale)</u>: ascendances japonaises, chinoises, vietnamiennes, coréennes, philippines, malaisiennes, etc.
- F) Autochtones (Amérique du Nord): ascendances amérindiennes, inuites, métisses.
- **G)** <u>Latino-Américain (Amérique du Sud)</u>: ascendances mexicaines, guatémaltèques, brésiliennes, vénézuéliennes, colombiennes, etc.
- **H)** <u>Arabe (Asie de l'Ouest)</u>: ascendances afghanes, égyptiennes, iraniennes, irakiennes, israéliennes, libanaises, saoudiennes, etc.
- I) Autre : minorité visible non incluse ailleurs ou multiple

# ANNEXE 3

### Cadre de collecte de données sur l'interpellation policière

<u>Définition d'une interpellation policière</u> : Tentative d'un policier auprès d'une personne	de l'identifier et d
collecter d'autres informations. L'interpellation policière n'est pas une interaction ni une Elle doit reposer sur un ensemble de faits observables ou des informations qui fourniss raison pour intervenir auprès de la personne dans le cadre de la mission policière.	forme de détention
Date de l'intervention Heure de l'intervention (Renseignement collecté par le MSP)	
Plage horaire :	
<ul><li>□ Avant-midi</li><li>□ Après-Midi</li><li>□ Soirée</li><li>□ Nuit</li></ul>	
Zone géographique :  Code géographique  Numéro de PQ Secteur, ilot, atome (si applicable)	
(Renseignement collecté par le MSP)	
Par corps de police	
1- Endroit  Zone ouverte (parcs, cours d'eau, etc.)  Voie publique  Transport public  Établissement d'enseignement  Établissement public  Établissement commercial  Autre	
2- Motif de l'interpellation policière :  Assister une personne dans le besoin Prévenir le crime ou les infractions aux lois et aux règlements Prévenir le désordre et les incivilités Collecter des informations d'intérêt au regard de la mission policière Identifier une personne présumément recherchée (mandat, disparition) Toute autre situation	
3- Contexte de l'interpellation policière :  \( \text{\tinit}\text{\ticl}}\text{\texict{\text{\text{\text{\text{\texi{\text{\texi}\text{\text{\teti}\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\t	



		Dans le cadre d'une demande de recueillir des informations aux fins du renseignement Autre
	Est-	ce que la personne a refusé de s'identifier ? Oui Non
		e et expression de genre présumé : Homme Femme Diverses identités de genre
6– <i>I</i>	Àge	e (présumé s'il y a un refus de s'identifier) :
	Orig	Inconnu Blanc Asiatique (Asie du Sud): Inde, Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka, Népal Noir Asie de l'Est (Orientale): Japon, Chine, Vietnam, Philippines, Malaisie Autochtone (Amérique du Nord): Amérindien, Inuit, Métis Latino-Américain (Amérique du Sud): Mexique, Guatemala, Brésil, Venezuela, Colombie, etc. Arabe (Asie de l'Ouest): Afghanistan, Égypte, Iran, Irak, Liban, Arabie Saoudite, etc. Autre
8– <b>I</b>	SSU	le de l'interpellation policière : Aucune action/pas d'intérêt pour la mission policière
		Collecte de renseignements d'intérêt pour la mission policière
		Infraction détectée/constatée à la suite de l'interpellation  o Infraction criminelle  o Infraction pénale  o Infraction à un règlement municipal  o Exécution de mandat
		Autres



# Guide en gestion du changement

Cadre de collecte de données sur l'interpellation policière



# ÉDITION

Ce document été rédigé par la Direction des pratiques policières.

Pour plus de renseignements concernant les données statistiques présentées dans ce document :

Ministère de la Sécurité publique Tour du Saint-Laurent, 7e étage 2525, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777 Sans frais : 1 866 644-6826 Télécopieur : 418 643-0275

# TABLE DES MATIÈRES

1. MISE EN CONTEXTE	4
Objectif du guide	4
Les leviers de la gestion des personnes dans le changement	4
Quel est votre rôle à titre de gestionnaire ?	5
2. ENJEUX, RISQUES ET OPPORTUNITÉS	6
2.1 Enjeux	6
2.1.1 Enjeux internes	6
2.1.2 Enjeux externes	6
2.2 Risques	7
2.2.1 Risques internes	7
2.2.2 Risques Externes	7
2.3 Opportunités	7
3. Publics Cibles	8
3.1 Publics cibles internes	8
3.2 Publics cibles externes	8
3.3 Messages clés	8
4. ACTION QUI POURRAIENT ÊTRE PRISES	9
Conclusion	9
ANNEXE A	10
DES PISTES POUR VOUS GUIDER	10
Annexe B	14
LES ÉTAPES DU CHANGEMENT	14
I ES CONDITIONS DE SUCCÈS À UN CHANGEMENT DUR ARI E	14

# 1. MISE EN CONTEXTE

# Objectif du guide

Ce document vise à vous accompagner et mieux vous outiller en tant que personne responsable de la gestion du changement au sein de votre corps de police que nécessite le déploiement du cadre de collecte de données sur l'interpellation policière.

La gestion du changement permet principalement de s'assurer que les membres sont aussi confortables après le changement pour accomplir leurs fonctions et leurs attributions qu'ils l'étaient avant.

Vous trouverez dans ce guide :

- Le rôle d'un gestionnaire dans la compréhension et l'appropriation du changement;
- Des informations pour alimenter vos communications et les activités de gestion des personnes dans le changement;
- Les risques, les enjeux et les opportunités relatifs à ce changement;
- Un rappel des contenus sur les étapes d'un changement.

# Les leviers de la gestion des personnes dans le changement

### La communication:

La communication est la pierre angulaire de toute gestion du changement. Afin de rassurer, d'aller chercher l'adhésion et de diminuer la résistance aux changements, les membres ont besoin de repères. Il est donc essentiel de les aider à donner un sens au changement. Votre fonction consiste à veiller à clarifier les rôles et responsabilités, avoir des lignes de communication claires et engageantes ainsi que définir la raison d'être du changement, soit le respect des orientations du MSP en lien avec les interpellations policières. Par ailleurs, vous devez d'abord vous-même adhérer au changement.

### Le soutien :

Afin de développer adéquatement les compétences des membres impliqués directement par ce changement, vous avez la responsabilité de vous assurer que ceux-ci prennent connaissance des documents développés et suivent assidûment la formation opérationnelle, développée par les ressources du CRPQ, et déposée sur le site Moodle de l'ENPQ. Il est donc essentiel d'assurer une présence et un soutien constant auprès des membres.

### La participation

Une des clés pour faciliter l'adaptation au changement est d'y participer, d'avoir un certain contrôle sur la situation. Pour s'approprier le changement, les membres doivent se sentir considérés, respectés et responsables. Votre rôle est donc de veiller à gérer les émotions et les impacts sur l'humain en s'appropriant leurs préoccupations, tout en stimulant l'adhésion par l'entremise de l'implication des membres. Il est donc important d'impliquer les membres dans toutes les phases du projet.

### Quel est votre rôle à titre de gestionnaire ?

En tant que personne responsable de la gestion du changement, vous êtes un acteur clé à cet effet au sein de votre organisation. Il est essentiel de mobiliser vos équipes à travers la démarche de gestion des personnes dans le changement. Pour ce faire, voici guelques pistes :

- Communiquer régulièrement, de manière continue et fluide sur le changement;
  - Utiliser les canaux de communication en place;
  - Effectuer des suivis hebdomadaires, valider la compréhension des membres/leurs expériences concrètes.
- Déployer un plan de communication;
  - Vous serez responsable de porter certains messages. À titre d'exemple, des fiches d'information pourraient être transmises pour soutenir vos messages.
- Participer à la mise en œuvre du plan de communication auprès des personnes touchées par le changement;
  - Pourrait être pris en charge par les Communications mais vous demeurez un acteur important.
- Comprendre les biens faits du changement et votre rôle d'agent du changement ;
  - Un atelier de réflexion sur les impacts et les bienfaits pour vos équipes respectives pourrait être organisé;
  - Ce même atelier discutera aussi du rôle d'un leader dans le changement.
- Sensibiliser les membres au contexte du changement et aux bénéfices qui en découlent;
  - Ouvrir la discussion lors d'une de vos rencontres d'équipe. Réserver un moment dans vos rencontres subséquentes pour revenir sur ce sujet, selon les besoins de l'équipe et leurs questions.
- Prendre un positionnement favorable et positif face au changement;
  - Restez à l'écoute et ouvert aux commentaires, mais revenez régulièrement sur les bienfaits et les aspects positifs;
  - Si vous avez des doutes sur le projet, discutez avec votre supérieur avant d'en discuter avec vos équipes (vos propres doutes peuvent teinter votre façon d'être ou de partager le projet et nuire à la perception du changement).
- Recueillir les préoccupations de vos membres et proposer des pistes de solutions afin de paliers aux barrières;
  - Produire une grille de collecte des préoccupations pourrait être utile pour vous assurer de bien noter les enjeux;
  - Lorsqu'une « critique » est formulée par un membre de votre équipe, invitez-le à suggérer des solutions;
  - Organiser des rencontres d'alignement pour mettre en commun les préoccupations et trouver/partager des opportunités/solutions.
- Faciliter l'appropriation et la pérennité du changement;
  - Voir les points précédents.

# 2. ENJEUX, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

## 2.1 Enjeux

### 2.1.1 Enjeux internes

Préoccupations liées au changement :

- Le sujet de l'interpellation policière pouvant être polarisant, il pourrait donner lieu à de vives réactions et échanges au sein des membres;
- Les policiers pourraient percevoir l'outil de cueillette de données comme un contrôle additionnel plutôt qu'un outil de soutien ayant une valeur ajoutée pour le domaine policier au Québec;
- Possible diminution des interpellations policières effectuées par les policiers pour ne pas avoir à remplir la fiche d'interpellation FIN ou celle du fournisseur de service;
- Possible remise en question de la police de proximité par crainte d'avoir à remplir des documents supplémentaires dans cette circonstance;
- Les policiers œuvrant dans les équipes spécialisées devront composer avec une information présentée et exploitée différemment;
- Démobilisation du personnel.

### 2.1.2 Enjeux externes

- Reprise médiatique erronée des efforts déployés entourant la notion de l'interpellation policière;
- Mauvaise compréhension des différents types d'interventions (Interaction sociale, interpellation policière et interception);
- Mauvaise compréhension ou interprétation de l'utilité de cette collecte de données.
- Mauvaise compréhension de l'objectif de la cueillette de données.
- Mauvaise compréhension de l'interpellation policière et de son importance dans le travail policier.
- Éducation de la population quant à l'utilité de l'interpellation policière, l'impact pour le citoyen d'être interpellé ainsi que de son importance dans le cadre du travail policier.

### 2.2 Risques

### 2.2.1 Risques internes

- Résistance des policiers à alimenter la cueillette de données;
- Manque de collaboration des associations policières et syndicales;
- Incapacité à répondre à l'augmentation de la charge de travail liée à la cueillette, réelle et perçue;
- Incapacité à obtenir des données complètes, uniformes et fiables (Interprétation des données);
- Possible diminution des interpellations policières.

### 2.2.2 Risques Externes

- Mauvaises interprétations des données liées à la cueillette sur l'interpellation policière suivant la diffusion pouvant affecter défavorablement les liens de la communauté policière avec les citoyens et les partenaires;
- Incapacité à obtenir des données complètes, uniformes et fiables (Interprétation des données);
- Pression de certains groupes d'intérêts et médiatiques pour que les organismes publics se positionnent sur les enjeux de racisme systémique au Québec.

# 2.3 Opportunités

- Augmenter le sentiment de sécurité du citoyen concernant les biais réels et perçus lors d'une interpellation policière;
- Promouvoir des actions concrètes adaptées aux réalités de 2022;
- Consolider la valeur des interpellations justifiées et pertinentes (non arbitraire ou biaisée);
- Éducation sociale sur la notion de l'interpellation policière et du travail policier.

# 3. Publics Cibles

### 3.1 Publics cibles internes

- Membres de la direction
- Responsables de la gestion du changement
- Policiers et policières

### 3.2 Publics cibles externes

- Clientèle desservie (population);
- Membres des médias:
- Autres corps de police.

# 3.3 Messages clés

- Cette collecte permettra une mobilisation des policiers et permettra d'avoir un meilleur profil des individus interpellés ainsi qu'assurera la légitimité de cette pratique.
- Elle permettra d'avoir une meilleure connaissance de la pratique et du profil des personnes interpellées.
- Elle minimisera l'impact médiatique, permettra d'avoir de meilleures connaissances de la pratique d'interpellation et assurera la légitimité de cette pratique.
- La collecte de données déployée par le MSP est anonymisée.
- Elle contribuera à bonifier les informations policières
- Elle sera en complémentarité lors des enquêtes déontologiques.

# 4. ACTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE PRISES

Voici quelques exemples qui pourraient vous aider à faire progresser ce changement au sein de votre corps de police.

- Préparer un plan de communication, notamment avec vos partenaires externes, afin d'exposer les enjeux de la collecte de données ainsi que les objectifs de procéder à une interpellation policière. Ces rencontres vous permettront de créer un lien avec vos citoyens, d'expliquer les rôles et obligations du policier, mais également, de comprendre les incompréhensions de vos citoyens quant au travail policier.
- Présenter le cadre de collecte de données à vos membres comme étant un outil supplémentaire pour recueillir les informations qui sont d'intérêt pour la mission policière. Ce changement occasionnera de nouvelles procédures opérationnelles, mais sera bénéfique pour les futures analyses.
- Préparer des indicateurs pour contextualiser les interpellations policières et identifier les surreprésentations ainsi que leurs causes, le cas échéant, qui peuvent faire l'objet d'analyse par des organismes externes.
- 4. **Assurer une communication adéquate et pertinente** avec vos membres et les citoyens en identifiant une personne-ressource au sein de votre corps de police.
- 5. **Participer à la recherche évaluative du MSP** concernant, notamment, l'analyse des données obtenues sur les interpellations policières effectuées.
- 6. **Prendre une « photo » de la situation actuelle** de vos interventions policières au sein de votre organisation et après l'instauration de ce changement.
- 7. **Après l'instauration du changement**, assurez-vous de planifier un moment pour discuter des « bonnes interventions » et celles qui pourraient être améliorées.

# CONCLUSION

Le MSP vous invite à instaurer un climat de collaboration et d'écoute envers vos policiers et policières ainsi qu'envers les citoyens sur votre territoire. Ces changements rencontreront des obstacles, mèneront à des discussions et des prises de conscience qui doivent avoir lieu.

# ANNEXE A

### DES PISTES POUR VOUS GUIDER

### A. COMMUNIQUER

Une bonne pratique consiste à organiser des activités de communication auprès de vos membres afin de vous assurer de la bonne compréhension de ce que constitue une interpellation policière au sens de la pratique policière 2.1.7 (veuillez vous référer à la pratique policière 2.1.7). La communication est la pierre angulaire de toute gestion du changement.

### Messages clés :

- L'interpellation policière est une activité essentielle en matière de sécurité publique : elle permet aux policiers de bien accomplir leur travail.
- Plus qu'une simple interaction entre un policier et un citoyen, l'interpellation policière est un contrôle d'identité discrétionnaire effectué par un policier qui, en raison de motifs objectifs et crédibles, juge que l'identification de la personne est une mesure utile et pertinente à l'accomplissement de la mission policière.
- L'interpellation policière n'est pas une interaction policière ni une forme de détention. Elle doit reposer sur un ensemble de faits observables ou des informations qui fournissent au policier une raison pour intervenir auprès de la personne dans le cadre de la mission policière.
- Même si l'interpellation policière est généralement effectuée lorsqu'un policier soupçonne la possibilité d'une infraction, observe une activité suspecte ou considère que la personne détient des renseignements utiles à l'accomplissement de sa mission, elles sont effectuées sans qu'un lien direct avec une infraction spécifique ait été encore déterminé. Dans ce contexte, la personne interpellée n'a pas l'obligation de s'identifier ou de collaborer et demeure libre de quitter les lieux.
- La pratique policière vise à baliser l'interpellation policière et à s'assurer qu'elle n'est pas aléatoire ou sans fondement, qu'elle est exempte de motifs discriminatoires et qu'elle se fait dans le respect de la personne et de la mission policière. L'encadrement de cette pratique est nécessaire afin d'en préserver la légitimité et les bénéfices, notamment au regard des citoyens.
- Le policier doit en tout temps demeurer conscient des limites de son intervention et s'interroger sur le bien-fondé de procéder ou non à une interpellation.
- Le policier ne peut avoir recours à un pouvoir, prévu dans une loi par exemple, comme prétexte dans le seul but d'identifier une personne ou d'obtenir des informations.
- Le policier doit aussi informer la personne de la raison de l'interpellation, en évitant de divulguer des informations confidentielles ou qui pourraient nuire à d'autres opérations en cours.

### **B. EXPLIQUER**

Une fois que vos membres ont bien compris ce que constitue une interpellation policière, il est maintenant temps d'expliquer en quoi consiste le fonctionnement du cadre de collecte de données, les objectifs visés par ce dernier ainsi que les bénéfices qui en découlent (veuillez vous référer au document explicatif sur le cadre de collecte de données ainsi que le Guide de référence complémentaire qui comprend notamment des exemples concrets).

### Messages clés :

- La profession policière s'exerce selon des normes élevées de service à la population et exige une conscience professionnelle respectueuse des droits et libertés de la personne. Ainsi, l'intervention policière doit toujours se faire dans le respect du pluralisme culturel et être exempte de toute forme de discrimination.
- Bien que la pratique de l'interpellation policière constitue une activité essentielle en matière de sécurité publique, force est de constater qu'elle est souvent associée au profilage racial et social, ce qui mine la confiance de la population envers cette pratique.
- C'est dans une optique de maintenir un haut niveau de confiance entre la population et les corps de police qu'un cadre de collecte systématique de données sur les interpellations policières convivial a été établi.
- Le cadre de collecte de données a été conçu de manière à être efficace, convivial et adapté à la réalité policière du travail sur le terrain, minimisant ainsi les impacts sur la charge de travail du policier.
- Ce dernier vise à compiler, analyser et rendre compte annuellement des données sur les interpellations policières afin de documenter cette pratique, d'en suivre l'évolution au Québec et d'en assurer la légitimité.
- Le cadre de collecte de de données vise l'ensemble des tentatives d'un policier de contrôler l'identité d'une personne alors qu'elle n'est pas tenue légalement de la donner, et ce, indépendamment du résultat de cette tentative.
- La collecte de données se fera, selon le cas, via le système de gestion de l'information policière ou par le biais de la nouvelle fiche d'interpellation policière (FIN) au Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).
- Le cadre de collecte de données vise notamment à rendre compte et contextualiser le recours à la pratique de l'interpellation policière, notamment afin d'en préserver la légitimité et les bénéfices pour la sécurité publique.

### C. FORMER

Il est maintenant temps d'offrir à vos membres une formation adaptée à votre réalité. À cette fin, un bulletin CRPQ Express vous a été transmis par la Division de l'information policière de la Sûreté du Québec, laquelle est responsable du CRPQ, détaillant le fonctionnement du nouveau format d'écran FIN préparé à cette fin. Une attention particulière a été portée pour que son utilisation soit rapide et conviviale (veuillez également vous référer au document explicatif sur le cadre de collecte de données ainsi que le Guide de référence complémentaire). De plus, une formation virtuelle pour enseigner aux policiers l'utilisation

de la fiche FIN a été développée par le CRPQ. Elle est disponible sur la plateforme Moodle de l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

### Messages clés :

- Si vous utilisez la FIN développée par la Division de l'information policière de la Sûreté du Québec, invitez vos membres à visionner la formation disponible sur le site Moodle de l'ENPQ.
- Si vous utilisez un système de mission, il est de votre responsabilité de proposer une formation qui présentera les bonifications ainsi que la nouvelle manière de procéder à vos membres. Vous pourriez choisir de présenter tout de même la formation disponible sur Moodle puisque cette dernière donne des informations et des exemples pertinents aux fins de la bonne compréhension de la pratique de l'interpellation policière et du cadre de collecte de données.

### D. ARRIMER

Dans une perspective d'harmonisation et de cohérence, assurez-vous de développer des pratiques et des directives organisationnelles qui respectent les principes directeurs et les standards édictés par la pratique policière 2.1.7 ainsi que par le cadre de collecte de données et les documents explicatifs qui vous ont été fournis.

### Messages clés :

 Le cadre de collecte de donnée vise à compiler, analyser et rendre compte annuellement des données sur les interpellations policières afin de documenter cette pratique, d'en suivre l'évolution au Québec et d'en assurer la légitimité. À cette fin, il est essentiel que toutes les organisations policières collectent les mêmes données.

### E. ÉCOUTER

La gestion du changement permet principalement de s'assurer que vos membres sont aussi confortables après le changement pour accomplir leur travail qu'ils l'étaient avant. Pour cela, il faut être à l'écoute.

### Messages clés :

- Avant, pendant et après le déploiement du cadre de collecte de données au sein de votre organisation, assurez-vous de planifier des moments pour discuter avec vos membres. L'écoute et la rétroaction constituent de bonnes pratiques en matière de gestion du changement.
- Il est essentiel que vos membres sachent que vous adhérez vous-même au déploiement du cadre de collecte de données en raison des bénéfices qui en découlent permettant de préserver la légitimité et les bénéfices de la pratique de l'interpellation policière pour la sécurité publique et la mission policière.
- Pour s'approprier le cadre de collecte de données, les membres doivent se sentir considérés, respectés et responsables. Votre rôle est donc de veiller à gérer les émotions et les impacts sur l'humain en s'appropriant leurs préoccupations, tout en stimulant l'adhésion par l'entremise

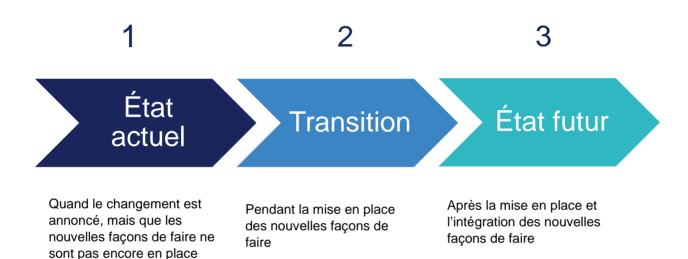
- de l'implication des membres. Restez à l'écoute et ouvert aux commentaires, mais revenez régulièrement sur les bienfaits et les aspects positifs.
- Si vous avez des doutes sur le cadre de collecte de données, discutez avec votre supérieur avant d'en discuter avec vos équipes (vos propres doutes peuvent teinter votre façon d'être ou de partager le projet et nuire à la perception du changement).

# ANNEXE B

### LES ÉTAPES DU CHANGEMENT

Qu'est-ce qu'un changement ?

• Un changement est un processus qui vous amène d'une situation existence à une situation cible.



### LES CONDITIONS DE SUCCÈS À UN CHANGEMENT DURABLE

Pour changer, des conditions de succès doivent être mises en place par les instigateurs du changement.

5 CONDITIONS QUI DOIVENT ÊTRE RÉUNIES POUR FAVORISER UN CHANGEMENT DURABLE (CES AR):

C: CONSCIENCE du besoin de changer. Pourquoi le changement est requis ?

### Activités

- 1. Définir le changement Déploiement du cadre de collecte de données
- 2. Analyser les impacts et les parties prenantes
- 3. Développer un plan de communication pour les membres et les citoyens.

4. Planifier la gestion du changement au sein de l'organisation policière

**E : ENVIE** de changer. Quels sont les bénéfices de ce changement pour vous, votre organisation ou les citoyens

#### Activités

- 1. Déployer le plan de communication pour les membres et les citoyens.
  - Sensibiliser les gestionnaires à leur rôle d'agent de changement
  - Effectuer des ateliers de sensibilisation avec les représentants policiers afin d'expliquer les raisons du changement en réponse à l'évolution de la société.
  - Rencontrer les organismes sociaux présents sur le territoire.
- 2. Créer des espaces d'échanges pour répondre aux questions et préoccupations
- 3. Adresser les préoccupations des policiers.
- **S : SAVOIR** comment changer. Quel est l'accompagnement nécessaire pour se préparer à ce changement et développer les compétences requises ?

### Activités

- 1. Développer les compétences des policiers au moyen de la formation diffusée par l'ENPQ.
- 2. Rendre disponible des outils faciles d'application.
  - Concevoir une fiche d'interpellation qui évite le dédoublement
  - Accéder au système du CRPQ afin de verser les données au MSP

**A : APPROPRIATION** du changement. Est-ce que vos membres sont en mesure d'intégrer les nouvelles façons de faire dans leurs activités quotidiennes ?

#### Activités

- 1. Identifier des personnes-ressources pour répondre aux besoins d'information des collègues policiers afin de consolider leurs apprentissages
- 2. Effectuer une vigie sur les interpellations policières
- 3. Dialoguer autour des préoccupations au long du déploiement du projet
- 4. Adresser les préoccupations et pistes de solutions des policiers
- **R : RENFORCEMENT** du changement. Est-ce que les conditions sont réunies pour maintenir les nouvelles façons de faire ?

### Activités

- 1. Procéder à une prise de mesure sur la compréhension de l'enjeu avant et suivant la formation.
- 2. Mettre en place les conditions qui permettent d'intégrer le changement aux opérations à long terme.
- 3. S'impliquer dans les comités du MSP pertinents.
- 4. Suivi du changement à l'aide d'indicateurs internes sur l'engagement.



# Cadre de collecte de données

Interpellation policière





# Cadre de Collecte – Interpellation policière

Définition d'une interpellation policière : Tentative d'un policier auprès d'une personne de l'identifier et de collecter d'autres informations. L'interpellation policière n'est pas une interaction ni une forme de détention. Elle doit reposer sur un ensemble de faits observables ou des informations qui fournissent au policier une raison pour intervenir auprès de la personne dans le cadre de la mission policière. Date de l'intervention Heure de l'intervention (Renseignement collecté par le MSP) Plage horaire: Avant-midi Après-Midi □ Soirée Nuit Zone géographique : □ Code géographique □ Numéro de PQ □ Secteur, ilot, atome (si applicable) (Renseignement collecté par le MSP) Par corps de police 1- Endroit □ Zone ouverte (parcs, cours d'eau, etc.) Voie publique □ Transport public Établissement d'enseignement Établissement public Établissement commercial Autre 2- Motif de l'interpellation policière : ☐ Assister une personne dans le besoin □ Prévenir le crime ou les infractions aux lois et aux règlements □ Prévenir le désordre et les incivilités □ Collecter des informations d'intérêt au regard de la mission policière ☐ Identifier une personne présumément recherchée (mandat, disparition)

Toute autre situation

3- <b>Co</b> r	ntexte de l'interpellation policière :
	À l'initiative du policier aux fins d'accomplir sa mission À la suite d'un appel de service ou du signalement d'un citoyen Dans le cadre d'une demande de recueillir des informations aux fins du renseignement Autre
4– Est	-ce que la personne a refusé de s'identifier ?
	Oui Non
5- <b>Sex</b>	e et expression de genre présumé :
	Homme Femme Diverses identités de genre
6– <b>Âg</b>	e (présumé s'il y a un refus de s'identifier) :
7– Ori	gine ethnique (affinité biologique) présumée :
	Inconnu Blanc Asiatique (Asie du Sud) : Inde, Bangladesh, Pakistan, Sri Lanka, Népal Noir Asie de l'Est (Orientale) : Japon, Chine, Vietnam, Philippines, Malaisie Autochtone (Amérique du Nord) : Amérindien, Inuit, Métis Latino-Américain (Amérique du Sud) : Mexique, Guatemala, Brésil, Venezuela, Colombie, etc. Arabe (Asie de l'Ouest) : Afghanistan, Égypte, Iran, Irak, Liban, Arabie Saoudite, etc. Autre
8– <b>Iss</b>	ue de l'interpellation policière :
	Aucune action/pas d'intérêt pour la mission policière
	Collecte de renseignements d'intérêt pour la mission policière
	Infraction détectée/constatée à la suite de l'interpellation  o Infraction criminelle  o Infraction pénale  o Infraction à un règlement municipal  o Exécution de mandat
	Autres



De : EUGENIE CHOUINARD	@msp.gouv.qc.ca>
Envoyé: 31 juillet 2022 14:09	<u> </u>
À:	<pre>@police.chateauguay.ca&gt;;</pre>
@spvg.quebec;	@surete.qc.ca>;
@longueuil.quebec;	@spvm.qc.ca>;
@surete.qc.ca>;	@gatineau.ca
t@spvq.quebec>;	@blainville.ca @police.sjsr.ca;
<pre>@enpq.qc.ca&gt;; ANNE-MARIE</pre>	BOLDUC < @msp.gouv.qc.ca>;
@adpq.qc.ca>;	@enpq.qc.ca; @laval.ca;
Cc : JUSTINE BEAULIEU	nsp.gouv.qc.ca>

Objet : POUR COMMENTAIRES- Évaluation du cadre de collecte de données sur l'interpellation policière (Phase 1)

Critère de diffusion : Confidentiel

### Bonjour,

Tel que convenu lors de la dernière rencontre du comité de recherche du 20 juin dernier, vous trouverez ci-joint les documents préparés en vue de l'évaluation de la mise en œuvre du cadre de collecte de données (phase 1). Les mesures et indicateurs ont été élaborés en fonction des priorités et besoins établis par le comité de recherche. L'évaluation sera orientée vers 1) la stratégie d'implantation, 2) l'opérationnalisation de la collecte de données, 2) le suivi et formation ainsi que 4) l'état pré-implantation.

À cet effet, des données seront recueillies auprès des représentants des organisations et auprès des policiers utilisateurs.

Nous vous invitons à commenter les outils de collecte de données afin que ceux-ci répondent le mieux possible à vos préoccupations et besoins.

- PRJT Thèmes évaluation phase 1 : Liste les thèmes identifiés et leur indicateurs de mesures
- PRJT\_Outil\_évaluation\_Phase1\_Q1 : Sondage destiné au répondant de l'organisation ciblée
- PRJT\_Outil\_évaluation\_Phase1\_Q2 : Sondage destiné aux utilisateurs de l'outil de collecte

Vous trouverez aussi le mandat modifié tel que discuté lors de notre rencontre.

Vos commentaires et suggestions sont attendus pour le 22 août, en prévision de la prochaine rencontre du comité.

Une convocation your sera transmise par Mme @JUSTINE BEAULIEU.

Merci et bonne saison estivale à tous!

### **Eugénie Chouinard**

Chef d'équipe aux politiques publiques et à la recherche

Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques Sous-ministariat des affaires policières 5100 rue Sherbrooke E, RC-23, Montréal, QC, H1V 3R9 Québec (Québec) G1V 2L2



### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

**Envoyé:** <u>16 juin 2</u>022 16:11

A: @ville.saint-eustache.qc.ca

Objet: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_ST-EUSTACHE-Entente subvention\_interpellation pol.docx



### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Saint-Eustache pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Saint-Eustache afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à per la communitation des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à per la communitation des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à l'avail du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : , et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone : 418 646-6777

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De: <u>CATHERINE BEAUDRY</u>

A:

Objet: RE: Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-

3)

Date: 2 novembre 2022 16:01:00

Bonjour,

Mes équipes vont procéder aux vérifications et vous revenir.

Avec mes salutations,

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des affaires policières Ministère de la sécurité publique

De: @police-rsl.qc.ca>

Envoyé: 28 octobre 2022 14:45

À : CATHERINE BEAUDRY

Objet : RE: Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations

policières (2021-12631-3)

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., (c.A. 2.1): L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copie, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

**De :** MICHELE MACKAY **De la part de** CATHERINE BEAUDRY

**Envoyé:** 21 octobre 2022 15:36

<u>@police-rsl.qc.ca</u>>

**Objet :** Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations

policières (2021-12631-3)

**Mise en garde RSL**: Ce courriel a été envoyé de l'extérieur de la RSL. Veuillez ne pas cliquer sur les liens ou ouvrir les pièces jointes, sauf si vous reconnaissez la source de ce courriel.



### Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Sainte-Julie pour la modification du système de gestion des données policières à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, signée par toutes les parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De: <u>CATHERINE BEAUDRY</u>

**A**:

Cc: JOANNIE LAMBERT-ROY

**Objet :** Fwd: DOCUMENTATION OFFICIELLE : Collecte de données / Profilage

**Date:** 9 novembre 2022 16:08:08

Pièces jointes : Collecte de données sur les interpellations .pdf

2022-11 Communique.pdf

1-Annexe 2022-23 Communiqué.pdf

2022-23 Communiqué.pdf

2-Annexe 2022-23 Pratique2 1 7 Interpellation policiere.pdf

3-Annexe 2022-23 Guide-collecte de données.pdf 4-Annexe 2022-23 Guide gestion changementpdf.pdf 5-Annexe 2022-23 Cadre collecte données.pdf

Bonjour

Tout d'abord, voici l'ensemble des communications officielles du Ministère en lien le profilage.

En ce qui à trait à la collecte de données :

- Le courriel « Collecte de données sur les interpellations »(ci-joint) a été envoyé en février 2022 afin de préciser les travaux en cours au Ministère pour rendre possible la cueillette de données, et d'annoncer les subventions offertes par le Ministère.
- Ensuite, le 30 mai 2022, le communiqué 2022-23 a été envoyé à l'ensemble des directeurs de police pour le lancement du cadre de collecte de données, et aussi pour transmettre les outils développés pour accompagnés les corps de police (cadre de collecte de données, guide de gestion du changement, pratique policière 2.1.7 Interpellation policièreet guide de référence complémentaire à la pratique policière 2.1.7 Interpellation policière). Autrement dit, depuis le 30 mai 2022, tous les corps de police qui le souhaitent peuvent opérer une collecte de données sur l'interpellation policière.

### En ce qui à trait à la formation :

• Le gouvernement annonçait en décembre 2021, un investissement de 930 000 \$ dans la formation du personnel; policier pour lutter contre le racisme et le profilage.

Lutte contre le racisme et le profilage racial et social - Québec investit 930 000 \$ dans la formation du personnel policier pour contrer le profilage racial et social: Gouvernement du Québec (quebec.ca)

• Par la suite, le 31 mars 2022, le communiqué 2022-11 a été envoyé à l'ensemble des directeurs de police afin de désigner des répondants responsables du déploiement des capsules de formation en cours d'élaboration.

Je profite de cette communication pour vous rappeler que le MSP souhaite une approche concertée, uniforme et coordonnée de l'ensemble des corps de police tant en matière de formation qu'en matière de collecte de données sur les interpellations. Le développement de la formation est

toujours en cours et suit les échéances prévues. Les ententes en matière de collecte de donnés sont toujours en cours de signature avec certains corps de police. Par ailleurs, je m'attend à ce que les corps de police s'assurent d'avoir bien formés les policiers et bien gérés le changement lié à la collecte de donnés avant de la déployer dans leur organisation. Je considère que cet exercice peu prendre un temps variable pour les corps de police, et ce, en tenant compte de leur taille, de la reddition de compte attendue par les différentes instances et des enjeux juridiques et judiciaires, le cas échéant. Ceci dit, pour le MSP, il est nécessaire de prendre le temps de bien faire les choses pour garantir le succès du changement vers une collecte de données uniforme et efficace en matière d'interpellation.

Meilleures salutations,

### Catherine Beaudry, SMA

Affaires policières Ministère de la sécurité publique

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

**Envoyé:** 16 juin 2022 16:12

À: blainville.ca

Objet: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_BLAINVILLE-Entente subvention\_interpellation pol.docx



### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Blainville pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Blainville afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone : 418 646-6777

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De: MICHELE MACKAY pour le compte de CATHERINE BEAUDRY

A:

Objet: Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

Date: 21 octobre 2022 15:35:07

Pièces jointes: 2021-12631-4 Entente Sherbrooke.pdf



### Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Sherbrooke pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Sherbrooke afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, signée par toutes les parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.



La sous-ministre associée à la Direction générale adjointe principale des affaires policières

### À TOUS LES DIRECTEURS DE CORPS DE POLICE

Objet : Identification de répondants en profilage racial et social

N/Réf.: 2022-11

Madame, Monsieur,

Au mois de septembre dernier, lors d'une rencontre à laquelle vous aviez été convié(e), nous vous avons présenté le projet de formation en matière de profilage racial et social, développé conjointement par le ministère de la Sécurité publique, l'École nationale de police du Québec, le Commissaire à la déontologie policière du Québec ainsi que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Rappelons que cette initiative vise notamment à répondre à l'une des recommandations du Groupe d'action contre le racisme. Elle se traduira par le développement de quatre capsules de formation destinées aux patrouilleurs.

La stratégie de formation retenue requiert la désignation d'un ou plusieurs répondants au sein de votre organisation. Ceux-ci seront chargés du déploiement des capsules, dont les deux premières seront disponibles en 2023-2024 et les deux dernières en 2024-2025. Afin d'orienter votre décision, voici le rôle des répondants désignés :

### A. Prendre en charge la diffusion des capsules

- Assurer la logistique de formation;
- Animer et organiser les discussions suivant le visionnement des capsules;
- Vérifier la compréhension des participants et apporter des précisions au besoin:
- Recueillir et transmettre les données de présences et l'appréciation de la formation par les participants.

### B. Soutenir le transfert des apprentissages dans l'intervention policière

- Accueillir et conseiller les policiers en fonction de leurs questionnements/préoccupations;
- Assurer un suivi auprès des autorités.

Les répondants choisis devront posséder des habiletés en matière de communication d'animation et adhérer aux valeurs et aux objectifs visant à contrer le profilage racial et social.

Ainsi, afin de poursuivre nos travaux, nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre les noms et coordonnées de la ou des ressources désignées d'ici le 6 mai 2022 à M<sup>me</sup> Anne-Marie Bolduc à l'adresse courriel suivante :

Comptant sur votre collaboration habituelle, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Catherine Beaudry

c. c. Louis Morneau, sous-ministre associé à la Direction générale des affaires policières

### JUSTINE BEAULIEU

**De:** JUSTINE BEAULIEU **Envoyé:** 9 décembre 2022 09:20

Å:

@spvq.quebec); surete.qc.ca); @hotmail.com; @gatineau.ca

@spvm.qc.ca; spvm.qc.ca)

Cc: ANNE-MARIE BOLDUC; EUGENIE CHOUINARD

**Objet:** Retour rencontre - collecte de données

Pièces jointes: Outil\_V3.02.docx

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi **État de l'indicateur:** Avec indicateur

### Bonjour,

Tel que convenu lors de la rencontre d'hier, vous trouverez, en pièce jointe, le sondage pour l'évaluation de la mise en œuvre du cadre de collecte de données. Vous pourrez ainsi le partager à vos collègues qui ne pouvaient être présent pour commentaires.

Un retour avant les fêtes serait apprécié afin que je puisse faire les ajustements requis en prévision de la rencontre de janvier pour présenter le sondage au grand comité. Un sondage sera envoyé à cet effet afin de prévoir la rencontre.

Pour ceux qui n'ont pu être présent et qui aimerait une présentation de vive voix, vous pouvez m'écrire et nous pourrons prévoir une courte rencontre à ce sujet.

Merci à tous pour votre collaboration,



### Justine Beaulieu

Agente de recherche en politiques publiques
Direction générale des affaires policières
Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques
2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent
Québec (Québec) G1V 2L2

Tél. : 418 646-6777,

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

**Envoyé:** <u>16 juin 2</u>022 16:12

A: @ville.repentigny.qc.ca

Objet: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_REPENTIGNY-Entente subvention\_interpellation pol.docx



### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Repentigny pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Repentigny afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone : 418 646-6777

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**AMELIE GRENIER** De: 20 juin 2022 13:39 Envoyé:

A: JOANNIE LAMBERT-ROY

ANNE-MARIE BOLDUC; CATHERINE BELLEY Cc:

TR: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données Objet:

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: SÉCURISÉ - 2021-12631-3\_DGPPR\_REPENTIGNY-Entente subvention\_interpellation pol.V2.docx;

SÉCURISÉ - 2021-12631-3\_DGPPR\_REPENTIGNY-Entente subvention\_interpellation pol.V4.docx

De: repentigny.ca>

Envoyé: 17 juin 2022 11:27

À : AMELIE GRENIER

Cc: repentigny.ca>; repentigny.ca>

Objet : Consultation et signature - Entente de subvention - Cadre de collecte de données interpellations policières

(2021-12631-3)

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de

Prepentigny.ca. Découvrez pourquoi cela est important

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Directeur adjoint

1, montée des Arsenaux Repentigny, J5Z 2C1

T: 450-470-3001



repentigny.ca









### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** CATHERINE BEAUDRY **Envoyé:** 8 juillet 2022 12:38

À: JOANNIE LAMBERT-ROY; MICHELE MACKAY

**Objet:** TR: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_REPENTIGNY-Entente subvention\_interpellation pol.V4.pdf

De: repentigny.ca>

Envoyé: 6 juillet 2022 13:46

À : DGAPAP-BSMA < Cc : CATHERINE BEAUDRY

**Objet** : RE: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations

policières (2021-12631-3)

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.







**CATHERINE BEAUDRY** 

Envoyé: 23 juin 2022 08:23

<u>repentigny.ca</u>>

**Objet :** Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)





Madame la Directrice,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Repentigny pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Repentigny afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 30 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : , et ce, au plus tard le 30 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

Téléphone : 418 646-6777

### **Avertissement**

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De :** <u>MICHELE MACKAY</u> pour le compte de <u>CATHERINE BEAUDRY</u>

A: ville.saguenay.qc.ca

Objet : Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

**Date:** 21 octobre 2022 15:33:40

Pièces jointes : 2021-12631-4 Entente Saguenay.PDF



Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Saguenay pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Saguenay afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, signée par toutes les parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.



### MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE COLLECTE DE DONNÉES SUR L'INTERPELLATION POLICIÈRE

### SONDAGE

CORPS DE POLICE :	Date :
NIVEAU:	
FONCTION:	_
S YS TÈME UTILISÉ:	·
DATE DU DÉPLOIEMENT DU CADRE	DE COLLECTE DE DONNÉES DANS VOTRE ORGANISATION :

### OBJECTIF D'ÉVALUATION

Ce sondage a pour objectif d'évaluer la pertinence et l'efficacité des documents mis à disposition des organisations par le ministère de la Sécurité publique (MSP) ou élaborées par les organisations elles-mêmes lors du déploiement du cadre de collecte de données sur l'interpellation policière.

Le MSP a fourni aux organisations policières une trousse de départ contenant des documents de références et de soutien pour la mise en œuvre du cadre de collecte de données, soit :

- Document sur le cadre de collecte de données;
- Bulletin CRPQ:
- Un guide sur la gestion du changement;
- Un guide de référence complémentaire;
- La fiche FIN.

Pour les organisations qui utilisent des documents développés à l'interne, il est possible que vous n'ailliez pas utilisé ces documents. Si tel est le cas, vous pouvez l'indiquer dans la colonne non applicable (N/A) au sujet de l'évaluation de ces documents.

# Les prochaines questions sont à propos des documents fournis par le MSP pour le déploiement du cadre de collecte de données

Indiquer la fiche de collecte de données utilisée

- □ La fiche de mon organisation (fiche interne)
- □ La fiche FIN fournie par le MSP

	utilisé au moir	is i uii ues uoc		acce de dep	art (independ	ammeni
de la fiche utilisée) ?						
- 🗆 Oui						
- □ Non (pa	ssez à la ques	stion #3)				
Pour chacun des o		·	·	e appréciati	on :	
	Fortement en désaccord	En désaccord	Moyennement	En accord	Fortement en accord	N/A
Cadre de collecte de données						
Bulletin CRPQ						
Guide gestion du changement						
Guide de référence complémentaire						
Fiche FIN						
1.2 Les docum	•	ar le MSP éta	aient <b>pertinents</b> .  dre de collecte de Moyennement	Par pertine	ent on entend	que les
1.2 Les docum	s étaient en lid Fortement en	ar le MSP éta en avec le cac En	aient <b>pertinents</b> . dre de collecte de	Par pertine données e En	ent on entend et son applicat Fortement	que les
1.2 Les docum information Cadre de collecte de	s étaient en lid Fortement en	ar le MSP éta en avec le cac En	aient <b>pertinents</b> . dre de collecte de	Par pertine données e En	ent on entend et son applicat Fortement	que les
1.2 Les docum information Cadre de collecte de données	s étaient en lid Fortement en	ar le MSP éta en avec le cac En	aient <b>pertinents</b> . dre de collecte de	Par pertine données e En accord	ent on entend et son applicat Fortement en accord	que les
1.2 Les docum information  Cadre de collecte de données Bulletin CRPQ Guide gestion	s étaient en lid Fortement en	ar le MSP éta en avec le cac En	aient <b>pertinents</b> .  dre de collecte de Moyennement	Par pertine données e En accord	ent on entend et son applicat Fortement en accord	que les ion.  N/A
1.2 Les docum information  Cadre de collecte de données Bulletin CRPQ Guide gestion du changement Guide de référence	s étaient en lid Fortement en	ar le MSP éta en avec le cac En	aient <b>pertinents</b> .  dre de collecte de Moyennement	Par pertine données e En accord	ent on entend et son applicat Fortement en accord	que le ion.  N/A

1.3 Les documents fournis par le MSP étaient utiles. Par utile on entend que vous vous en êtes servis comme référence lors de l'utilisation du cadre de collecte de données.							
	Fortement en désaccord	En désaccord	Moyennement	En accord	Forter en ac		N/A
Cadre de collecte de données						]	
Bulletin CRPQ						]	
Guide gestion du changement						]	
Guide de référence complémentaire							
Fiche FIN						]	
(indépend	uments fourni lamment de la	•	SP ont facilité		isation	de la	a fiche
Fortement en désaccord	En désaccord	Moyennemen	t En accord	Fortemei accor		N/A	A
<ul> <li>3. Est-ce que votre organisation a développé des documents de références ou de soutien supplémentaires pour l'utilisation de la fiche FIN ?  -</li></ul>							
Fortement en désaccord	on offerte par I En désaccord	Moyennemen		Fortemer		N/A	A
		П			u		]

	•	ar la SQ était <b>r</b> ien avec le cadre		•	•
Fortement en désaccord	En désaccord	Moyennement	En accord	Fortement en accord	N/A
4.3 La formation offerte par la SQ était <b>utile.</b> Par utile on entend que vous vous en êtes servis comme référence lors de l'utilisation du cadre de collecte de données.					
Fortement en désaccord	En désaccord	Moyennement	En accord	Fortement en accord	N/A
4.4 Si vous utilisation  Fortement en désaccord		Moyennement	ue cette format	Fortement en accord	me facilité votre N/A
5 Est-ce que v la fiche (FIN -	•	n a développé ur	ne formation sup	oplémentaire po	ur l'utilisation de

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

**Envoyé:** 16 juin 2022 16:13 **À:** @v3r.net

**Objet:** Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_TROIS-RIVIERES-Entente subvention\_interpellation pol.docx



### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Trois-Rivières pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Trois-Rivières afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à pet ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone : 418 646-6777

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De :** <u>MICHELE MACKAY</u> pour le compte de <u>CATHERINE BEAUDRY</u>

A: @ville.gatineau.qc.ca

Objet : Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

Date :15 novembre 2022 11:32:28Pièces jointes :Gatineau-entente-Signee.pdf



### Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Gatineau pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Gatineau afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, signée par toutes les parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

Envoyé: <u>16 juin 20</u>22 16:14

A: @ville.lassomption.qc.ca

Objet: Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_ASSOMPTION-Entente subvention\_interpellation pol.docx



### Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de L'Assomption pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de L'Assomption/Saint-Sulpice afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777, poste 60135.

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

### Catherine Beaudry

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone : 418 646-6777

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De: AMELIE GRENIER
Envoyé: 25 juillet 2022 11:22
À: JOANNIE LAMBERT-ROY
Cc: GUILLAUME LAVOIE

**Objet:** TR: Suivi - entente - modification du système de gestion des données policières - interpellation

policière

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_ASSOMPTION-Entente subvention\_interpellation pol v2 j....docx;

2021-12631-3\_DGPPR\_ASSOMPTION-Entente subvention interpellation pol.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi

État de l'indicateur: Terminé

**De:** <u>Ville.lassomption.qc.ca</u>>

Envoyé: 21 juillet 2022 15:01

À: AMELIE GRENIER

Objet : RE: Suivi - entente - modification du système de gestion des données policières - interpellation policière

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

### **DIRECTEUR**

399, RUE DORVAL

L'ASSOMPTION (QUÉBEC) J5W 1A1

TÉLÉPHONE : 450-589-5671 TÉLÉCOPIEUR : 450-589-1619

@ville.lassomption.qc.ca

### SERVICE DE POLICE DE L'ASSOMPTION/SAINT-SULPICE

INTÉGRITÉ | RESPECT | ENGAGEMENT | TRANSPARENCE | PROFESSIONNALISME

### Avis de confidentialité

Ce message, transmis par courriel, est confidentiel et son contenu peut être protégé par le secret professionnel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le

reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 12 juillet 2022 18:50

Objet : Suivi - entente - modification du système de gestion des données policières - interpellation policière

Bonsoir,

Je souhaite assurer un suivi du courriel envoyé par la sous-ministre associée, Mme Catherine Beaudry, le 16 juin dernier. Vous étiez invité à prendre connaissance de l'entente de subvention concernant la modification de votre système de gestion des données policières afin de permettre la collecte de données sur l'interpellation policière et à la signer suivant la résolution de votre conseil de ville.

Si votre service de police n'a pas de modification à apporter aux ententes, merci de me préciser quand vous anticipez obtenir le numéro de résolution du Conseil de Ville entérinant la présente entente.

Merci également de transférer mon courriel au bon répondant dans votre service, le cas échéant.

Je vous souhaite de passer une merveilleuse période estivale,

Cordialement,



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De :** <u>MICHELE MACKAY</u> pour le compte de <u>CATHERINE BEAUDRY</u>

A: ville.laval.qc.ca
Cci: JOANNIE LAMBERT-ROY

Objet : Transmission – Entente de subvention – Cadre de collecte de données interpellations policières (2021-12631-3)

**Date:** 13 décembre 2022 13:06:37

Pièces jointes : Entente signee.pdf



### Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-joint l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Laval pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Laval afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, signée par toutes les parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour :

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Sous-ministériat adjoint des Affaires policières Ministère de la Sécurité publique

**De:** MICHELE MACKAY de la part de CATHERINE BEAUDRY

**Envoyé:** <u>16 juin 2022</u> 16:13

À: police.sjsr.ca

**Objet:** Consultation et signature – Entente de subvention – Cadre de collecte de données

interpellations policières (2021-12631-3)

Pièces jointes: 2021-12631-3\_DGPPR\_SJSR-Entente subvention\_interpellation pol.docx



Monsieur le Directeur,

Dans la perspective de conclure l'Entente relative au versement d'une subvention forfaitaire à la Ville de Saint-Jeansur-Richelieu pour la modification du système de gestion des données policières du Service de police de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de soutenir la collecte de données concernant les interpellations policières pour les exercices financiers 2021-2022 et 2022-2023, vous trouverez ci-joint un projet d'entente que nous vous soumettons pour consultation et signature.

Si vous avez des commentaires à l'égard du projet d'entente, nous vous prions de les transmettre, par courriel, à madame Amélie Grenier, analyste-conseil à la Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques, à et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Aucune modification ne peut être faite sans l'aval du ministère de la Sécurité publique. Pour toutes questions en lien avec la présente demande ou le projet d'entente, je vous invite également à communiquer avec cette dernière à l'adresse indiquée ou par téléphone au 418 646-6777,

Si vous n'avez pas de commentaire et que vous acceptez l'entente comme telle, nous vous prions de transmettre l'entente portant votre signature à l'adresse suivante : et ce, au plus tard le 23 juin 2022. Une copie de l'entente signée par toutes les parties prenantes vous sera transmise par la suite.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Michele MacKay, pour:

### Catherine Beaudry

Sous-ministre associée

Sous-ministériat adjoint des Affaires policières

Ministère de la Sécurité publique

Téléphone: 418 646-6777

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De: CATHERINE BEAUDRY Envoyé: 20 avril 2021 18:35 À: Johanne Beausoleil

**Objet:** Interpellations - Rencontre avec les corps de police **Pièces jointes:** Interpellation\_bilan\_rencontre\_corps police.docx

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi **État de l'indicateur:** Avec indicateur



### Bonjour Johanne,

Voici un petit résumé de notre rencontre avec les corps de police concernant les interpellations, incluant les points de convergences et les livrables. Je souhaiterais savoir si j'ai bien saisi la teneur de nos échanges et si, selon toi, ce résumé reflète bien les préoccupations exprimées.

Pour la prochaine étape, je vais mandater mon équipe afin de bâtir une structure de gestion de projet en bonne et due forme en considérant les livrables qui sont identifiés ici.

Un fois le plan établi, nous allons vous revenir afin de solliciter votre apport et votre collaboration.

Bonne journée,

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Direction générale adjointe principale aux affaires policières Ministère de la sécurité publique Cellulair



### Interpellations policières

### Points saillants de la rencontre du 2021-04-15

### Brigitte Pelletier, sous-ministre, Ministère de la Sécurité Personnes présentes : publique (MSP) Louis Morneau, sous-ministre associé, DGAP (MSP) Catherine Beaudry, sous-ministre associée, DGAPAP (MSP) Johanne Beausoleil, directrice générale, Sûreté du Québec Patrick Bélanger, directeur général adjoint, Sûreté du Québec Sylvain Caron, directeur, Service de police de la Ville de Montréal Vincent Richer, directeur adjoint, Service de police de la Ville de Montréal Pierre Brochet, directeur, Service de police de Laval, ADPQ Luc Beaudoin, directeur, Service de police de la Ville de Éric Racette, directeur p.i., Service de police de la Ville de Repentigny

### Points de convergences

- Les interpellations policières continueront de faire partie du débat et des préoccupations des québécois. Les corps de police doivent être en mesure de mieux répondre aux critiques qui leur sont adressées;
- Il est essentiel de trouver une solution pour compiler de l'information sur les interpellations qui soit à la fois complète (toutes les interpellations, même celles qui ne sont pas d'intérêt policier), uniforme pour tout le Québec et qui n'a pas d'effet pervers sur le travail policier (under-policing / FIDO);
- Les dirigeants considèrent que la vaste majorité des policiers font un travail professionnel et se servent de l'outil que sont les interpellations d'une manière conforme à la pratique policière;
- Toutes les informations sur les interpellations ne sont pas de nature à être compilées par les corps de police. Une étude qualitative panquébécoise devrait être entreprise pour mieux répondre aux questions relatives à la façon dont les policiers font les interpellations (interceptions) et comment elles sont perçues par ceux qui en font l'objet. Les corps de police se disent prêts à participer à une telle étude. D'ailleurs, certains corps de police ont déjà entrepris des démarches avec des chercheurs en ce sens.



- Il existe une certaine confusion sur les termes utilisés pour parler des interpellations avec motifs, des interpellations sans motifs, des interceptions et même des interventions faites pour l'application des règlements municipaux et des arrestations. Le besoin est de clarifier le vocabulaire et de s'assurer de sa compréhension dans la population et les partenaires, dont notamment, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ).
- Les corps de police souhaitent travailler avec la CDPDJ dans un mode de collaboration où ils ne se sentiront pas jugés / coupables d'avance.
- Il est impératif d'établir un bon plan de communication et un plan de gestion du changement dans lequel les patrouilleurs ne se sentiront pas accusés. Ce plan pourrait s'adresser à l'interne des organisations, mais également à la population et aux élus. La mauvaise compréhension du concept d'interpellation mène à un jugement erroné de l'action policière.



Prochaines étapes : Mettre en place une structure de gestion de projet dont les livrables seraient :

### Contenu de la collecte de données

- Définir de manière non équivoque les concepts des interpellations avec motifs, des interpellations sans motifs, des interceptions et même des interventions faites pour l'application des règlements municipaux et des arrestations;
- Définir de manière non équivoque les objectifs de la collecte de données et les variables à être recueillies, en tenant compte de la nature de la base de données sélectionnée;
- Obtenir l'aval de la Direction des affaires juridiques du MSP pour l'ensemble des informations recueillies dans le cadre des interpellations, peu importe leur issue (d'intérêt policier ou non) et en tenant compte des objectifs de collecte visés et de la base de données utilisée.

### Base de données et outils de collecte

- Développer avec la Sûreté du Québec un outil de collecte par le biais du Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ);
- Évaluer la nécessité / l'opportunité de financer les adaptations informatiques nécessaires pour les corps de police disposant de système de gestion comme Motorola, Emergensis, etc.

### Projet de recherche qualitative

Définir un projet de recherche permettant, entre autres, de mieux comprendre :

- La façon dont les policiers justifient les interpellations qu'ils choisissent de faire;
- La façon dont les personnes interpellées comprennent et réagissent à l'action policière;
- La façon dont les corps de police traitent les signalements ou les appels de nature raciste.



### Gestion de changement

- En collaboration avec la Direction des communications du MSP et les corps de police, établir et mettre en œuvre un plan de gestion du changement et de communication.

De: CATHERINE BEAUDRY Envoyé: 28 avril 2021 07:34

**À:** BRIGITTE PELLETIER; @surete.qc.ca; @ville.laval.qc.ca;

@gatineau.ca; @ville.repentigny.gc.ca; n@spvm.qc.ca; PATRICK

BELANGER; @ville.laval.qc.ca; ERIC RACETTE; @spvm.qc.ca

**Objet:** Interpellations - Rencontre du 15 avril

Pièces jointes: Interpellation\_bilan\_rencontre\_corps police.docx

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi **État de l'indicateur:** Avec indicateur



Bonjour à tous,

Voici un court résumé des échanges tenus lors de notre rencontre du <u>15 avril</u> dernier concernant les interpellations, incluant les points de convergences et les livrables.

Pour la prochaine étape, le MSP entend bâtir une structure de gestion de projet en considérant les livrables qui sont identifiés ici.

Soyez assurés que nous allons solliciter votre apport et votre collaboration pour la suite du dossier.

Bonne journée,

### Catherine Beaudry

Sous-ministre associée Direction générale adjointe principale aux affaires policières Ministère de la sécurité publique

## JOANNIE LAMBERT-ROY

De: CATHERINE BEAUDRY Envoyé: 12 mai 2021 15:13

A: Smith, Mario

**Objet:** RE: (RESTREINT) RE: Répondant - Interpellations / CRPQ

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi **État de l'indicateur:** Avec indicateur



Merci Mario.

Une personne de mon équipe communiquera avec lui sous peu.

Bonne journée,

### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Direction générale adjointe principale aux affaires policières Ministère de la sécurité publique

De: Smith, Mario <

Envoyé: 10 mai 2021 21:29

À : CATHERINE BEAUDRY

Objet: FW: (RESTREINT) RE: Répondant - Interpellations / CRPQ



----- Message d'origine -----

De: "Smith, Mario" <

Date: 2021-05-10 19 h 36 (GMT-05:00)

À : CATHERINE BEAUDRY

Objet : (RESTREINT) RE: Répondant - Interpellations / CRPQ





ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire

De: CATHERINE BEAUDRY

Envoyé: 10 mai 2021 17:12

À: Bélanger, Patrick < >; Smith, Mario

Objet : Répondant - Interpellations / CRPQ

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



Bonjour à vous deux,

Comme je ne suis pas certaine de qui ce projet relève, je ne prends pas de chance et je m'adresse à vous deux !
À la rencontre du 15 avril dernier, la Sûreté du Québec a proposé le recours au CRPQ afin de procéder à une collecte de données lors d'interpellations.
Serait-il possible d'avoir le nom d'un répondant afin que nous puissions aller de l'avant concernant la solution proposée par Mme Beausoleil ?
Mon équipe souhaiterais entrer en contact avec un répondant le plus rapidement possible.
De mon côté, Jimmy Potvin et Samuel Loubier-Demers travaillent le dossier.
Un grand merci,
Bonne journée,
Catherine Beaudry
Sous-ministre associée
Direction générale adjointe principale aux affaires policières
Ministère de la sécurité publique
Avertissement
Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur,

 $veuillez \ en \ informer \ l'exp\'editeur \ par \ courrier \'electronique \ imm\'ediatement \ et \ d\'etruire \ l'original \ de \ ce \ message \ ainsi \ que \ toute \ copie.$ 

De: <u>JIMMY POTVIN</u>
A: <u>CATHERINE BEAUDRY</u>

Cc: <u>CLEMENT ROBITAILLE</u>; <u>SAMUEL LOUBIER DEMERS</u>

Objet: TR: (RESTREINT) Options de collecte de données - interpellations

**Date:** 11 juin 2021 14:53:02

Pièces jointes : Fiche intervention FIN 20210329 NOT VF.DOC

TABLEAU options collecte interpellation 20210610 v11.xlsx

PTI en vue de notre discussion de lundi.

De: @surete.qc.ca>

**Envoyé**: 11 juin 2021 13:48

À: JIMMY POTVIN

Cc: @surete.qc.ca>

Objet: TR: (RESTREINT) Options de collecte de données - interpellations





ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

De: CLEMENT ROBITAILLE

**Objet :** Options de collecte de données - interpellations

ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonjour à vous,

Suivant notre discussion d'hier, voir cette nouvelle version du tableau après révision et l'ajout d'une ligne supplémentaire pour estimer l'effort et les délais de mise en œuvre.

Comme convenu, je vous transmet également les projets de cadre de collecte de données envisagé et guide tels qu'ils étaient rendus lorsque nous avons mis fin aux travaux. Même s'il restait des ajustements à faire sur certaines rubriques pour finaliser le tout (notamment 1-2 et 7), cela vous donnera une meilleure idée de la collecte envisagée pour cette option.

N'hésitez pas si vous avez besoin de plus de précisions. Merci d'avance pour votre retour rapide.

Clément Robitaille
Directeur des politiques publiques, de la recherche et des statistiques
Ministère de la Sécurité publique
2525 boul Laurier, 6e étage
Tour du Saint-Laurent
Québec, (Québec) G1V 2L2
418-646-6777

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt.

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

#### JOANNIE LAMBERT-ROY

CATHERINE BEAUDRY De: 5 juillet 2021 08:46 Envoyé: À: Beausoleil, Johanne

Objet: RE: (RESTREINT) Interpellations - CRPQ

Indicateur de suivi: Assurer un suivi État de l'indicateur: Avec indicateur

Merci Johanne. Comme on le voit encore ce matin dans les médias, la pression est forte pour que nous soyons en mesure de rendre compte des interpellations et interceptions, particulièrement celles faites auprès de certaines communautés racisées.

Pour ton information, mon équipe me disait la semaine dernière qu'il y avait probablement moyen, au CRPQ, de cumuler une information sur une interpellation au cours de laquelle la personne interpellée ne s'est pas identifiée. Je pense que, dans ces cas uniquement, il pourrait être intéressant de documenter la race perçue de la personne. Dans les cas où la personne est identifiée, par exemple, parce qu'elle fournit un renseignement ou donne son permis de conduire, alors, effectivement, il ne serait pas à propos de compiler de l'info sur ses caractéristiques physiques. Je pensais qu'il y avait peut-être là une solution potentielle qui nous permettrait à la fois de documenter les interpellations auxquelles les policiers ne donnent pas suite tout en respectant les droits des personnes qui sont par ailleurs identifiées dans la banque de données.

Avec mes salutations,

#### Catherine Beaudry

Sous-ministre associée Direction générale adjointe principale aux affaires policières Ministère de la sécurité publique

De: Beausoleil, Johanne Envoyé: 2 juillet 2021 15:07

Objet: (RESTREINT) Interpellations - CRPQ

À : CATHERINE BEAUDRY

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



## **Johanne Beausoleil**

Directrice générale par intérim Bureau du directeur général Sûreté du Québec

www.sq.gouv.qc.ca



ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire.

## **JOANNIE LAMBERT-ROY**

**De:** CATHERINE BEAUDRY **Envoyé:** 6 août 2021 14:59

À: JIMMY POTVIN; MELISSA PLAMONDON

**Objet:** TR: Demande de renseignements - interpellations policières

Pièces jointes: TR: Corps de police de Repentigny ; 2.1.7 interpellation policière.pdf

Indicateur de suivi: Assurer un suivi État de l'indicateur: Avec indicateur

De: Geneviève Fillion

Envoyé: 6 août 2021 10:47 À: CATHERINE BEAUDRY

**Cc :** Helen Dion Jean-Claude Roch

**Objet :** Demande de renseignements - interpellations policières

## Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





#### **JOANNIE LAMBERT-ROY**

**De:** CATHERINE BEAUDRY **Envoyé:** 6 août 2021 09:06

À: Helen Dion

Cc: JOANNIE LAMBERT-ROY

**Objet:** TR: Corps de police de Repentigny

Bonjour Helen,

Voici quelques questions:

- Si j'ai bien compris, vous avez une directive qui demande aux patrouilleurs de documenter toutes les interpellations (positives ou non) et de noter la race perçue de la personne interpellée. Peux-tu me confirmer que c'est bien le cas ?
- Depuis quand cette directive est en force ?
- Avez vous des statistiques qui permettent d'arriver à des conclusions (% d'interpellations de personnes racisées vs blanc) et savez-vous s'il y a eu une variation dans le temps ? Comme ça se compare avec le tissus social de Repentigny ?
- Quel est le pourcentage de vos policiers formés pour le moment en matière de profilage ?

Je suis très consciente que ce sont des questions un peu complexes. Je vous demande simplement de faire ce que vous pouvez pour y répondre. Votre expérience sera utile pour l'ensemble des corps de police.

Un grand merci.

Avec mes salutations,

#### **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Direction générale adjointe principale aux affaires policières Ministère de la sécurité publique

#### **Avertissement**

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

#### ANNE-MARIE BOLDUC

**De:** Trudel,Benoît

**Envoyé:** 28 septembre 2021 07:51 **À:** ANNE-MARIE BOLDUC

Cc: Santerre, André; CATHERINE BEAUDRY

**Objet:** TR: Rencontre Interpellation - cadre de collecte de données.

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de benoit.trudel@surete.qc.ca. Découvrez pourquoi cela est important

#### Avertissement

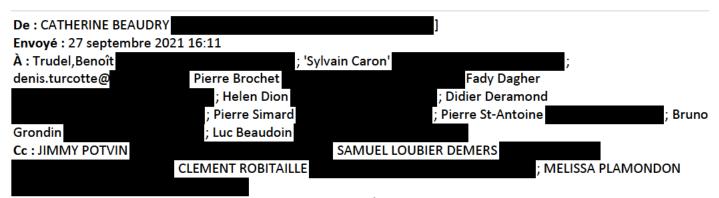
Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





Attention: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer définitivement cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire



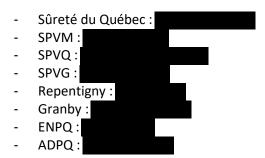
Objet : Rencontre Interpellation - cadre de collecte de données.

Bonjour à tous,

Le 20 août 2020, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a publié une pratique policière portant sur l'interpellation policière. Cette dernière a été intégrée au Guide des pratiques policières dans un souci d'établir des balises claires pour prévenir toute interpellation policière sans fondement ou aléatoire, et afin d'améliorer les relations entre le policier et le citoyen.

Suivant la diffusion de cette pratique policière, le MSP a mis sur pied un groupe de travail visant à développer un cadre de collecte de données considérant qu'il n'existe pas d'outils de mesure pour étudier uniformément l'application des règles et des principes de la pratique policière nous permettant de brosser un tableau réel de la situation.

Ce comité était notamment composé de représentants des organisations suivantes :



De surcroît, des démarches ont été entreprises par la Sûreté du Québec afin de consulter plusieurs organisations à posteriori. Dans la foulée des travaux qui ont été effectués, le MSP souhaite maintenant tenir une rencontre afin de vous faire part des orientations et du modèle de collecte de données retenus, en collaboration avec la Sûreté du Québec qui veillera à son opérationnalisation. Aussi, nous désirons vous faire part des modalités en lien avec l'intégration du modèle de collecte pour les organisations qui utilisent des systèmes technologiques différents. Il est à noter que le MSP souhaite déployer cette solution le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et nous comptons sur l'apport de chacun pour ce faire.

Nous vous convions donc à une rencontre qui se déroulera le 14 octobre prochain de 9h00 à 11h00. À cet égard, nous souhaiterions avoir un représentant de niveau stratégique et en mesure de prendre position au nom de votre organisation. Bien entendu, il vous revient de déterminer si votre représentant sera la même personne qui siégeait sur le groupe de travail ou une personne différente.

SVP bien vouloir nous transmettre d'ici vendredi le 1<sup>er</sup> octobre le nom et les coordonnées de la personne à l'adresse suivante (une convocation suivra par la suite) :

Comptant sur votre collaboration habituelle, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Avec mes salutations,

## **Catherine Beaudry**

Sous-ministre associée Direction générale adjointe principale aux affaires policières Ministère de la sécurité publique

## Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** Ville.lassomption.qc.ca>

Envoyé: 14 avril 2022 12:47 À: AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de

subvention

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



#### DIRECTEUR

399, RUE DORVAL

L'ASSOMPTION (QUÉBEC) J5W 1A1

TÉLÉPHONE : 450-589-5671, TÉLÉCOPIEUR : 450-589-1619

@ville.lassomption.qc.ca

#### SERVICE DE POLICE DE L'ASSOMPTION/SAINT-SULPICE

INTÉGRITÉ | RESPECT | ENGAGEMENT | TRANSPARENCE | PROFESSIONNALISME

#### Avis de confidentialité

Ce message, transmis par courriel, est confidentiel et son contenu peut être protégé par le secret professionnel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 12 avril 2022 11:53

adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE

ANNE-MARIE BOLDUC ; CATHERINE BELLEY

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

#### Bonjour,

Nous préparons les ententes pour la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de votre système de gestion de l'information policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur l'interpellation policière.

À cet effet, pourriez-vous nous préciser les éléments suivants :

• La date prévue par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

- La date prévue de la mise en œuvre des modifications apportées à votre système de mission ?
- La date prévue du branchement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation policière ?

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** police.chateauguay.ca>

**Envoyé:** 15 décembre 2022 15:36 **À:** AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières



**De :** AMELIE GRENIER <amelie.grenier **Envoyé :** 8 décembre 2022 11:01

À: police.chateauguay.ca>

Objet : RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour

Avez-vous une date probable de déploiement de la collecte de données sur l'interpellation policière ? Avez-vous rencontré des bloquants pour lesquels nous pourrions vous êtes d'un support ?

Les commentaires reçus jusqu'à présent des organisations qui ont implanté la collecte de données sont positifs. Malgré une résistance du personnel policier avant la formation, une fois qu'elle est donnée, on constate une forte adhésion au projet si cela peut vous être utile.

Bonne journée,



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent De: <u>police.chateauguay.ca</u>>

Envoyé: 14 novembre 2022 13:59

À : AMELIE GRENIER

Cc: police.chateauguay.ca>

Objet : RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



De: AMELIE GRENIER <

Envoyé: 14 novembre 2022 12:31

À: police.chateauguay.ca>

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour Mme la directrice,

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

La dernière information que vous visiez l'implantation de la collecte de données sur l'interpellation policière en octobre 2022 en fonction des capacités de l'organisation à implanter les changements.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes dans l'implantation de la collecte de données sur l'interpellation policière au sein de votre organisation ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** sherbrooke.ca>

Envoyé: 12 avril 2022 15:19 À: AMELIE GRENIER Cc:

Objet: RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de

subvention

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





Conseiller, section Données et projets spéciaux Service de police Ville de Sherbrooke

Tél.: 819 823-8000



De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 12 avril 2022 11:53

Cc: adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE

ANNE-MARIE BOLDUC >; CATHERINE BELLEY

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

**ATTENTION:** ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens et n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu du message est légitime.

#### Bonjour,

Nous préparons les ententes pour la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de votre système de gestion de l'information policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur l'interpellation policière.

À cet effet, pourriez-vous nous préciser les éléments suivants :

- La date prévue par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?
- La date prévue de la mise en œuvre des modifications apportées à votre système de mission?
- La date prévue du branchement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation policière ?

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 646-6777 Télécopieur : 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** longueuil.quebec>

**Envoyé:** 14 novembre 2022 15:05

À: AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



De : AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

Envoyé: 14 novembre 2022 12:26

À: longueuil.quebec>

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

**ATTENTION**: Courriel de l'externe. Si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur, ne cliquez pas sur les liens ou pièces jointes.

Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

Ma dernière information était que vous planifiez implanter la collecte de données sur l'interpellation policière en décembre 2022.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



# Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De:

E

A

C

C

SANIFEUSIACH

POLICE

spvse.ca>

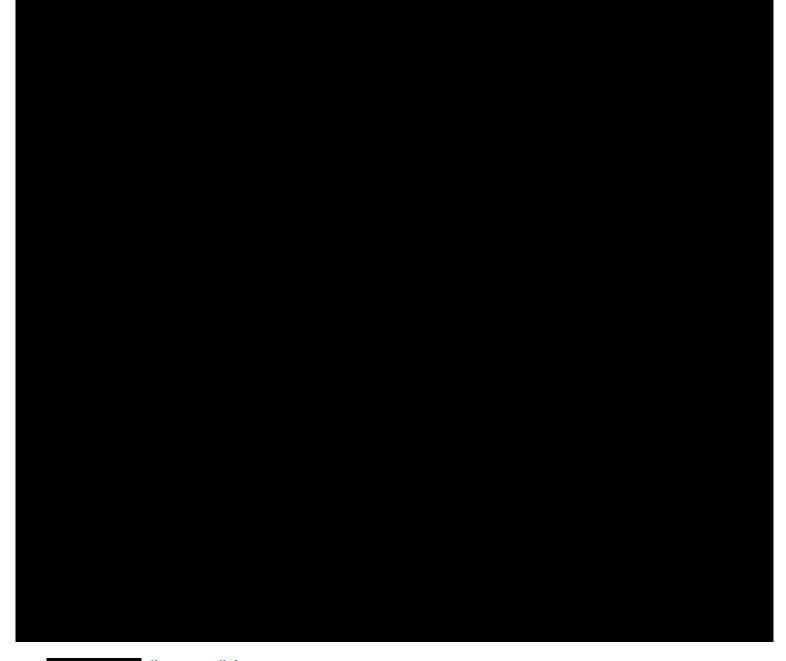
14 avril 2022 15:51 AMELIE GRENIER ANNE-MARIE BOLDUC

Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

## **Avertissement**

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention



AVIS DE CONFIDENTIALITÉ : Ce message électronique peut contenir de l'information confidentielle. Si ce courriel vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement. Merci.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 12 avril 2022 11:53

**Cc:** adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE

ANNE-MARIE BOLDUC ; CATHERINE BELLEY

**Objet :** Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

Bonjour,

Nous préparons les ententes pour la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de votre système de gestion de l'information policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur l'interpellation policière.

À cet effet, pourriez-vous nous préciser les éléments suivants :

- La date prévue par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?
- La date prévue de la mise en œuvre des modifications apportées à votre système de mission ?
- La date prévue du branchement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation policière ?

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** mirabel.ca>

**Envoyé:** 14 novembre 2022 12:39

À: AMELIE GRENIER
Cc: ANNE-MARIE BOLDUC

**Objet:** RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Indicateur de suivi: Assurer un suivi

**État de l'indicateur:** Terminé

Catégories: Interpellations/consultée souvent

## Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

**De :** AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

Envoyé: 14 novembre 2022 12:17

À: mirabel.ca>

Cc : ANNE-MARIE BOLDUC msp.gouv.qc.ca>

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

Mes dernières informations étaient que vous comptiez débuter la collecte de données sur l'interpellation policière à l'automne 2022.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes dans l'implantation de la collecte de données sur l'interpellation policière au sein de votre organisation ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** blainville.ca>

Envoyé: 20 avril 2022 08:47 À: AMELIE GRENIER Cc:

**Objet:** TR: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de

subvention

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



Inspecteur-chef au développement et soutien organisationnel Service de police de la Ville de Blainville

#### Poste de police

640, boul. du Curé-Labelle, Blainville (Québec) J7C 2J2

Tél.: 450 434-5305, Téléc.: 450-434-8295 | blainville.ca



<u>Avis de confidentialité</u>: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

De: AMELIE GRENIER <

Envoyé: 12 avril 2022 11:53

cc : adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE

ANNE-MARIE BOLDUC ; CATHERINE BELLEY

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

[ATTENTION COURRIEL EXTERNE] Ce courriel provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez pas sur des liens et/ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime. Nous vous remercions de participer à la sécurité de nos systèmes d'information.

Bonjour,

Nous préparons les ententes pour la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de votre système de gestion de l'information policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur l'interpellation policière.

À cet effet, pourriez-vous nous préciser les éléments suivants :

• La date prévue par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

- La date prévue de la mise en œuvre des modifications apportées à votre système de mission ?
- La date prévue du branchement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation policière ?

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

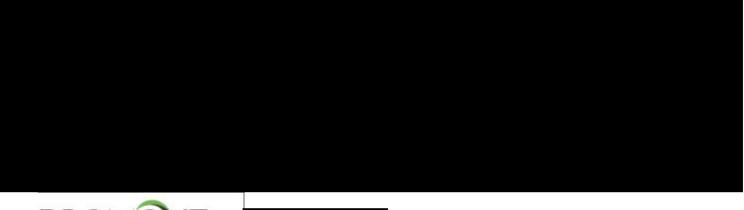
**De:** policebromont.ca>

Envoyé: 26 avril 2022 07:48 À: AMELIE GRENIER Cc:

**Objet:** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





Directrice adjointe Service de police de la Ville de Bromont

28 A Boul. de l'Aéroport Bromont (Québec) J2L 1S6 Tél.: 450 534.3131

Le contenu du présent courriel est strictement confidentiel et s'adresse uniquement aux personnes auxquelles il est adressé. Il est formellement interdit de faire circuler, de distribuer ou de copier le présent message et les documents qui y sont annexés, sauf par la ou les personnes auxquelles il est adressé. Si vous avez reçu le présent courriel et qui l ne vous est pas destiné, nous vous prions de bien vouloir nous en aviser sans délai.



De: AMELIE GRENIER <

Envoyé: 20 avril 2022 12:13

adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE

SAMUEL LOUBIER DEMERS ; ANNE-MARIE BOLDUC

; CATHERINE BELLEY

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Bonjour,

Nous préparons notre développement informatique au ministère pour la réception des données du cadre sur l'interpellation policière. À cet effet, pourriez-vous nous préciser la date anticipée par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

; LUCIE GAGNON

Si vous attendez le déploiement de la Fiche FIN, merci de nous indiquer une date qui comprend la formation du personnel et les autres étapes préalables à la complétion de la fiche FIN le cas échéant.

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le mardi 26 avril 2022.

Cordialement.



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** spvq.quebec>

**Envoyé:** 14 novembre 2022 19:40

À: AMELIE GRENIER

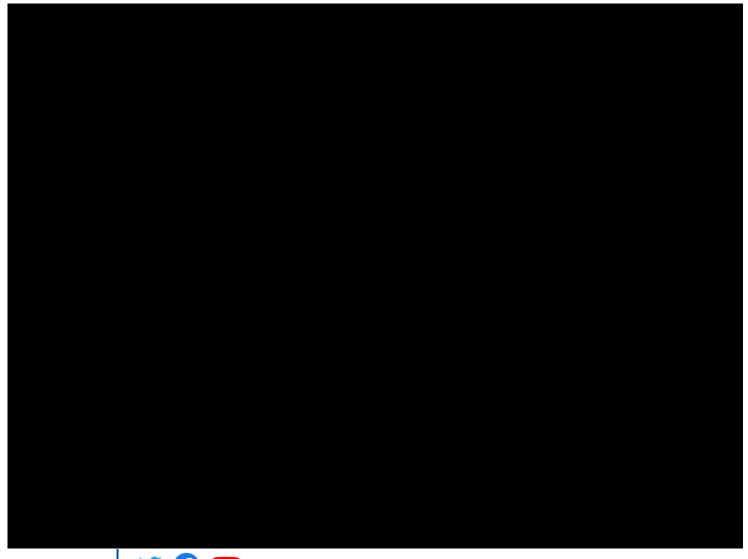
Cc: ANNE-MARIE BOLDUC; Lambert, Sébastien (POL-DIR)

**Objet:** RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Catégories: Interpellations/consultée souvent

## Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.









## SERVICE • ÉTHIQUE • PARTENARIAT • ENGAGEMENT • COMMUNICATION

CONFIDENTIALITÉ : Ce courriel (de même que les pièces jointes) est confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer ce message

De: AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

Envoyé: 14 novembre 2022 12:28

À: spvq.quebec>

**Cc**: ANNE-MARIE BOLDUC <ANNE-MARIE.BOLDUC@msp.gouv.qc.ca> **Objet**: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

Ma dernière information était que vous planifiez implanter la collecte de données sur l'interpellation policière en janvier 2023.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



# Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** rpldm.ca>

Envoyé: 15 avril 2022 08:54
À: AMELIE GRENIER
Cc: ANNE-MARIE BOLDUC

**Objet:** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de

subvention

## Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



Directeur



## **RÉGIE DE POLICE DU LAC DES DEUX-MONTAGNES**

615, 20<sup>ème</sup> avenue, Deux-Montagnes QC J7R 6B2

Téléphone : (450) 473-4686 Télécopieur : (450) 473-3189

Avis légal : Ce courriel contient des renseignements qui peuvent être confidentiels ou protégés par le secret professionnel. Si vous n'êtes pas le véritable destinataire la diffusion ou l'usage de ce courriel

ainsi que des renseignements qu'il contient et/ou des documents qui lui sont joints pourrait être illégal. Il est donc strictement interdit de les diffuser ou de les utiliser. Si vous avez reçu ce courriel par erreur veuillez en aviser l'expéditeur immédiatement et le supprimer sans le lire l'imprimer le sauvegarder ou le diffuser. Merci de votre aimable collaboration.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 12 avril 2022 11:53

adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE

ANNE-MARIE BOLDUC < ; CATHERINE BELLEY

>

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

Bonjour,

Nous préparons les ententes pour la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de votre système de gestion de l'information policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur l'interpellation policière.

À cet effet, pourriez-vous nous préciser les éléments suivants :

- La date prévue par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?
- La date prévue de la mise en œuvre des modifications apportées à votre système de mission ?
- La date prévue du branchement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation policière ?

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

# Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** repentigny.ca>

**Envoyé:** 14 novembre 2022 12:46

À: AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Catégories: Interpellations/consultée souvent

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de roch.jc@repentigny.ca. Découvrez pourquoi cela est important

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



De: AMELIE GRENIER <

Envoyé: 14 novembre 2022 12:35

À: repentigny.ca>

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

La dernière information que j'avais était que votre organisation comptait implanter la collecte de données sur l'interpellation policière à l'automne 2022.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



# Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De: Envoyé: À: Cc: Objet:	ville.terrebonne.qc.ca> 27 avril 2022 09:55  AMELIE GRENIER;  ANNE-MARIE BOLDUC  RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre
Chef de section, SC Service Centralisé of Tél.: 450 471-8265	d'Appels d'Urgence (S.C.A.U.)
Avant d'imprimer, pensez à l'envir	onnement.
privilégiée et confidentielle. Si le lecteur d	sage de l'individu ou de l'entité à qui il est adressé et contient de l'information le ce message n'est pas le destinataire projeté, vous êtes par la présente avisé ou copie de cette communication est prohibée. Si vous avez reçu cette ruire immédiatement.
De : AMELIE GRENIER	
Envoyé: 26 avril 2022 12:48 À: Cc: Objet: RE: Collecte de donnée	ville.terrebonne.qc.ca> ville.terrebonne.qc.ca>; ANNE-MARIE BOLDUC s sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre
ATTENTION: Courriel externe. d'être certains que son contenu es	N'ouvrez-pas les liens Web ou les pièces jointes du courriel avant d'avoir validé l'expéditeur et
a vac certains que son content es	
Bonjour	

Pourriez-vous nous préciser le moment anticipé par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière ? Du côté du ministère, nous n'avons aucune attente concernant les délais de mise en œuvre de la collecte de données, nous souhaitons simplement avoir une idée afin de mieux nous coordonner.

Cordialement,



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

De: ville.terrebonne.qc.ca>

Envoyé: 26 avril 2022 08:04

À : AMELIE GRENIER

Cc: ville.terrebonne.qc.ca>;

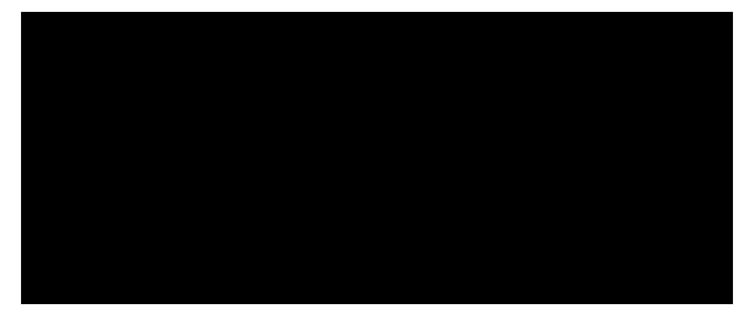
<u>ville.terrebonne.qc.ca</u>>; <u>ville.terrebonne.qc.ca</u>>

Objet : RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de marc.brisson@ville.terrebonne.qc.ca. Découvrez pourquoi cela est

## <u>important</u> Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





Directeur
Service de police
491, boulevard des Seigneurs, Terrebonne (Québec) J6W 1T5
Tél. : 450 471-8265, - Téléc. : 450 471-9615



Ce message est strictement réservé à l'usage de l'individu ou de l'entité à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire projeté, vous êtes par la présente avisé que toute lecture, divulgation, distribution ou copie de cette communication est prohibée. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez la détruire immédiatement.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 20 avril 2022 12:13

Cc: adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE

SAMUEL LOUBIER DEMERS >; ANNE-MARIE BOLDUC

CATHERINE BELLEY

**LUCIE GAGNON** 

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

ATTENTION: Courriel externe. N'ouvrez-pas les liens Web ou les pièces jointes du courriel avant d'avoir validé l'expéditeur et d'être certains que son contenu est sécuritaire

#### Bonjour,

Nous préparons notre développement informatique au ministère pour la réception des données du cadre sur l'interpellation policière. À cet effet, pourriez-vous nous préciser la date anticipée par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

Si vous attendez le déploiement de la Fiche FIN, merci de nous indiquer une date qui comprend la formation du personnel et les autres étapes préalables à la complétion de la fiche FIN le cas échéant.

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le mardi 26 avril 2022.

Cordialement.



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

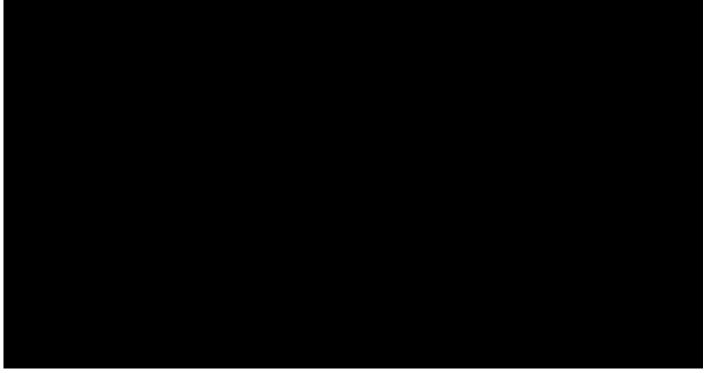
**De:** blainville.ca>

**Envoyé:** 13 décembre 2022 08:25

À: AMELIE GRENIER
Cc: Hugo Malouin

**Objet:** RE: Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

**Catégories:** Interpellations/consultée souvent



<u>Avis de confidentialité</u>: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie.

**De :** AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

Envoyé: 9 décembre 2022 10:50

À: blainville.ca>

Objet : RE: Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

Merci, de ce renvoi de courriel, je l'avais échappé. Je vous ai laissé un message sur votre boîte d'appel. Finalement, ma dernière question est d'avoir un aperçu de votre échéancier pour le versement des fiches d'interpellations au CRPQ ?

D'ici le versement des données au CRPQ, je présume que nous pourrions vous demander une extraction des données au besoin ?

Merci de votre précieuse collaboration dans ce dossier,

Bonne journée,



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

De: blainville.ca>

Envoyé: 8 décembre 2022 12:38

À : AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

Bonjour Mme Grenier,

Avez-vous besoin de nouvelles informations?

Faites-moi signe si les informations sont incomplètes.

Bonne journée,

Lieutenant au développement organisationnel et aux relations avec la communauté Service de police

Ville de Blainville

640, boulevard du Curé-Labelle, Blainville (Québec) J7C 2J2

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie.

De:

Envoyé: 10 novembre 2022 09:43

À: 'AMELIE GRENIER'

Objet : RE: Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière



Lieutenant au développement organisationnel et aux relations avec la communauté Service de police

Ville de Blainville

640, boulevard du Curé-Labelle, Blainville (Québec) J7C 2J2

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

De: AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

**Envoyé**: 2 novembre 2022 14:46

À: blainville.ca>

Objet : RE: Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

Merci de ce retour!

Je n'ai pas d'échéancier précis. Nous voulons surtout ouvrir le canal de communication au cas où il aurait des enjeux et assurer un suivi auprès des organisations.

Bon après-midi,



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

De :

blainville.ca>

Envoyé: 2 novembre 2022 13:45

À : AMELIE GRENIER < @msp.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



Lieutenant au développement organisationnel et aux relations avec la communauté Service de police

#### Ville de Blainville

640, boulevard du Curé-Labelle, Blainville (Québec) J7C 2J2

<u>Avis de confidentialité</u>: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

De : AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

Envoyé: 2 novembre 2022 10:48

À: blainville.ca>;

blainville.ca>

Objet : Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

[ATTENTION COURRIEL EXTERNE] Ce courriel provient de l'extérieur de notre organisation. Ne cliquez pas sur des liens et/ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime. Nous vous remercions de participer à la sécurité de nos systèmes d'information.

Bonjour Messieurs

Je vous écris pour prendre des nouvelles de la collecte de données sur l'interpellation policière.

Depuis le mois d'octobre, nous recevons les données sur les fiches d'interpellation complétées par votre organisation. Nous aimerions faire un premier état de situation de la collecte de données dans votre organisation. Comment ca se passe chez vous ? Comment cette nouvelle pratique a été recue ?

Nous sommes conscients que la collecte de données peut occasionner plusieurs enjeux et nous souhaitons simplement maintenir le canal de communication ouvert pour identifier les bloquants s'il y a lieu.

On peut s'en parler de vive voix également.

Encore une fois, merci de votre engagement dans ce projet, c'est énormément apprécié, je reste disponible pour toute question/commentaire concernant la collecte de données sur l'interpellation policière.

Je vous souhaite une bonne journée.



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2 Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

AMELIE GRENIER	
De: Envoyé: À: Cc: Objet:	v3r.net> 21 avril 2022 18:49 AMELIE GRENIER ANNE-MARIE BOLDUC; CATHERINE BELLEY; RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention
POLICE	
Capitaine, responsable de la Division des normes professio du développement organisation.  Tél. 819 370-6700, Téléc. 819 694-0592	
Direction de la police 2250, boulevard des Forges, C. I Trois-Rivières (Québec) G9A 5K v3r.net	
De : AMELIE GRENIER Envoyé : 21 avril 2022 18:36 À : v3r.	.net>
Cc : ANNE-MARIE BOLDUC  Objet : RE: Collecte de donné	ca>; CATHERINE BELLEY surete.qc.ca> es sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention
	ésentants du comité de mise en œuvre de la collecte de données seront convoqués prochaines semaines afin de vous présenter les divers documents de formation.
Je me permets de mettre, les systèmes, je crois qu'elle p	du CRPQ en cc du courriel concernant vos enjeux d'arrimage entre pourrait vous aider à cet effet.
Votre collaboration dans ce d	ossier est très appréciée,

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

De <u>v3r.net</u>>

Envoyé: 14 avril 2022 11:37

À: AMELIE GRENIER

**Objet :** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

## Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





Capitaine, responsable de la Division des normes professionnelles et du développement organisationnel

Tél. 819 370-6700, Téléc. 819 694-0592

#### Direction de la police

2250, boulevard des Forges, C. P. 1055 Trois-Rivières (Québec) G9A 5K4 v3r.net

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 12 avril 2022 11:53

Cc: adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE

ANNE-MARIE BOLDUC >; CATHERINE BELLEY

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation de la Ville de Trois-Rivières. Ne cliquez pas sur les liens et n'ouvrez pas les pièces jointes, sauf si vous reconnaissez l'expéditeur et que vous avez validé que le contenu est légitime.

Bonjour,

Nous préparons les ententes pour la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de votre système de gestion de l'information policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur l'interpellation policière.

À cet effet, pourriez-vous nous préciser les éléments suivants :

- La date prévue par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?
- La date prévue de la mise en œuvre des modifications apportées à votre système de mission ?
- La date prévue du branchement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation policière ?

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

www.securitepublique.gouv.qc.ca

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement.

## Avertissement aux tiers :

Ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières et sont strictement destinés à la personne à qui le message est adressé. Si vous les avez reçus par erreur, veuillez s.v.p. les détruire et en aviser l'expéditeur par courriel. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, vous n'êtes pas autorisé à utiliser, copier, transférer ou divulguer, en totalité ou en partie, le contenu de ce courriel et toute pièce qui peut y être jointe.

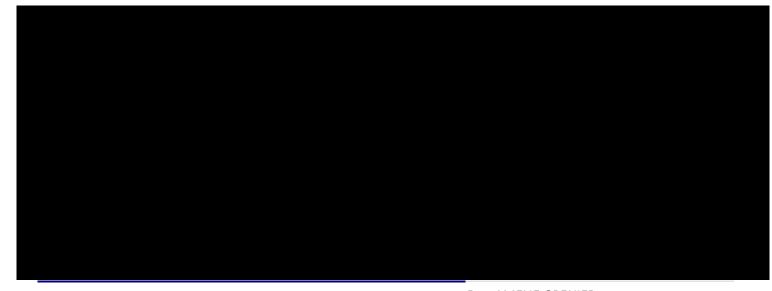
**De:** policeroussillon.ca>

**Envoyé:** 8 décembre 2022 11:29 À: AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



De: AMELIE GRENIER

r@msp.gouv.qc.ca> **Envoyé**: 8 décembre 2022 10:55

À: policeroussillon.ca>

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes dans l'implantation de la collecte de données sur l'interpellation policière au sein de votre organisation ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1	٧	2L2
--------------------	---	-----

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

longueuil.quebec> De:

25 avril 2022 09:26 Envoyé: **AMELIE GRENIER** À:

Cc: CLEMENT ROBITAILLE; SAMUEL LOUBIER DEMERS; ANNE-MARIE

BOLDUC; CATHERINE BELLEY; LUCIE GAGNON

**Objet:** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Catégories: Interpellations/consultée souvent

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





Directeur adjoint

T. 450 463-7100,



Direction des Opérations Service de police de l'agglomération de Longueuil

longueuil.quebec











; LUCIE GAGNON

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 20 avril 2022 12:13

adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE

; CATHERINE BELLEY

SAMUEL LOUBIER DEMERS ANNE-MARIE BOLDUC

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Bonjour,

Nous préparons notre développement informatique au ministère pour la réception des données du cadre sur l'interpellation policière. À cet effet, pourriez-vous nous préciser la date anticipée par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

Si vous attendez le déploiement de la Fiche FIN, merci de nous indiquer une date qui comprend la formation du personnel et les autres étapes préalables à la complétion de la fiche FIN le cas échéant.

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le mardi 26 avril 2022.

Cordialement.



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** AMELIE GRENIER

**Envoyé:** 14 novembre 2022 14:36

À:

**Objet:** RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Merci, pour ce suivi. Je vais mettre à jour notre dossier.

Bon après-midi,



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

De: police-rsl.qc.ca>
Envoyé: 14 novembre 2022 14:12

À : AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

Cc : ANNE-MARIE BOLDUC@msp.gouv.qc.ca>;police-rsl.qc.ca>;@police-rsl.qc.ca>;police-rsl.qc.ca>;

@police-rsl.qc.ca>; police-rsl.qc.ca>; police-rsl.qc.ca>;

rsl.qc.ca>

Objet : Re: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



# Capitaine enquêtes et soutien klatulippe@police-rsl.gc.ca



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT 1578, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie (QC) J3E 0A2

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., (c.A. 2.1): L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copie, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

From: AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

Sent: Monday, November 14, 2022, 11:58

To: @police-rsl.qc.ca @police-rsl.qc.ca>

Cc: ANNE-MARIE BOLDUC <u>@msp.gouv.qc.ca</u>>
Subject: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

**Mise en garde RSL**: Ce courriel a été envoyé de l'extérieur de la RSL. Veuillez ne pas cliquer sur les liens ou ouvrir les pièces jointes, sauf si vous reconnaissez la source de ce courriel.

## Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

En avril dernier, vous nous disiez que les modifications de votre système de mission seraient implantées à l'été 2022. Pouvez-vous me dire où vous en êtes dans le processus de collecte de données ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

## Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** police.sjsr.ca>

**Envoyé:** 13 avril 2022 16:46 **À:** AMELIE GRENIER

CLEMENT ROBITAILLE; ANNE-MARIE BOLDUC; CATHERINE BELLEY;

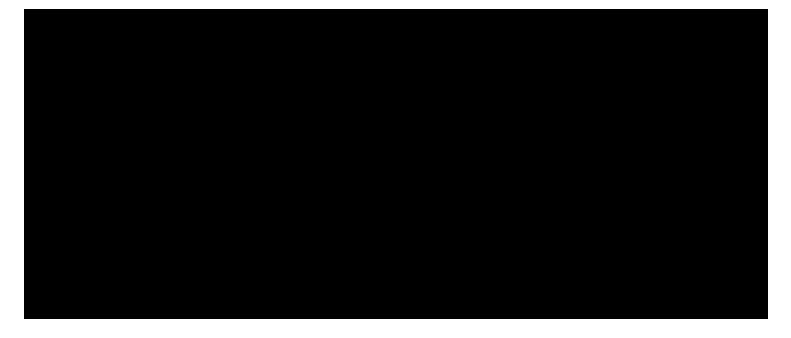
@surete.qc.ca;

**Objet:** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de

subvention

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





Commandant
Division patrouille et surveillance du territoire
450 359-9222, 325, rue MacDonald
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J3

COVID-19. Les bureaux administratifs sont fermés, mais le personnel municipal demeure en fonction et les services sont maintenus. Seuls le Service de police et le terminus demeurent accessibles au public. Les communications téléphoniques et par courriel ainsi que le <u>sjsr.ca</u>sont les options privilégiées. Suivez l'évolution de la situation en consultant le : <u>sjsr.ca/coronavirus</u>. Enfin, les citoyens sont invités à reporter leurs déplacements non essentiels et à respecter les consignes gouvernementales. Chaque geste compte pour la sécurité de tous!

## Avis de confidentialité

Ce courriel peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, soyez avisé que toute diffusion ou transcription de cette communication est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et détruire toute copie en votre possession

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 12 avril 2022 11:53

**Cc:** adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE <

ANNE-MARIE BOLDUC <

>; CATHERINE BELLEY

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

Bonjour,

Nous préparons les ententes pour la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de votre système de gestion de l'information policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur l'interpellation policière.

À cet effet, pourriez-vous nous préciser les éléments suivants :

- La date prévue par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?
- La date prévue de la mise en œuvre des modifications apportées à votre système de mission ?
- La date prévue du branchement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation policière ?

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.

Cordialement,



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De: sherbrooke.ca>

**Envoyé:** 9 décembre 2022 09:30 **À:** AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



De : AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

Envoyé: 8 décembre 2022 12:26

À: sherbrooke.ca>

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

**ATTENTION:** ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens et n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu du message est légitime.

Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

Mes dernières informations étaient que vous comptiez débuter la collecte de données sur l'interpellation policière à l'automne 2022.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes dans l'implantation de la collecte de données sur l'interpellation policière au sein de votre organisation ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



# Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

## **Avertissement**

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** ville.saguenay.qc.ca>

**Envoyé:** 22 avril 2022 11:36 **À:** AMELIE GRENIER

Cc:

Objet: RE: \*\*\* EXTERNE \*\*\* TR: Collecte de données sur l'interpellation policière -

préparation entente de subvention

Catégories: Interpellations/consultée souvent

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 12 avril 2022 11:55

A: ville.saguenay.qc.ca>

Objet: \*\*\* EXTERNE \*\*\* TR: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

**ATTENTION:** Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation "Ville de Saguenay". Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et de vous assurer que le contenu est légitime.

#### Bonjour,

Nous préparons les ententes pour la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de votre système de gestion de l'information policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur l'interpellation policière.

À cet effet, pourriez-vous nous préciser les éléments suivants :

- La date prévue par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?
- La date prévue de la mise en œuvre des modifications apportées à votre système de mission ?
- La date prévue du branchement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation policière ?

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.

## Cordialement,



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** spvdm.ca>

**Envoyé:** 15 novembre 2022 08:02

À: AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

**Catégories:** Interpellations/consultée souvent

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



**De :** AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

**Envoyé**: 14 novembre 2022 12:15

À: spvdm.ca>

Cc: spvdm.ca>

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

Mes dernières informations étaient que vous comptiez débuter la collecte de données sur l'interpellation policière deux semaines suivant la mise en ligne de la FIN.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes dans l'implantation de la collecte de données sur l'interpellation policière au sein de votre organisation ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



# Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** police-rsl.qc.ca>

**Envoyé:** 19 avril 2022 16:37 **À:** AMELIE GRENIER

Cc:

Objet:

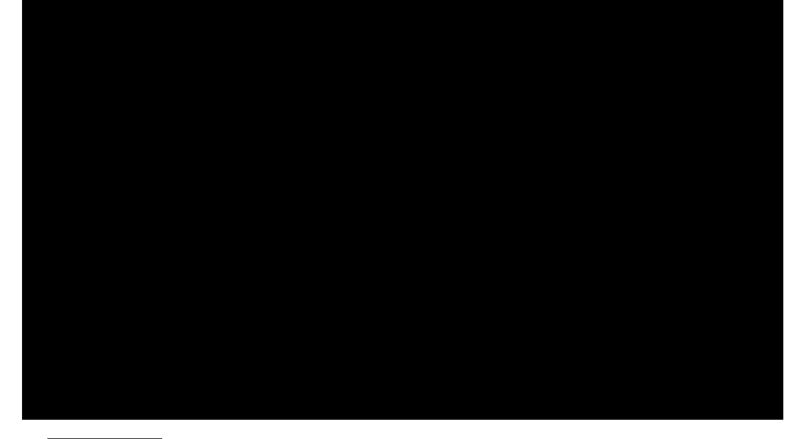
RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de

subvention

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de klatulippe@police-rsl.qc.ca. Découvrez pourquoi cela est important

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



Capitaine enquêtes et soutien



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT 1578, chemin du Fer-à-Cheval, Sainte-Julie (QC) J3E 0A2 Tél. (450) 922-7001 - Téléc. (450) 922-7025 www.police-rsl.qc.ca

Avis sur la confidentialité et avertissement relatif à la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., (c.A. 2.1): L'information transmise par ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copie, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 12 avril 2022 12:51

À: police-rsl.qc.ca>

Cc: adpq.qc.ca>; ANNE-MARIE BOLDUC

CLEMENT ROBITAILLE >; CATHERINE BELLEY

Objet : TR: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

**Mise en garde RSL**: Ce courriel a été envoyé de l'extérieur de la RSL. Veuillez ne pas cliquer sur les liens ou ouvrir les pièces jointes, sauf si vous reconnaissez la source de ce courriel.

## Bonjour,

Nous préparons les ententes pour la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de votre système de gestion de l'information policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur l'interpellation policière.

À cet effet, pourriez-vous nous préciser les éléments suivants :

- La date prévue par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?
- La date prévue de la mise en œuvre des modifications apportées à votre système de mission?
- La date prévue du branchement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation policière ?

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.

Cordialement,



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** granby.ca>

**Envoyé:** 16 novembre 2022 14:50

À: AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Catégories: Interpellations/consultée souvent

#### Avertissement

Cc:

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



#### AVANT D'IMPRIMER, PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT

#### AVERTISSEMENT

Si vous n'êtes pas le des inataire de ce message, veuillez le détruire après avoir informé l'expéditeur de son erreur. Par ailleurs, il est interdit de copier ou de modifier tout courriel sans l'autorisation de l'auteur. La Ville de Granby n'assume aucune responsabilité à l'égard du contenu des messages personnels envoyés par ses employés.





Prudence Patience Respect, ce sont trois mots forts qui rappellent que la responsabilité de la sécurité sur nos routes est à la fois collective et individuelle.

De: AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

**Envoyé**: 14 novembre 2022 15:19

À: granby.ca>

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

## Courriel provenant de l'externe.

ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien de ce courriel, assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de confiance et qu'aucun critère douteux n'est présent.

Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

Ma dernière information était que vous planifiez implanter la collecte de données sur l'interpellation policière en décembre 2022/janvier 2023.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

## Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** riptb.qc.ca>

**Envoyé:** 3 mai 2022 18:33 **À:** AMELIE GRENIER

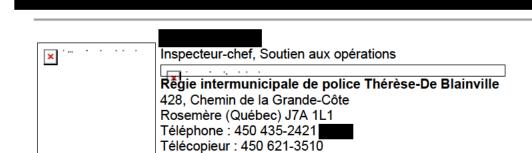
Cc: ANNE-MARIE BOLDUC

**Objet:** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Certaines personnes qui ont reçu ce courrier ne reçoivent pas souvent du courrier de la part de s pourquoi cela est important <u>Découvrez</u>

## Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce message peut contenir de l'information légalement privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu par erreur ce message, nous vous saurions gré d'en aviser l'émetteur et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire.

#### CONFIDENTIALITY NOTICE

This communication may contain privileged or confidential information. If you are not the intended recepient or received this communication by error, please notify the sender and delete the message without copying or disclosing it.

De: riptb.qc.ca>

Envoyé: 29 avril 2022 09:57

À : AMELIE GRENIER
Cc : ANNE-MARIE BOLDUC

Cc : ANNE-MARIE BOLDUC ; riptb.qc.ca>

Objet : Re: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

## Envoyé de mon appareil Samsung

From: AMELIE GRENIER <

Sent: Thursday, April 28, 2022 9:07:16 AM
To: riptb.qc.ca>

Cc: ANNE-MARIE BOLDUC >; riptb.qc.ca

Subject: RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

ATTENTION: Ce courriel provient de l'extérieur de la Régie. Ne pas cliquer sur les liens ou ouvrir les pièces attachées à moins de connaître l'expéditeur et être certain que son contenu est sécuritaire.

Bonjour

Je tenais à faire un suivi concernant mon courriel du 20 avril dernier. Nous souhaitons connaître les étapes de déploiement de la collecte de données de votre organisation afin de mieux nous coordonner.

Par exemple, combien de temps croyez-vous qu'il sera nécessaire pour la formation du personnel suivant la mise en ligne de la formation sur la FIN ?

Du côté du ministère, nous n'avons aucune attente concernant les délais et nous comprenons que votre échéancier pourrait être modifié dépendamment des aléas rencontrés.

Merci de votre collaboration dans ce dossier,

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

**De :** AMELIE GRENIER **Envoyé :** 20 avril 2022 12:13

 Cc :
 adpq.qc.ca>; clement.robitaille
 a; SAMUEL LOUBIER DEMERS

 ; Anne-Marie Bolduc
 ca>; CATHERINE

 BELLEY
 ; LUCIE GAGNON
 >

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Bonjour,

Nous préparons notre développement informatique au ministère pour la réception des données du cadre sur l'interpellation policière. À cet effet, pourriez-vous nous préciser la date anticipée par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

Si vous attendez le déploiement de la Fiche FIN, merci de nous indiquer une date qui comprend la formation du personnel et les autres étapes préalables à la complétion de la fiche FIN le cas échéant.

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le mardi 26 avril 2022.

Cordialement.



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 646-6777 po

Télécopieur : 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** gatineau.ca>

**Envoyé:** 2 novembre 2022 17:16 **À:** AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi

État de l'indicateur: Terminé

Catégories: Interpellations/consultée souvent

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



**De :** AMELIE GRENIER < @msp.gouv.qc.ca>

**Envoyé**: 2 novembre 2022 10:50

À: gatineau.ca>

Objet : Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

Bonjour

Je t'écris pour prendre des nouvelles de la collecte de données sur l'interpellation policière.

Nous recevons depuis le mois d'octobre les données sur les fiches d'interpellation complétées par le SPVG. Nous aimerions faire un premier état de situation de la collecte de données dans votre organisation. Comment ça se passe chez vous ? Comment cette nouvelle pratique a été reçue ?

Nous sommes conscients que la collecte de données peut occasionner plusieurs enjeux et nous souhaitons simplement maintenir le canal de communication ouvert pour identifier les bloquants s'il y a lieu.

On peut s'en parler de vive voix également.

Encore une fois, merci de l'engagement du SPVG dans ce projet, c'est énormément apprécié. Je reste disponible pour toute question/commentaire concernant la collecte de données sur l'interpellation policière.

Je te souhaite une bonne journée,



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

www.securitepublique.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ – La présente communication est confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou son mandataire chargé de lui transmettre cette communication, vous êtes par la présente informé qu'il est expressément interdit d'en dévoiler la teneur, de la copier, de la distribuer ou de prendre quelque mesure fondée sur l'information qui y est contenue. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en informer immédiatement par téléphone ou par courriel et détruire l'original, sans tirer ni conserver de copie.

**De:** mrcdescollines.com>

Envoyé: 25 avril 2022 12:46 À: AMELIE GRENIER Cc:

**Objet:** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

**Catégories:** Interpellations/consultée souvent

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





Inspecteur, Division Gendarmerie

Service de Police de la MRC des collines de l'Outaouais

7, Chemin Edelweiss, La Pêche (Qc) J0X 3G0

Courriel: s

Portail: www.sp.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca

Téléphone : 819-459-2422 Sans frais 1-877-459-2422

#### AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel et ses pièces jointes sont confidentiels et réservés à l'usage de leur destinataire. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez le supprimer sans délai et en aviser l'expéditeur.



🗲 Est-ce nécessaire d'imprimer ce message?

De: AMELIE GRENIER < Envoyé: 20 avril 2022 12:13 adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE < SAMUEL LOUBIER DEMERS >; ANNE-MARIE BOLDUC **CATHERINE BELLEY** >; LUCIE GAGNON

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Bonjour,

Nous préparons notre développement informatique au ministère pour la réception des données du cadre sur l'interpellation policière. À cet effet, pourriez-vous nous préciser la date anticipée par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

Si vous attendez le déploiement de la Fiche FIN, merci de nous indiquer une date qui comprend la formation du personnel et les autres étapes préalables à la complétion de la fiche FIN le cas échéant.

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le mardi 26 avril 2022.

Cordialement.



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

De: laval.ca>

**Envoyé:** 29 novembre 2022 18:25

À: AMELIE GRENIER

Cc:

**Objet:** Re: Solution retardé - interpellations policière





Le 21 nov. 2022 à 09:34, AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca> a écrit :

Bonjour

Les représentants avec qui j'ai parlé me disaient attendre une nouvelle version pour janvier 2023. Je vais les recontacter alors pour plus de précision, je croyais que tu étais au courant.

Merci pour tes démarches,

Bonne journée!



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

De: laval.ca>

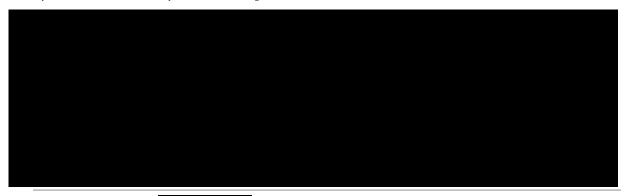
Envoyé: 16 novembre 2022 20:23

À : AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca>

**Objet :** RE: Solution retardé - interpellations policière

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



**De :** AMELIE GRENIER <u>@msp.gouv.qc.ca</u>>

Envoyé: mercredi 16 novembre 2022 14:36 À: laval.ca>

cc : msp.gouv.qc.ca>;

@msp.gouv.qc.ca>

**Objet :** Solution retardé - interpellations policière

Bonjour

Je t'ai laissé un message sur ta boite vocale de bureau, mais des fois par courriel c'est plus rapide.



Es-tu en mesure de me donner plus de détails sur les bases de ce refus afin que je puisse tenir au courant nos autorités ?

Merci de ton suivi et de ta précieuse collaboration dans ce dossier!



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

## Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** repentigny.ca>

Envoyé: 12 avril 2022 14:14 À: AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de

subvention

Catégories: Interpellations/consultée souvent

Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de

. <u>Découvrez pourquoi cela est important</u>

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

Inspecteur-chef Logistique

1, montée des Arsenaux Repentigny, J5Z 2C1

T: 450 470-3001,

repentigny.ca









ca>;

De : AMELIE GRENIER

Envoyé: 12 avril 2022 11:53

Cc : Patrick Lalonde ; CLEMENT ROBITAILLE

ANNE-MARIE BOLDUC ; CATHERINE BELLEY

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

Bonjour,

Nous préparons les ententes pour la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de votre système de gestion de l'information policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur l'interpellation policière.

À cet effet, pourriez-vous nous préciser les éléments suivants :

• La date prévue par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

- La date prévue de la mise en œuvre des modifications apportées à votre système de mission ?
- La date prévue du branchement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation policière ?

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** policerpm.com>

**Envoyé:** 2 novembre 2022 11:32 **À:** AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

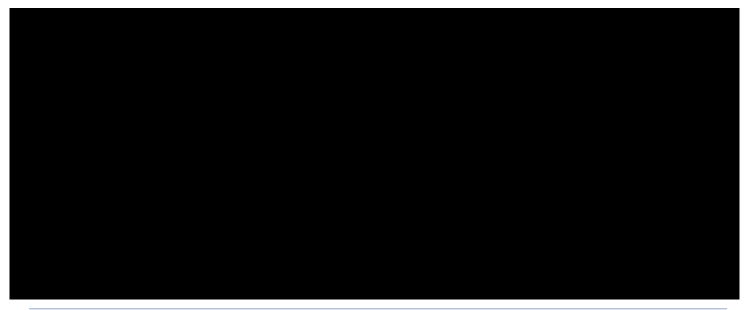
**Indicateur de suivi:** Assurer un suivi

État de l'indicateur: Terminé

Catégories: Interpellations/consultée souvent

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



**De :** AMELIE GRENIER @msp.gouv.qc.ca]

**Envoyé :** 2 novembre 2022 10:52

A:

Objet : Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

Bonjour

Je vous écris pour prendre des nouvelles de la collecte de données sur l'interpellation policière.

Nous avons reçu les données sur les fiches d'interpellation complétées par votre organisation. Nous aimerions faire un premier état de situation de la collecte de données dans votre organisation. Comment ça se passe chez vous ? Comment cette nouvelle pratique a été reçue ?

Nous sommes conscients que la collecte de données peut occasionner plusieurs enjeux et nous souhaitons simplement maintenir le canal de communication ouvert pour identifier les bloquants s'il y a lieu.

On peut s'en parler de vive voix également.

Encore une fois, merci de votre engagement dans ce projet, c'est énormément apprécié. Je reste disponible pour toute question/commentaire concernant la collecte de données sur l'interpellation policière.

Je vous souhaite une bonne journée,



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

Envoyé: 20 avril 2022 19:26

À : AMELIE GRENIER

spvq.quebec> De: 21 avril 2022 18:09 Envoyé: **AMELIE GRENIER** À: ANNE-MARIE BOLDUC Cc: **Objet:** Re: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre Directeur adjoint Développement organisationnel et affaires policières Service de police Ville de Québec 1130, route de l'Église Québec (Québec) G1V 4X6 Téléphone: 418 641-6411, SERVICE • ÉTHIQUE • PARTENARIAT • ENGAGEMENT • COMMUNICATION CONFIDENTIALITÉ : Ce courriel (de même que les pièces jointes) est confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer ce message De: AMELIE GRENIER < Envoyé: Thursday, April 21, 2022 4:37:18 PM À: spvq.quebec> spvq.quebec>; ANNE-MARIE BOLDUC < Cc: Objet : RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre Merci pour ce retour! Est-ce que vous comptez verser vos données au CRPQ? Amélie Grenier Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777 Télécopieur: 418 643-6311 De: spvq.quebec>

Cc: spvq.quebec>

Objet : RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

#### Avertissement

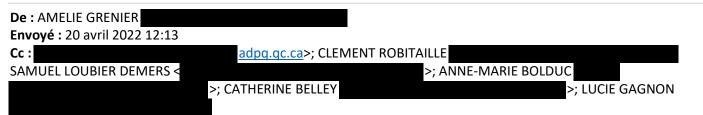
Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





### SERVICE • ÉTHIQUE • PARTENARIAT • ENGAGEMENT • COMMUNICATION

CONFIDENTIALITÉ : Ce courriel (de même que les pièces jointes) est confidentiel. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer ce message



Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Bonjour,

Nous préparons notre développement informatique au ministère pour la réception des données du cadre sur l'interpellation policière. À cet effet, pourriez-vous nous préciser la date anticipée par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

Si vous attendez le déploiement de la Fiche FIN, merci de nous indiquer une date qui comprend la formation du personnel et les autres étapes préalables à la complétion de la fiche FIN le cas échéant.

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le mardi 26 avril 2022.

Cordialement.



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** AMELIE GRENIER

**Envoyé:** 14 novembre 2022 12:37

À:

**Objet:** Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour,

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes dans l'implantation de la collecte de données sur l'interpellation policière au sein de votre organisation ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

mirabel.ca> De:

20 avril 2022 12:25 Envoyé: A: AMELIE GRENIER

RE: MIRABEL - Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise Objet:

en oeuvre



Directeur 14113, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y4 Service de Police

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 20 avril 2022 12:21

mirabel.ca>

Objet : RE: MIRABEL - Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Bonjour

J'en comprends que vous serez prêt à débuter la collecte de données dès que la FIN sera mise en ligne et que vous n'aurez donc pas besoin de quelques semaines d'ajustement pour la formation ?

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques

2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

mirabel.ca>

Envoyé: 20 avril 2022 12:17

À : AMELIE GRENIER <

Objet : RE: MIRABEL - Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Bonjour,

Nous préparons notre développement informatique au ministère pour la réception des données du cadre sur l'interpellation policière. À cet effet, pourriez-vous nous préciser la date anticipée par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

Si vous attendez le déploiement de la Fiche FIN, merci de nous indiquer une date qui comprend la formation du personnel et les autres étapes préalables à la complétion de la fiche FIN le cas échéant.

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le mardi 26 avril 2022.

Cordialement.



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** @policebromont.ca>

**Envoyé:** 4 novembre 2022 14:38

À: AMELIE GRENIER

Objet: RE: Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

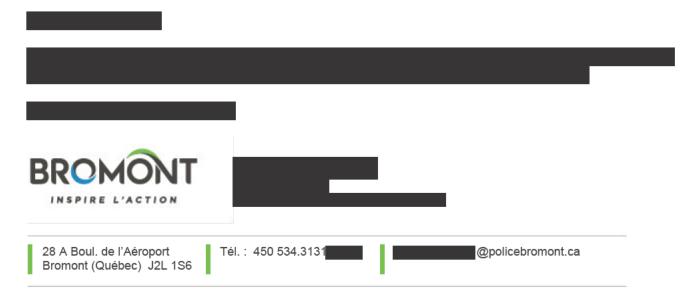
Indicateur de suivi: Assurer un suivi

État de l'indicateur: Terminé

Catégories: Interpellations/consultée souvent

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



Le contenu du présent courriel est strictement confidentiel et s'adresse uniquement aux personnes auxquelles il est adressé. Il est formellement interdit de faire circuler, de distribuer ou de copier le présent message et les documents qui y sont annexés, sauf par la ou les personnes auxquelles il est adressé. Si vous avez reçu le présent courriel et qu'il ne vous est pas destiné, nous vous prions de bien vouloir nous en aviser sans délai.



De: AMELIE GRENIER <amelie.grenier

Envoyé: 2 novembre 2022 10:51

À @policebromont.ca>
Objet : Suivi - collecte de données sur l'interpellation policière

Bonjour,

Je vous écris pour prendre des nouvelles de la collecte de données sur l'interpellation policière.

Nous recevons, depuis le mois de septembre, les données sur les fiches d'interpellation complétées par votre organisation. Nous aimerions faire un premier état de situation de la collecte de données dans votre organisation. Comment ça se passe chez vous ? Comment cette nouvelle pratique a été reçue ?

Nous sommes conscients que la collecte de données peut occasionner plusieurs enjeux et nous souhaitons simplement maintenir le canal de communication ouvert pour identifier les bloquants s'il y a lieu.

On peut s'en parler de vive voix également.

Encore une fois, merci de votre engagement dans ce projet, c'est énormément apprécié. Je reste disponible pour toute question/commentaire concernant la collecte de données sur l'interpellation policière.

Je vous souhaite une bonne journée,



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 646-6777 Télécopieur : 418 643-6311

## Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** policerpm.com>

Envoyé: 21 avril 2022 15:39 À: AMELIE GRENIER Cc:

**Objet:** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



directeur adjoint Régie de police de Memphrémagog 819-843-3334

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 20 avril 2022 12:13

Cc: CLEMENT ROBITAILLE; SAMUEL LOUBIER DEMERS; ANNE-MARIE BOLDUC; CATHERINE

BELLEY; LUCIE GAGNON

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Bonjour,

Nous préparons notre développement informatique au ministère pour la réception des données du cadre sur l'interpellation policière. À cet effet, pourriez-vous nous préciser la date anticipée par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

Si vous attendez le déploiement de la Fiche FIN, merci de nous indiquer une date qui comprend la formation du personnel et les autres étapes préalables à la complétion de la fiche FIN le cas échéant.

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le mardi 26 avril 2022.

Cordialement.



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** ville.saguenay.qc.ca>

Envoyé: 2 décembre 2022 07:42

À: AMELIE GRENIER
Cc: Sylvain Houde

Objet: RE: \*\*\* EXTERNE \*\*\* Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Catégories: Interpellations/consultée souvent

#### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 1 décembre 2022 17:19

À: ville.saguenay.qc.ca>

Objet: \*\*\* EXTERNE \*\*\* Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

**ATTENTION:** Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation "Ville de Saguenay". Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur et de vous assurer que le contenu est légitime.

Bonsoir,

Je vous ai écrit le 14 novembre pour connaître l'avancement des travaux sur la collecte de données. N'ayant pas reçu de réponse de votre part, je reviens à la charge.

Plusieurs organisations qui sont avec mount avec m'ont indiqué que le module ne serait pas prêt avec le mois de janvier 2023 ce qui reportait au mois de février, voire au printemps 2023, la collecte de données sur l'interpellation policière.

Est-ce que vous êtes touchée par ce report d'échéance?

Merci de m'indiquer le calendrier approximatif de l'implantation de la collecte de données sur l'interpellation policière.

Cordialement,



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 14 novembre 2022 12:07

À: ville.saguenay.qc.ca>

**Cc**: ANNE-MARIE BOLDUC < <u>ANNE-MARIE.BOLDUC@msp.gouv.qc.ca</u>> **Objet**: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour,

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

Lorsqu'on s'est parlés en août dernier, vous m'informiez aviez reçu le module et que vous planifié être branché au CRPQ en octobre/début novembre, mais que vous attendiez de recevoir le rapport d'événement avant de débuter la collecte de données.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes dans le processus de collecte de données ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** spvdm.ca>

Envoyé: 22 avril 2022 10:02 À: AMELIE GRENIER Cc:

**Objet:** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





| DIRECTEUR

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MERCIER

Ville de Mercier

1049, boulevard Saint-Jean-Baptiste

Mercier (Québec) J6R 1B8

Téléphone : 450 691-6090,

Télécopieur : 450 691-3576 www.ville.mercier.qc.ca

De: AMELIE GRENIER <

Envoyé: 20 avril 2022 12:13

Cc: adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE

SAMUEL LOUBIER DEMERS ; ANNE-MARIE BOLDUC

CATHERINE BELLEY LUCIE GAGNON

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Bonjour,

Nous préparons notre développement informatique au ministère pour la réception des données du cadre sur l'interpellation policière. À cet effet, pourriez-vous nous préciser la date anticipée par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

Si vous attendez le déploiement de la Fiche FIN, merci de nous indiquer une date qui comprend la formation du personnel et les autres étapes préalables à la complétion de la fiche FIN le cas échéant.

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le mardi 26 avril 2022.

Cordialement.



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** police.sjsr.ca>

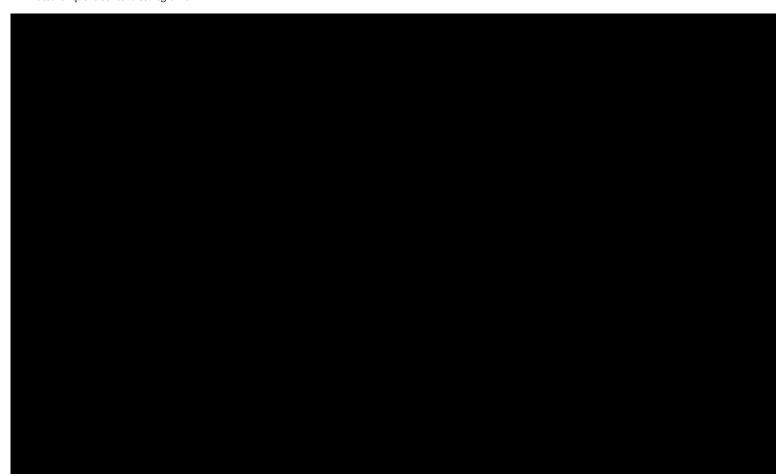
**Envoyé:** 14 novembre 2022 13:07

À: AMELIE GRENIER

**Objet:** RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

### **Avertissement**

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.



Chaque geste compte, pensez avant d'imprimer ce courriel. Pour plus d'information sur nos services en ligne, veuillez consulter notre site internet municipal, au sjsr.ca/services-en-ligne.

### Avis de confidentialité

Ce courriel peut contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire du message, soyez avisé que toute diffusion ou transcription de cette communication est strictement interdite. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et détruire toute copie en votre possession

De: AMELIE GRENIER

**Envoyé :** 14 novembre 2022 11:46

police.sjsr.ca>

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation. Lorsqu'on s'est écrit en août dernier, vous nous disiez attendre la modification de votre système de mission pour implanter la collecte de données. Pouvez-vous me dire où vous en êtes dans ce processus ?

Je reste disponible pour toutes questions ou commentaires,

Cordialement,



# Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** ville.mascouche.qc.ca>

**Envoyé:** 26 avril 2022 09:41 **À:** AMELIE GRENIER

Cc:

**Objet:** RE: [Message externe] - Collecte de données sur l'interpellation policière - début de

la mise en oeuvre

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





Directeur adjoint

Service de police de la Ville de Mascouche 822, rue Brien | Mascouche (Qc) J7K 2X3 450-474-4133.

ville.mascouche.gc.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ ET NOTES LÉGALES : Ce message (incluant toute pièce y jointe, le cas échéant), transmis sans aucune admiconfidentiel et destiné uniquement au véritable destinataire; si vous l'avez reçu par erreur, vous n'êtes pas autorisé à en prendre connaissan l'expéditeur.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 20 avril 2022 12:13

CLEMENT ROBITAILLE; SAMUEL LOUBIER DEMERS; ANNE-MARIE BOLDUC; CATHERINE BELLEY;

**LUCIE GAGNON** 

Objet : [Message externe] - Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

Bonjour,

Nous préparons notre développement informatique au ministère pour la réception des données du cadre sur l'interpellation policière. À cet effet, pourriez-vous nous préciser la date anticipée par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

Si vous attendez le déploiement de la Fiche FIN, merci de nous indiquer une date qui comprend la formation du personnel et les autres étapes préalables à la complétion de la fiche FIN le cas échéant.

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le mardi 26 avril 2022.

Cordialement.



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.



AMELIE GRENIER 9 décembre 2022 10:43

RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Merci, pour ce suivi. Je n'avais pas saisi que vous aviez déjà débuté la collecte de donnée.

D'ici le branchement au CRPQ, pourriez-vous nous produire une extraction sur demande?

Je vous remercie de votre précieuse collaboration dans ce dossier,



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

**De :** spvse.ca> **Envoyé :** 8 décembre 2022 16:51

À: AMELIE GRENIER

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières



De: AMELIE GRENIER <

Envoyé: 22 novembre 2022 15:59 À: spvse.ca>

Objet : RE: Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Merci, pour ce suivi, c'est très apprécié.

Est-ce que vos fiches d'interpellations sont envoyées au CRPQ ? Le CRPQ a commencé à nous envoyer les fiches complétées qui ont été enregistrées dans son système, mais nous n'en avons pas reçu de votre organisation.

Avez-vous une date où vous estimez vous connecter au CRPQ pour l'envoi des fiches d'interpellations policières ?

Cordialement,



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

De: <a href="mailto:<a href="mailto:spvse.ca"><a href="mailto:spvse.ca

À: AMELIE GRENIER <

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 14 novembre 2022 12:32 À: <a href="mailto:specification">fbleau@spvse.ca</a>

Objet : Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

Ma dernière information était que l'organisation comptait débuter la collecte de données en décembre 2022. Pouvez-vous me dire où vous en êtes ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** granby.ca>

Envoyé: 20 avril 2022 14:39 À: AMELIE GRENIER Cc:

**Objet:** RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





Inspecteur chef - Section surveillance du territoire et relations communautaires Service de police

125, rue Simonds Sud, Granby (Québec) J2J 1P7 Bureau 450 776-8333

granby.ca

AVANT D'IMPRIMER, PENSEZ À L'ENVIRONNEMENT

**AVERTISSEMENT** 

Si vous n'êtes pas le des inataire de ce message, veuillez le détruire après avoir informé l'expéditeur de son erreur. Par ailleurs, il est interdit de copier ou de modifier tout courriel sans l'autorisation de l'auteur. La Ville de Granby n'assume aucune responsabilité à l'égard du contenu des messages personnels envoyés par ses employés.





Prudence Patience Respect, ce sont trois mots forts qui rappellent que la responsabilité de la sécurité sur nos routes est à la fois collective et individuelle.

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 20 avril 2022 12:13

adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE

SAMUEL LOUBIER DEMERS ; ANNE-MARIE BOLDUC

CATHERINE BELLEY

**LUCIE GAGNON** 

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - début de la mise en oeuvre

## Courriel provenant de l'externe.

ATTENTION, avant d'accéder à une pièce jointe ou à un lien de ce courriel, assurez-vous que celui-ci provient d'un tiers de confiance et qu'aucun critère douteux n'est présent.

#### Bonjour,

Nous préparons notre développement informatique au ministère pour la réception des données du cadre sur l'interpellation policière. À cet effet, pourriez-vous nous préciser la date anticipée par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?

Si vous attendez le déploiement de la Fiche FIN, merci de nous indiquer une date qui comprend la formation du personnel et les autres étapes préalables à la complétion de la fiche FIN le cas échéant.

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource.

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le mardi 26 avril 2022.

Cordialement.



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

**De:** AMELIE GRENIER

**Envoyé:** 14 novembre 2022 12:38

À:

**Objet:** Suivi - cadre de collecte de données interpellations policières

Bonjour

Je viens aux sources pour connaître l'avancement de l'implantation de la collecte de données dans votre organisation.

Pouvez-vous me dire où vous en êtes dans l'implantation de la collecte de données sur l'interpellation policière au sein de votre organisation ? Avez-vous rencontré des bloquants ?

Je reste disponible pour toutes questions et commentaires.

Merci de votre collaboration dans ce dossier, bonne journée!



## Amélie Grenier

Sous-ministériat des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2

Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur : 418 643-6311

ressource.

De: Envoyé: À: Cc: Objet:	gatineau.ca> 12 avril 2022 13:46  AMELIE GRENIER  RE: Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention
Catégories:	Interpellations/consultée souvent
Avertissement	
Ce courriel provient de l'extérieur de l'organ assurer que le contenu est légitime.	isation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vou
Inspecteur-chef Division du soutien opérationnel 819-243-2345	
De : AMELIE GRENIER Envoyé : 12 avril 2022 11:53	
Cc: ANNE-MARIE BOLDUC	adpq.qc.ca>; CLEMENT ROBITAILLE  CATHERINE BELLEY
<b>Objet :</b> Collecte de données sur l'	'interpellation policière - préparation entente de subvention
Bonjour,	
	r la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de formation policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur
À cet effet, pourriez-vous nous p	réciser les éléments suivants :
<ul> <li>La date prévue par votre le cadre de collecte du m</li> </ul>	organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière seloninistère ?
La date prévue de la mise	e en œuvre des modifications apportées à votre système de mission ?
<ul> <li>La date prévue du branch policière ?</li> </ul>	nement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation
	ns d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.

www.securitepublique.gouv.qc.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ – La présente communication est confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire visé ou son mandataire chargé de lui transmettre cette communication, vous êtes par la présente informé qu'il est expressément interdit d'en dévoiler la teneur, de la copier, de la distribuer ou de prendre quelque mesure fondée sur l'information qui y est contenue. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en informer immédiatement par téléphone ou par courriel et détruire l'original, sans tirer ni conserver de copie.

**De:** police.chateauguay.ca>

Envoyé: 25 avril 2022 13:11
À: AMELIE GRENIER
Cc: ANNE-MARIE BOLDUC

**Objet:** RE: Rappel amical - Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation

entente de subvention





Directrice

#### SERVICE DE POLICE DE CHÂTEAUGUAY

55, boulevard Maple **Téléphone** Châteauguay (Québec) **Télécopieur** J6J 3P9

450-698-3209

ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire

**De :** AMELIE GRENIER [

Envoyé: 25 avril 2022 12:22

Èά

Cc: ANNE-MARIE BOLDUC

Objet : RE: Rappel amical - Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

Votre diligence dans ce dossier est très appréciée.

Merci de nous indiquer si vous continuerez avec la subvention à la suite de votre rencontre avec RADAR. Du côté du ministère, il n'y a aucun problème que vous débutiez la collecte de données au courant du mois d'octobre, teneznous simplement au courant si cette date changeait afin de bien nous coordonner.

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777 Télécopieur : 418 643-6311

**De:** police.chateauguay.ca>

Envoyé: 25 avril 2022 11:46

À : AMELIE GRENIER

Objet : RE: Rappel amical - Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

### Avertissement

Ce courriel provient de l'extérieur de l'organisation. Ne cliquez pas sur des liens ou n'ouvrez pas de pièces jointes à moins de connaître l'expéditeur ou de vous assurer que le contenu est légitime.





Directrice

### SERVICE DE POLICE DE CHÂTEAUGUAY

55, boulevard Maple **Téléphone** Châteauguay (Québec) **Télécopieur** J6J 3P9

450-698-3209

ATTENTION: Ce courriel, y compris les fichiers joints, est à l'usage exclusif de la personne ou des personnes à qui il a été envoyé, et peut contenir des informations confidentielles ou juridiquement protégées. Si vous n'êtes pas le destinataire prévu, sachez qu'il est strictement interdit de conserver, de divulguer ou de reproduire d'une manière quelconque son contenu. Veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur et supprimer cet envoi. Nous vous remercions de votre collaboration.

Contribuez au respect de l'environnement, n'imprimez ce courriel que si nécessaire

De: AMELIE GRENIER

Envoyé: 25 avril 2022 11:27

À:

Objet : Rappel amical - Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

Bonjour

Vous aviez été désignée pour représenter le Service de police de Châteauguay lors de la rencontre du comité de mise en œuvre de la collecte de données sur l'interpellation policière le 9 mars dernier. À cet effet, nous sondons les organisations qui bénéficieront de la subvention du MSP pour la modification de leur système de gestion de données policières sur leur calendrier de déploiement de la collecte de données afin de mieux nous coordonner.

Pourriez-vous me préciser votre échéancier concernant les éléments suivants :

- Modification du système de gestion des données policières :
- · Branchement au CRPQ:
- Commencement de la collecte de données sur l'interpellation policière du ministère :

Du côté de ministère, nous n'avons aucune attente concernant l'échéancier dans ce dossier, nous souhaitons uniquement connaître les dates anticipées par les organisations policières afin de mieux nous coordonner. Nous comprenons également que ce calendrier pourrait être modifié advenant des imprévues.

Advenant que nous ayons d'autres questions concernant le branchement des systèmes, êtes-vous toujours la personne-ressource à contacter ? Dans la négative, je vous saurais gré de nous transmettre de les coordonnées de la personne-ressource, le cas échéant.

Cordialement,



## Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières
Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques
2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

De: AMELIE GRENIER Envoyé: 12 avril 2022 11:53

Cc: ; clement.robitaille ; Anne-Marie Bolduc

CATHERINE BELLEY <

Objet : Collecte de données sur l'interpellation policière - préparation entente de subvention

Bonjour,

Nous préparons les ententes pour la subvention demandée par votre organisation concernant la modification de votre système de gestion de l'information policière dans le cadre des travaux sur la collecte de données sur l'interpellation policière.

À cet effet, pourriez-vous nous préciser les éléments suivants :

- La date prévue par votre organisation pour débuter la collecte de données sur l'interpellation policière selon le cadre de collecte du ministère ?
- La date prévue de la mise en œuvre des modifications apportées à votre système de mission ?
- La date prévue du branchement de votre système de mission au CRPQ pour les données sur l'interpellation policière ?

Dans l'éventualité où nous aurions d'autres questions liées au branchement du système de mission au CRPQ, merci de nous indiquer le contact de la personne-ressource advenant que mon courriel ne s'adresse pas à la bonne ressource

Nous vous saurais gré de répondre à ce courriel d'ici le vendredi 15 avril.

Cordialement,



# Amélie Grenier

Direction générale des affaires policières Direction des politiques publiques, de la recherche et des statistiques 2525, boul. Laurier, 7e étage, tour du Saint-Laurent

Québec (Québec) G1V 2L2 Téléphone : 418 646-6777

Télécopieur: 418 643-6311

#### Avertissement

Ce message est confidentiel et est à l'usage exclusif du destinataire identifié ci-dessus. Toute autre personne est, par les présentes, avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer, d'en dévoiler le contenu ou de le reproduire. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez en informer l'expéditeur par courrier électronique immédiatement et détruire l'original de ce message ainsi que toute copie.